



REVUE STRATEGIQUE « FAIM ZERO » AU BURKINA FASO

Etat des lieux de la situation alimentaire et nutritionnelle

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	6
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	8
LISTE DES TABLEAUX	11
LISTE DES FIGURES.....	11
DÉFINITION DES CONCEPTS	12
RESUME EXECUTIF.....	16
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	22
II. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE	24
2.1. OBJECTIF GLOBAL	24
2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	24
2.3. METHODOLOGIE	25
2.4. LES RESULTATS ESCOMPTES.....	26
III. PRESENTATION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	26
3.1. UNE FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DOMINEE PAR LA JEUNESSE.....	26
3.2. UN PAYS A VOCATION AGRO-SYLVO PASTORAL	28
3.3. DES GOUVERNANCES POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET ECOLOGIQUE PEU PERFORMANTES	29
3.4. UNE ECONOMIE EN CROISSANCE DOMINEE PAR LES SECTEURS PRIMAIRE ET TERTIAIRE.....	31
IV. ANALYSE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION AU BURKINA FASO	33
4.1. ANALYSE DE LA SITUATION ET DYNAMIQUE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE EN LIEN AVEC LES ODD.....	33
4.1.1. <i>Bilan de la mise en œuvre des OMD au Burkina Faso</i>	33
4.1.2. <i>Présentation des ODD</i>	36
4.1.3. <i>Analyse de la sécurité alimentaire</i>	37
4.1.3.1. <i>Analyse des disponibilités alimentaires</i>	39
4.1.3.1.1. Evolution de l'offre agricole de 2003 à 2016.....	39
4.1.3.1.2. Les importations	47
4.1.3.1.3. Les aides alimentaires.....	48
4.1.3.2. <i>Analyse de l'accessibilité et de la stabilité alimentaire</i>	48
4.1.3.3. <i>Analyse de l'utilisation des aliments</i>	50
4.1.3.4. <i>Présentation des perspectives</i>	51
4.2. ANALYSE DE LA SITUATION NUTRITIONNELLE DU BURKINA FASO	52
4.2.1. <i>État des lieux au plan nutritionnel</i>	52
4.2.1.1. La malnutrition aigüe, l'insuffisance pondérale et la malnutrition chronique	52
4.2.1.2. Les carences en micronutriments.....	53
4.2.1.3. Les maladies chroniques liées à la nutrition	54
4.2.1.4. Pratique d'alimentation du jeune enfant et du nourrisson.....	54
4.2.1.5. Malnutrition dans le contexte de crise ou de catastrophe.	55
4.2.2. <i>Analyse causale de la malnutrition au Burkina Faso</i>	55
4.2.3. <i>Analyse causale selon les régions visitées</i>	56
4.3. ANALYSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET A LA NUTRITION	57

4.4.	ANALYSE DU GENRE EN LIEN AVEC SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITION	58
4.4.1.	GENRE ET SECURITE ALIMENTAIRE	58
4.4.2.	GENRE ET NUTRITION	59
4.5.	ANALYSE DES GAPS EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION	60
V.	CONTRAINTES LIEES A L'ATTEINTE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.....	61
5.1.	CONTRAINTES LIEES A L'ATTEINTE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE	62
5.1.1.	<i>Contraintes structurelles</i>	62
5.1.1.1.	Contraintes liées à la disponibilité.....	62
5.1.1.2.	Contraintes liées à l'accessibilité.....	66
5.1.1.3.	Contraintes liées à la stabilité	68
5.1.1.4.	Contraintes liées à l'utilisation	69
5.1.2.	<i>Contraintes conjoncturelles</i>	69
5.2.	CONTRAINTES LIEES A LA NUTRITION	70
5.2.1.	<i>Contraintes liées à la perception de la malnutrition</i>	70
5.2.2.	<i>Contraintes liées au niveau d'éducation de la femme</i>	71
5.2.3.	<i>Les contraintes liées à la non implication des femmes et filles dans les prises de décisions</i> 71	
5.2.4.	<i>Contraintes liées aux pratiques alimentaires</i>	71
5.2.5.	<i>Contraintes liées à l'endémie des maladies infectieuses</i>	72
5.2.6.	<i>Contraintes liées à l'accès aux soins</i>	72
5.2.7.	<i>Contraintes liées à l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement</i>	73
5.3.	CONTRAINTES LIEES A L'ENVIRONNEMENT	73
VI.	REVUE DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION	74
6.1.	PRESENTATION DES POLITIQUES ET STRATEGIES AYANT TRAIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET A LA NUTRITION AVANT 2017	74
6.2.	ANALYSE DES POLITIQUES ET STRATEGIES ACTUELLES EN LIEN AVEC LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION	76
6.2.1.	<i>La Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle</i>	76
6.2.2.	<i>La Politique nationale de nutrition et le plan stratégique multisectoriel de Nutrition 2017-2020</i>	77
6.2.3.	<i>La Politique nationale de l'environnement</i>	78
6.2.4.	<i>Politique Nationale Genre</i>	79
VII.	GOVERNANCE ET FINANCEMENT DES POLITIQUES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION	81
7.1.	GOVERNANCE.....	81
7.1.1.	<i>Revue du cadre institutionnel</i>	81
7.1.2.	<i>Mécanisme de coordination en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle</i>	83
7.1.3.	<i>Mécanismes de suivi-évaluation</i>	83
7.2.	FINANCEMENT DES POLITIQUES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION	84
7.2.1.	<i>Financement de la sécurité alimentaire</i>	84
7.2.2.	<i>Financement de la nutrition</i>	86
VIII.	DEFIS NORMATIFS ET INSTITUTIONNELS	86
8.1.	CADRE NORMATIF	86
8.2.	DEFIS NORMATIFS	87

8.3.	DEFIS INSTITUTIONNELS.....	88
8.4.	DEFIS OPERATIONNELS SUR LES PILIERS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE	88
8.4.1.	<i>Défis en matière de disponibilités alimentaires</i>	88
8.4.2.	<i>Défis en matière d'accessibilité alimentaire</i>	88
8.4.3.	<i>Défis liés aux régions agro écologiques</i>	89
8.5.	DEFIS EN MATIERE DE NUTRITION	89
8.5.1.	<i>Les défis à relever en matière de lutte contre la malnutrition</i>	89
8.5.1.1.	Défis des secteurs spécifiques à la nutrition	89
8.5.1.1.1.	Prise en Charge de la Malnutrition Aiguë	89
8.5.1.1.2.	L'Alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE).....	90
8.5.1.1.3.	La lutte contre les carences en micronutriments.....	90
8.5.1.2.	Défis pour les secteurs sensibles à la nutrition	91
8.5.1.2.1.	La prévention et la prise en charge des maladies chez les enfants et la femme enceinte	91
8.5.1.2.2.	La sécurité sanitaire des aliments	92
8.5.1.2.3.	Production végétale, animale et halieutique dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition ⁹³	
8.5.1.2.4.	L'eau, l'hygiène et l'assainissement dans la lutte contre la malnutrition	95
8.5.1.2.5.	La protection sociale dans la lutte contre la malnutrition	95
8.5.1.2.6.	L'éducation et la lutte contre la malnutrition.....	96
IX.	RECOMMANDATIONS	98
9.1.	RECOMMANDATIONS VISANT 100% D'ACCES A UNE ALIMENTATION ADEQUATE TOUTE L'ANNEE	98
9.2.	RECOMMANDATIONS ASSURANT QUE TOUS LES SYSTEMES AGRO-ALIMENTAIRES SONT DURABLES.....	98
9.3.	RECOMMANDATIONS VISANT 100% D'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE ET DES REVENUS DES PETITS EXPLOITANTS	98
9.4.	RECOMMANDATIONS VISANT ZERO PERTE OU GASPILLAGE DE PRODUITS ALIMENTAIRES ..	99
9.5.	RECOMMANDATIONS POUR L'ATTEINTE DE « ZERO ENFANT DE MOINS DE DEUX ANS SOUFFRANT D'UN RETARD DE CROISSANCE » D'ICI 2030.....	99
9.5.1.	<i>Lutte contre la malnutrition globale</i>	99
9.5.2.	<i>Lutte contre les carences en micronutriments</i>	100
9.5.3.	<i>Recommandations aux secteurs sensibles à la nutrition</i>	100
9.5.3.1.	Pour une sécurité alimentaire favorable à la lutte contre la malnutrition.....	100
9.5.3.2.	Pour la sécurité sanitaire des aliments	101
9.5.3.3.	Pour le secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement	101
9.5.3.4.	Pour le secteur de la protection sociale.....	101
9.5.3.5.	Pour le secteur de l'éducation.....	102
9.5.3.6.	Pour la gouvernance	102
ANNEXES	103
ANNEXE 1 :	CARACTERISTIQUES GENERALES DES ZONES AGRO-ECOLOGIQUES DU BURKINA FASO.....	103
ANNEXE 2 :	EVOLUTION DU PRIX DES PRODUITS AGRICOLES DE 2000 A 2016 (FCFA/KG)	104
ANNEXE 3 :	QUANTITES DE PRODUITS CERELIERS IMPORTES DE 2005 A 2015 (TONNES).....	105
ANNEXE 4 :	QUANTITES DE PRODUITS REÇUS SOUS FORME D'AIDE DE 2005 A 2015 (TONNES).....	105
ANNEXE 5 :	BILAN DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION	108
ANNEXE 6 :	REPARTITION DES OUVRAGE DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAU PAR REGION.....	112
ANNEXE 7 :	REPRESENTANTS DES DIFFERENTS DEPARTEMENTS MINISTERIELS AYANT PARTICIPE AUX MISSIONS TERRAIN	113

ANNEXE 8: PERSONNES RENCONTREES	114
ANNEXE 9 : PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU BURKINA FASO	116
ANNEXE 10 : PRINCIPALES PFNL PAR REGION	118
Liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection Particulière	119
ANNEXE 11: LES PROFILS DES REGIONS DU BURKINA FASO SONT PRESENTES DANS LE TABLEAU SUIVANT :	120
ANNEXE 12 : CARTOGRAPHIE DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE EN 2017	128
ANNEXE 13 : QUELQUES PHOTOS ILLUSTRATIVES	129

Avant-propos

Le Gouvernement du Burkina Faso, à l'instar des autres nations du monde, s'est engagé au niveau global à mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable, notamment l'Objectif de Développement Durable 2 qui vise à « Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».

Au Burkina Faso, le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), référentiel de développement du pays, prévoit à ses axes 2 et 3 le développement du capital humain et la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

En réponse aux engagements précités, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a appuyé techniquement et financièrement le Gouvernement du Burkina Faso pour la réalisation d'une étude diagnostique de la situation nationale de sécurité alimentaire et de nutrition basée sur les politiques, plans et projets sectoriels, ainsi que les échanges de terrain avec les parties prenantes.

La présente étude a été lancée en janvier 2017 sous la responsabilité d'un Facilitateur Principal, de quatre consultants nationaux et d'un comité technique composé de points focaux des différents ministères concernés. Elle a permis d'identifier les défis majeurs que doit surmonter le Burkina Faso pour atteindre les ODD2 « faim zéro » à l'horizon 2030 ainsi que les actions prioritaires que le Gouvernement et ses partenaires mettraient en œuvre afin de répondre aux engagements fixés. Les deux livrables que sont l'état des lieux de la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle et la feuille de route du Gouvernement sont des documents de référence qui ont été validés par le Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire en date du 20 Septembre 2017.

Les principaux défis relevés par l'étude s'inscrivent dans :

- La maîtrise (partielle ou totale) de l'eau ;
- L'intensification des productions végétales, animales, halieutiques, fauniques et forestières ;
- La réduction des pertes post récolte ;
- L'organisation des filières agro-alimentaires ;
- Le suivi et le fonctionnement des marchés agricoles ;
- L'amélioration de la protection sociale des communautés et des ménages vulnérables ;

- L'augmentation des revenus des producteurs ;
- L'amélioration de l'état nutritionnelle des groupes les plus vulnérables ;
- L'amélioration de l'accessibilité des ménages vulnérables à une alimentation nutritive, saine et diversifiée ;
- La création d'un environnement et d'un cadre favorables à la nutrition ;
- Le fonctionnement du dispositif de coordination et de suivi-évaluation du Conseil National de Sécurité Alimentaire ;
- La prévention et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

Les résultats de l'étude confirment la possibilité de l'atteinte de la « Faim zéro » d'ici 2030, si on considère le potentiel agricole, forestier, faunique et humain dont dispose le Burkina Faso. L'atteinte de cet objectif requiert :

- La prise en compte du caractère **multisectoriel** des interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Le développement de **partenariats publics-privés** visant une meilleure transformation des produits agricoles, forestiers, halieutiques et fauniques qui contribueront à renforcer la disponibilité alimentaire et supporter les différentes interventions de nutrition ;
- La **mutualisation des forces** de tous les acteurs sensibles à la sécurité alimentaire et la nutrition (Gouvernement, secteur privé, société civile et tous Partenaires Techniques et Financiers du Burkina Faso).

C'est le lieu pour moi de remercier, au nom du Gouvernement du Burkina Faso, le Programme Alimentaire Mondial et toutes les agences du Système des Nations Unies pour leur engagement et contribution inestimable au développement de notre pays.

J'invite tous les acteurs nationaux et les partenaires au développement à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre des actions prioritaires retenues afin de mettre fin à la faim au Burkina Faso.

Le Ministre de l'Agriculture et des
Aménagements Hydrauliques



Jacob OUEDRAOGO
Commandeur de l'Ordre National

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANJE	: Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant
APFNL	: Agence de Promotion des Produits Forestiers non Ligneux
ATPC	: Assainissement Total Piloté par les Communautés
CEDEF	: Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CIFOEB	: Centre d'Informations, de Formation et d'Etudes sur le Budget
CNCN	: Conseil National de Concertation en Nutrition
CNPS	: Conseil National pour la Protection Sociale
CNSA	: Conseil National de Sécurité Alimentaire
CONASUR	: Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CPF	: Confédération Paysanne du Faso
CPN	: Consultation Périnatale
CRA	: Chambres Régionales d'Agriculture
CRCN	: Conseil Régional de Concertation en Nutrition
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
DEIE	: Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DFC	: Décentralisation des Fonds Climat
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGRE	: Direction Générale des Ressources en eaux
DUDH	: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EICVM	: Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages
EMC	: Enquête Multisectorielle Continue
ENIAB	: Enquête Nationale d'Iode et de l'Anémie au Burkina Faso
FAO	: Food and Agriculture Organisation
FASA	: Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FNGN	: Fédération nationale des Groupements Naam
GRN	: Gestion des Ressources Naturelles
HIMO	: Haute Intensité de Main-d'Œuvre
IAP	: Instrument Automatisé de Prévision
IDH	: Indice de Développement Humain
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPM	: Indice de pauvreté Multidimensionnelle
MAFAP	: Monitoring African Food and Agricultural Policies

MAM	: Malnutrition Aigüe Modérée
MAS	: Malnutrition Aigüe Sévère
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MERH	: Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques
ODD	: Objectif de Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OS	: Objectif Stratégique
PAGIRE	: Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PASA	: Programme d'Ajustement Structurel dans le secteur Agricole
PAU	: Politique Agricole de l'Union
PCIME	: Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDSEB	: Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base
PFL	: Produit Forestier Ligneux
PFNL	: Produit Forestier Non Ligneux
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMA	: Prise en charge de la Malnutrition Aigüe
PN-AEPA	: Programme Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PNDD	: Politique Nationale de Développement Durable
PNDDAI	: Politique Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée
PNDEL	: Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage à l'horizon 2025
PNDES	: Plan National de Développement Économique et Social
PNE	: Politique Nationale de l'Eau
PNG	: Politique Nationale Genre
PNE	: Politique Nationale en matière d'Environnement
PNPA	: Politique Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture
PNPS	: Politique Nationale de Protection Sociale
PNRST	: Politique Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique
PNSAN	: Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSFMR	: Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PNSR	: Programme National du Secteur Rural
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNN	: Politique Nationale de Nutrition

PNOCSUR	: Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation
PNS	: Politique Nationale de Santé
PRP-AGIR	: Priorités Résiliences Pays Alliance Globale pour Initiative Résilience
POSICA	: Politique Sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
PSE/BF	: Politique Sectorielle de l'Education du Burkina Faso
PSMN	: Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition
PSN	: Plan Stratégique de Nutrition
PSNA	: Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
REACH	: Renew Effort Against Child Hunger
REEB	: Rapport de l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso
RGA	: Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNA	: Régénération Naturelle Assistée
SAP	: Système d'Alerte Précoce
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDPFNL	: Stratégie Nationale de Valorisation et de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux
SDR	: Stratégie de Développement Rural
SISA	: Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
SMA	: Stratégie de Mise en œuvre de l'ATPC
SMART	: Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SN-DDRH	: Stratégie Nationale de Développement Durable des Ressources Halieutiques
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SONU	: Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SP/CONAGESE	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
SP/CONEDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
SP/ITIE	: Secrétariat Permanent de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
SUN	: Scaling Up Nutrition
UNDAF	: Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
VIH	: Virus de l'Immuno-déficience Humain

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition des ménages agricoles selon leurs activités.....	28
Tableau 2 : Répartition de la population active agricole par tranche d'âge et par sexe	29
Tableau 3 : Répartition du type de cultures pratiquées par genre	29
Tableau 4 : Gaps de financement du premier Plan d'actions de la PNSAN.....	60

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte du Burkina Faso avec les régions ayant fait l'objet de visite terrain.....	25
Figure 2 : Evolution de la densité de la population entre 1975 et 2025	26
Figure 3 : Evolution de la population selon le milieu de résidence entre 1975 et 2015.....	27
Figure 4 : Evolution sexo-spécifique de la population du Burkina Faso.....	27
Figure 5 Représentation des quatre zones agro-écologiques du Burkina Faso	30
Figure 6 : Représentation graphique du poids des secteurs de l'économie dans le PIB	31
Figure 7: Exploitation de l'or entre 2003 et 2012	31
Figure 8: Evolution de la production céréalière par culture	40
Figure 9 : Evolution de la production des autres cultures vivrières	40
Figure 10: Evolution de la production des cultures de rente	42
Figure 11 : Evolution de la production de légumes et fruits	43
Figure 12 : évolution de l'effectif du cheptel	44
Figure 13 : Evolution de la production d'œuf et de lait entre 2002 et 2012.....	44
Figure 14 : Evolution du taux de couverture des besoins de consommation au cours des dix dernières années	45
Figure 15 : Tendances des indicateurs de la malnutrition de 2009 à 2016.....	52
Figure 16 : Évolution des indicateurs ANJE de 2012 à 2016.....	54
Figure 17 : Analyse causale de la malnutrition intégrant les composantes spécifiques et sensibles de nutrition	55
Figure 18 : Centralité de la question des inégalités entre hommes et femmes pour la sécurité alimentaire	58
Figure 19 : Cadre conceptuel des différents niveaux de contraintes à lever pour la faim zéro d'ici 2030 Traduction graphique par les consultants nationaux des dispositifs prévus dans les ODD pour la sécurité alimentaire et nutritionnel	61
Figure 20 : Évolution des changements climatiques au Burkina.....	63
Figure 21: Evolution des investissements réalisés dans le secteur agricole au niveau du ministère de l'agriculture par nature (2006-2011).....	84

DÉFINITION DES CONCEPTS

1. Sécurité alimentaire

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active »¹. De cette définition se dégagent les quatre (4) dimensions de la sécurité alimentaire que sont : (i) la disponibilité, (ii) l'accessibilité, (iii) la stabilité et (iv) l'utilisation.

2. Disponibilité

C'est la quantité de nourriture réellement présente dans un pays ou une région sous toutes les formes de production domestique, d'importation commerciale et d'aide alimentaire.

3. Accessibilité

L'accès à la nourriture pour un ménage correspond à ses capacités en termes de productions, d'échanges et de transferts. On distingue ainsi :

- l'accès physique aux denrées disponibles : l'accès régulier, et en temps voulu, aux lieux d'échanges peut être difficile en raison de faibles performances de production, de l'état défectueux des routes et du manque de moyens de transport ;
- l'accès économique aux denrées disponibles : il est fonction du pouvoir d'achat des ménages pauvres qui résulte de la faiblesse de leurs revenus globaux issus de l'activité agricole comme d'activités non agricoles et du niveau des prix des produits sur les marchés.

4. Stabilité des approvisionnements

Elle implique la régularité spatio-temporelle de la disponibilité alimentaire. Elle est menacée par un certain nombre de facteurs tant internes qu'externes. Ce sont, par exemple, l'instabilité de la production domestique, la déficience des infrastructures de stockage et des systèmes domestiques de commercialisation, la fluctuation interannuelle et inter-régionale des prix, la fluctuation cyclique de l'offre et de la demande sur les marchés internationaux.

5. Utilisation des produits alimentaires

L'aspect nutritif des aliments est important dans le concept de sécurité alimentaire. En effet, la demande des produits alimentaires dépend de ce que le consommateur perçoit comme élément nutritif en ce produit pour lui permettre de mener une vie saine et active. Pour ce faire, il ne suffit plus d'apprécier la sécurité alimentaire seulement en termes de disponibilités, il importe aussi de prendre en considération les autres éléments de l'alimentation (préférences, état nutritionnel) dont a besoin le consommateur pour se maintenir en bonne santé et être actif.

6. Situation d'urgence

Il y a situation d'urgence lorsqu'une catastrophe naturelle, une crise causée par l'homme, ou encore une combinaison des deux, submerge la capacité de la population touchée à faire face à ses besoins fondamentaux. Les situations d'urgence humanitaire peuvent s'installer graduellement ou se produire soudainement.²

¹ FAO, Sommet Mondial de l'Alimentation, 1996

² Loi No 012- 2014/AN Portant Loi d'orientation relative à la prévention et la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes

7. Insécurité alimentaire

C'est la situation des populations qui sont en-deçà du seuil requis pour s'alimenter convenablement à partir de leur propre production et/ou de leur revenu annuel.

On distingue l'insécurité alimentaire conjoncturelle due à des événements non prévus et l'insécurité alimentaire structurelle ou chronique due à une incapacité permanente à répondre aux besoins alimentaires des membres de la famille.

8. Insécurité alimentaire modérée

Les populations ont un accès limité à une alimentation adéquate et on constate une accumulation de risques de détérioration de la situation alimentaire.

9. Insécurité alimentaire critique

Les populations sont confrontées à une insuffisance aiguë de l'accès à une alimentation adéquate avec un épuisement accéléré des avoirs relatifs aux moyens d'existence risquant de faire tomber ces populations dans une situation d'insécurité alimentaire extrême ou dans la famine.

10. Insécurité alimentaire extrême

C'est une insuffisance grave de l'accès à l'alimentation assortie d'une mortalité excessive, une malnutrition très élevée et une perte des avoirs relatifs aux moyens d'existence.

11. Famine³

C'est une situation de manque total d'accès à l'alimentation, de grave perturbation sociale et de déplacement massif de populations avec un épuisement des avoirs relatifs aux moyens d'existence.

12. Risque

Le risque désigne la probabilité de subir les effets néfastes d'un péril. Les populations des plaines alluviales risquent par exemple davantage d'être inondées que celles vivant dans des lieux montagneux. Celles qui ont peu accès aux services de santé risquent davantage d'être victimes d'épidémies. Le risque est donc la résultante du degré d'importance du péril et de la vulnérabilité.

13. Catastrophes

Les catastrophes sont des résultantes de périls qui surviennent dans un contexte de vulnérabilité, de telle sorte que l'organisation économique et sociale des collectivités vulnérables est atteinte au point de compromettre leur survie. Une catastrophe est essentiellement un phénomène, qui interromp le fonctionnement des organisations et des pratiques communautaires⁴.

14. Vulnérabilité

C'est le degré auquel les personnes risquent d'être exposées à un préjudice, des dommages, des souffrances et la mort. Ce risque est fonction des conditions physiques, économiques, sociales, politiques, techniques, idéologiques, culturelles, éducatives, écologiques et institutionnelles qui caractérisent le contexte de ces personnes. La vulnérabilité est liée aux capacités dont dispose une personne ou une communauté pour faire face à des menaces déterminées⁴.

³ Les définitions sur l'insécurité alimentaire et la famine proviennent du manuel du Cadre Harmonisé.

⁴ Loi N° 012-2014/AN portant Loi d'orientation relative à la prévention et la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes

15. Capacités

Les capacités sont les ressources et compétences que les populations possèdent, qu'elles peuvent améliorer, mobiliser ou s'adjoindre pour maîtriser leur destin. Elles peuvent être des biens matériels, tels que des terres et des bâtiments ou des biens immatériels tels que des connaissances, savoir lire et écrire, être organisé socialement, avoir des dispositions personnelles, telles que la volonté de survivre, des convictions idéologiques ou religieuses.

16. Moyens d'existence

Dans le contexte de la sécurité alimentaire, les moyens d'existence sont les méthodes utilisées par les ménages pour obtenir et conserver l'accès à des produits de première nécessité comme l'alimentation, l'eau, l'hébergement, les vêtements, les soins de santé et l'éducation. En comprenant comment les gens surviennent à ces besoins élémentaires, dans les bonnes années comme dans les mauvaises, nous acquérons des connaissances sur leur faculté d'adaptation face à un choc, tel qu'une sécheresse, une inondation, une forte montée des prix ou un conflit.

Pierre angulaire de l'analyse de la sécurité alimentaire, les informations sur les moyens d'existence sont utilisées également par les personnes chargées de la planification de l'aide humanitaire pour déterminer quelles sont les interventions qui soutiendront les stratégies normales de survie des personnes dans le besoin⁵.

17. Stratégie d'adaptation

Dans un contexte sociologique, c'est une stratégie issue d'une séquence de réponses à une situation de crise. Dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la principale stratégie de crise est la réduction des dépenses alimentaires. Les ménages peuvent avoir recours à des stratégies dites de stress dont par exemple l'utilisation de leur épargne.

18. Filets de sécurité

Les filets de sécurité sont un des moyens préconisés dans la prévention des risques de choc. Ils n'empêchent pas le choc mais l'arrêtent et en atténuent les conséquences. Ils assurent la protection collective des populations et sont mis en œuvre sous certaines conditions.

19. Prévention

La prévention des désastres est un terme qui implique des actions et mesures mises en œuvre avant une catastrophe afin d'en réduire les effets au niveau national ou local. Comprise dans ce sens, la prévention englobe des actions qui sont souvent considérées comme faisant partie de la phase de préparation à un désastre. C'est un processus à long terme.

20. Alerte précoce

L'alerte est un signal pour annoncer une menace, un risque, un danger. L'alerte précoce a pour objet d'avertir à temps les décideurs et les agences de réponse aux crises alimentaires.

21. Système d'Alerte Précoce (SAP)

Il représente l'ensemble des dispositifs qui contribuent à l'objectif de fournir une information permettant la réponse à un risque de crise alimentaire.

22. Apport Protéique de sécurité

⁵ FEWS NET

L'apport protéique de sécurité est la quantité de protéines nécessaires à la couverture physiologique et au maintien de la santé de la quasi-totalité des individus d'un groupe d'âge et de sexe donnés.

23. Malnutrition

Dans ce document la malnutrition renvoie à un état pathologique causé par les carences nutritionnelles (nutriments non ingérés ou non absorbés). On lui reconnaît deux formes à savoir :

- la malnutrition chronique qui se détecte grâce au rapport taille/âge et
- la malnutrition aiguë modérée ou sévère qui se détecte grâce au rapport poids /taille.

Une autre forme de malnutrition souvent appelée faim silencieuse est évoquée pour les carences en micronutriments (vitamine A, Fer, zinc, iode.....).

24. Double fardeau de malnutrition

Le double fardeau de malnutrition est évoqué dans ce document pour représenter les situations où les carences nutritionnelles (la malnutrition ou les carences en micronutriments) se doublent avec les maladies chroniques liées à la nutrition (obésité, diabète, hypertension artérielle,...) soit chez un même individu ou à l'échelle d'une population.

25. Genre

Le concept genre est une construction sociale qui confère dans une société donnée des rôles sociaux, des responsabilités et des positions aux hommes et aux femmes. Les rôles qui leur sont dévolus sont déterminés par les normes culturelles et sociales et également par la structure de pouvoir inhérente, donc façonnés/inculqués par la société.

Au Burkina Faso, la définition consensuelle du genre est formulée ainsi qu'il suit : « Le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable ».

26. Sécurisation foncière

Aux termes de l'article 6 de la loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural, la sécurisation foncière se définit comme « l'ensemble des processus, mesures et actions de toutes natures visant à protéger les propriétaires, les possesseurs et utilisateurs de terres rurales contre toute contestation, trouble de jouissance de leur droit ou contre tout risque d'éviction ».

RESUME EXECUTIF

La sécurité alimentaire a toujours été au cœur des préoccupations des gouvernements du Burkina Faso. Cependant, malgré les efforts consentis, l'insécurité alimentaire reste un phénomène récurrent, touchant environ 19% des ménages dont 1 % en situation sévère⁶.

L'accroissement annuel de la production céréalière de 1,39% reste encore insuffisant pour satisfaire les besoins de consommation de plus en plus croissants d'une population qui est passée de 14 017 262 habitants en 2006 à 18 450 494 habitants en 2015⁷. Les productions animales (viande, lait, œufs notamment), halieutiques et fauniques, bien que contribuant énormément à la sécurité alimentaire des populations sont insuffisamment exploitées, avec des statistiques y relatives qui restent encore non exhaustives.

Outre les limites liées à la production, l'enclavement des principales zones de production (Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Cascades, Sud-Ouest, Est) et l'éloignement des zones dites de consommation situées au Nord du pays, constitue un frein à l'approvisionnement de ces dernières, notamment en période pluvieuse. A cette contrainte s'ajoute le faible niveau de dotation du pays en infrastructures de stockage, de conservation et de transformation réduisant l'accès à l'alimentation en tout temps, situation aggravée par la pauvreté endémique d'une frange importante de la population.

Il faut ajouter que les inégalités entre les hommes et les femmes concernant le contrôle des moyens de subsistance limitent également la production alimentaire particulièrement des femmes. Plusieurs contraintes sont à l'origine de cette situation : la pauvreté et la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles, les difficultés d'accès à la terre des femmes et des jeunes, la non implication des femmes et des filles dans les prises de décisions et dans la gestion de la ration alimentaire.

L'insécurité alimentaire ne peut pas être combattue en ignorant la ressource environnementale qui fait également face à plusieurs contraintes. En effet, les défrichements pour les cultures extensives, l'exploitation anarchique et abusive des ressources, l'utilisation de techniques de récolte destructrices des végétaux, constituent les plus importantes formes de pressions sur les ressources forestières qui provoquent une disparition des forêts et une dégradation des sols. Le couvert forestier a subi de 1992 à 2002 une diminution moyenne annuelle de 110.505 ha, sous le coup du développement des défriches incontrôlées, des cultures spéculatives, et des migrations de populations soit une moyenne annuelle de 0,77% du couvert forestier national. A cela viennent s'ajouter les feux de brousse qui constituent un facteur non négligeable de déforestation et de perte de diversité biologique⁸. La demande énergétique également constitue un autre facteur de pression sur les ressources forestières⁹.

Le secteur minier reste très dépendant d'intrants comme les produits chimiques dans la chaîne de production. L'exploitation de l'or comporte d'énormes inconvénients notamment sur la santé humaine et animale, l'environnement et les ressources naturelles. Elle contribue en effet au déboisement et à la déforestation, à la dégradation des sols, à la diminution des terres cultivables, à la dispersion de la main d'œuvre agricole, à la pollution de l'air par la poussière

⁶ Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN), 2014

⁷ RGPH 2006 et projection 2015

⁸ SP/CONEDD, 2015

⁹ SP/CONEDD, 2010

et le monoxyde de carbone, du sol et de l'eau par les huiles usagées des moteurs et les produits chimiques (cyanure, mercure, piles usagées abandonnées au fond des puits contenant du manganèse ou plomb), à la perte de la biodiversité, à la détérioration du paysage, etc.

Une dégradation progressive des conditions climatiques au Burkina Faso se constate et est marquée par une migration des isohyètes du Nord vers le Sud du pays qui traduit une avancée continue de la zone sèche, une hausse des températures maximales, une sécheresse qui perdure et des processus de désertification qui se maintiennent¹⁰.

L'insécurité alimentaire récurrente au Burkina Faso n'est pas sans lien avec la situation nutritionnelle qui prévaut notamment au niveau des populations les plus vulnérables. En effet, bien que marquée par une légère régression de la prévalence¹¹ de la malnutrition aiguë qui est passée de 11,3% à 7,6% de 2009 à 2016 chez les enfants de moins de cinq ans, elle montre encore des disparités régionales avec notamment pour les régions du Sud-Ouest, du Centre, du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun, du Sahel, de l'Est et du Nord respectivement des prévalences de 10,2%, 9,0%, 8,8%, 8,8%, 7,9%, 8,6% et 8,2%, qui se situent au-dessus de la moyenne nationale (7,6%). Les carences spécifiques en micronutriments sont également présentes avec notamment celle en vitamine A, avec une prévalence ajustée¹² de la cécité nocturne à 7%, ou 84,5% et de 61,8 % d'hyporétinémie respectivement chez des enfants de moins de cinq ans et chez leur mère dans la région du Centre-Nord du pays¹³, sans oublier l'anémie toutes formes confondues qui touche¹⁴ 72,5% des femmes enceintes, 83,4% des enfants de 6 à 59 mois et 67,7% des enfants d'âge scolaire. Aux carences qui n'ont pas encore disparu, s'ajoutent les maladies chroniques non transmissibles liées à la nutrition et qui compliquent davantage la situation nutritionnelle du pays avec ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le double fardeau de malnutrition.

Le constat empirique sur le terrain fait ressortir que la majorité des personnes souffrant de malnutrition au Burkina Faso sont des femmes et des filles vivant en milieu rural. Ces inégalités s'expliquaient principalement par le faible niveau d'éducation des femmes et des filles, les difficultés d'accès aux services de santé, les pratiques alimentaires archaïques et inadéquates. L'indice de développement du genre¹⁵ était de 0,874 en 2015 contre une moyenne de 0,877 en Afrique subsaharienne. Au niveau national, l'indice d'inégalités de genre était de 0,615, plaçant le Burkina Faso au 146^{ème} rang parmi 188 pays¹⁶.

Conscient de cette situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle endémique, le Burkina Faso s'est engagé pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui visaient entre autres « la réduction de moitié du nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2015 ». Malgré les nombreux efforts concrétisés dans les nombreux documents de politiques, programmes et projets qui ont été élaborés et mis en œuvre pour

¹⁰ Politique sectorielle du Ministère de l'Environnement 2017

¹¹ Rapport ENN de 2009 à 2014

¹² EDS 2003

¹³ Zagré N, Delpeuch F, Traissac P, Delisle H: Red palm oil as a source of vitamin A for mothers and children: impact of a pilot project in Burkina Faso. *Public Health Nutr* 2003, 6:733-742.

¹⁴ ENIAB 2014

¹⁵ L'indice de développement genre qui mesure les inégalités entre les sexes dans trois dimensions du développement humain - santé (espérance de vie à la naissance), éducation (durée attendue et durée moyenne de scolarisation) et le contrôle des ressources économiques (revenu national brut par habitant) – désagrégé par sexe

¹⁶ Rapport sur le développement humain 2016, PNUD

améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, les résultats atteints restent insuffisants en partie pour des raisons de stratégies de gouvernance et de financement en-deçà des attentes, de sorte que de nombreuses insuffisances subsistent aux niveaux institutionnel et opérationnel.

Des efforts devront être poursuivis et c'est pourquoi le Burkina Faso s'est engagé sur le nouvel agenda mondial pour le développement consacré par les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour lesquels les recommandations formulées dans ce document visent l'atteinte de son deuxième objectif (ODD2) qui prône « *l'élimination de la faim, l'atteinte de la sécurité alimentaire et la promotion d'une agriculture durable* », d'ici 2030.

En plus des nombreux défis qui restent encore à être relevés, les principales recommandations suivantes sont formulées :

❖ Recommandations visant 100% d'accès à une alimentation adéquate toute l'année :

- Valoriser le potentiel aménageable ;
- Assurer la mécanisation de l'agriculture ;
- Promouvoir les technologies innovantes d'irrigation ;
- Faciliter l'accès des producteurs aux intrants et équipements agricoles ;
- Assurer la mise à l'échelle de l'opération de production de maïs à haut rendement en saison sèche ;
- Renforcer l'appui-conseil et la vulgarisation agricole ;
- Renforcer davantage l'appropriation du concept genre par les Autorités ;
- Sensibiliser les populations sur l'accès à la terre et la sécurisation des possessions foncières des femmes ;
- Veiller à la prise en compte systématique de la dimension genre lors de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des nouvelles politiques sectorielles dans le cadre de l'opérationnalisation du PNDES.

❖ Recommandations assurant que tous les systèmes agro-alimentaires sont durables :

- Promouvoir les PME/PMI en matière de production agro-alimentaire ;
- Faciliter l'accès aux financements ;
- Fournir un accès égal aux hommes et aux femmes aux ressources productives, aux technologies et aux pratiques intelligentes face aux changements climatiques pour une agriculture durable ;
- Renforcer les formations sur divers domaines d'activités et de corps de métiers (microentreprise, culture maraîchère, tôlerie, mécanique, élevage, etc.) ;
- Former les femmes aux bonnes pratiques agricoles pour une agriculture durable.

❖ Recommandations visant 100% d'augmentation de la productivité et des revenus des petits exploitants :

- Faciliter l'accès des petits producteurs aux intrants et équipements agricoles ;
- Renforcer l'appui-conseil et la vulgarisation agricole ;
- Assurer la maîtrise de la volatilité des prix des produits agricoles ;
- Promouvoir l'égalité des chances des femmes et des hommes de la production jusqu'à la commercialisation ;
- Renforcer les actions de plaidoyer auprès des structures financières pour un meilleur accès au crédit des femmes et des hommes en milieu rural ;
- Promouvoir l'effectivité d'une budgétisation sensible au genre et produire les données statistiques désagrégées par sexe et par âge ;

- Appliquer et vulgariser la loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural.

❖ **Recommandations visant Zéro perte ou gaspillage de produits alimentaires :**

- Intégrer la problématique des pertes et de leur gestion dans les programmes de développement agricole et de sécurité alimentaire, et de renforcement des filières agroalimentaires ;
- Renforcer les programmes d'appui au développement des filières agroalimentaires ;
- Préparer et mettre en œuvre un programme/une stratégie de réduction des pertes ;
- Moderniser les infrastructures clés dont celles rurales en particulier et les services connexes (transport, marchés, fourniture d'électricité, etc.) pour assurer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement après-récolte ;
- Soutenir le développement du secteur privé et les investissements dans les agro industries (PME) en appui au secteur de la transformation (information et formation, conseil et crédit) ;
- Promouvoir le développement d'installations de stockage dans les principaux marchés, la formation et la réhabilitation des entrepôts ;
- Appuyer l'acquisition de matériels après-récolte (bâches, équipements de battage/égrenage, structures de stockage hermétiques) pour la conduite adéquate des opérations après-récolte, et la construction de magasins de stockage au profit d'organisations faitières provinciales ou communales pour le stockage et la conservation de leurs produits en vue de la commercialisation.

❖ **Recommandations pour l'atteinte de « Zéro malnutrition sous toutes ses formes » d'ici 2030 :**

➤ **Pour la lutte contre la malnutrition globale**

- Changer la perception de la malnutrition au sein des communautés rurales par une meilleure communication sur le sujet ;
- Améliorer les capacités humaines et techniques du système de santé dans la prise en charge de la malnutrition ;
- Assurer la disponibilité des intrants aussi bien pour la prise en charge de la MAM que pour la MAS dans toutes les régions ;
- Améliorer la couverture (géographique, celles des cibles) et la qualité de prise en charge de la malnutrition aigüe ;
- Renforcer la promotion de l'ANJE au niveau communautaire et au niveau des formations sanitaires ;
- Poursuivre la lutte contre les maladies diarrhéiques et améliorer la couverture géographique des interventions ;
- Poursuivre le déparasitage actif des enfants de 12 à 59 mois ;
- Renforcer la prévention du paludisme pour les femmes enceintes ;
- Rendre accessible la planification familiale à toutes les femmes en âge de procréer ;
- Améliorer la couverture des consultations prénatales.

➤ **Pour la lutte contre les carences en micronutriments**

- Poursuivre les campagnes de distribution de masse en vitamine A aux enfants de moins de cinq ans ;
- Mettre en place la distribution de la vitamine A en routine dans le système de santé ;
- Renforcer la supplémentation en fer/acide folique des femmes enceintes ;
- Assurer la disponibilité de premix pour la fortification des aliments dans les ménages ;
- Renforcer les équipements des unités de production et de contrôle des aliments fortifiés ;

- Améliorer le contrôle de qualité du sel importé tout au long de la chaîne (production, transport et stockage) ;
- Renforcer la communication sur les aliments enrichis ;
- Trouver un meilleur aliment véhicule qui puisse atteindre les populations rurales.

➤ ***Pour une sécurité alimentaire favorable à la lutte contre la malnutrition***

- Organiser la gestion et l'entretien des petits périmètres irrigués et barrages ;
- Développer la petite irrigation à partir de l'eau souterraine (puits et forages) ;
- Promouvoir la production familiale (cultures maraîchères et vivrières, fruits) riches en nutriments ;
- Développer des groupements agricoles pour un approvisionnement alimentaire diversifié des cantines scolaires ;
- Promouvoir des bonnes techniques de récolte auprès des ménages ;
- Renforcer les capacités des services d'encadrement ;
- Renforcer les capacités logistiques et opérationnelles des sociétés coopératives pour un transport adéquat des denrées alimentaires ;
- Organiser la commercialisation primaire des produits agricoles ;
- Promouvoir les bonnes techniques de conservation et de stockage des aliments post récolte et post capture ;
- Assurer la fabrication locale des aliments de compléments pour les enfants à partir des produits locaux ;
- Garantir l'accessibilité des femmes aux ressources de productions agricoles ;
- Assurer la transformation, de promotion de la consommation et de commercialisation des PFNL ;
- Promouvoir les bonnes techniques pastorales auprès des ménages ;
- Développer le petit élevage au sein des ménages au niveau rural ;
- Promouvoir l'aquaculture au sein des communautés vivant aux alentours des points d'eau (étangs piscicoles...) ;
- Promouvoir la pêche artisanale dans les zones en insécurité alimentaire et favorables à l'activité ;
- Renforcer les capacités des acteurs sur les techniques de production améliorée ;
- Promouvoir les bonnes techniques de transformation des produits halieutiques post capture.

➤ ***Pour la sécurité sanitaire des aliments***

- Rendre opérationnel un système d'épidémiologie-surveillance pour la sécurité sanitaire des aliments ;
- Améliorer la communication sur le risque en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
- Mettre en place et actualiser une base de données épidémiologique centralisée au plan national sur les maladies d'origine alimentaire ;
- Assurer l'acquisition d'équipements et intrants pour la prise en charge des maladies d'origine alimentaire ;
- Mettre en place des sites appropriés pour la destruction des produits contaminés ;
- Rendre disponible des guides multisectoriels de bonnes pratiques sur la sécurité sanitaire des aliments. [11]

➤ ***Pour le secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement***

- Promouvoir la stratégie harmonisée de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) ;
- Promouvoir le lavage des mains au savon ;
- Assurer l'accès aux infrastructures d'assainissement ;
- Assurer l'accès aux sources d'eau potable ;
- Promouvoir le traitement de l'eau à domicile.

➤ ***Pour le secteur de la protection sociale***

- Assurer une supplémentation alimentaire aux personnes en situation de vulnérabilité ;
- Mettre en place un système d'octroi d'aliments aux femmes enceintes malnutries ;
- Mettre en place un système d'octroi d'aliments aux mères accompagnant les enfants MAS en hospitalisation ;
- Assurer des rations alimentaires aux personnes rendues vulnérables par les épizooties ou toute autre catastrophe ;
- Créer davantage des emplois THIMO (Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre) « argent contre travail » au profit des ménages vulnérables ;
- Augmenter les ressources monétaires des bénéficiaires du programme « vivres contre travail » par la création d'Activités Génératrices de Revenus.

➤ ***Pour le secteur de l'éducation***

- Mettre à l'échelle du Burkina Faso la scolarisation et le maintien des filles à l'école ;
- Promouvoir des activités de santé, d'hygiène et de nutrition en milieu scolaire ;
- Promouvoir des cantines scolaires avec un objectif nutritionnel ;
- Développer des stratégies nouvelles qui prennent en compte les adolescents non scolarisés qui ne sont malheureusement pas suffisamment pris en compte par les interventions de nutrition ;
- Encourager une plus grande autonomie financière des femmes à travers les associations et les groupements ;
- Renforcer les actions de sensibilisation, d'éducation, de formation et de plaidoyer sur la lutte contre les violences basées sur le genre.

➤ ***Pour la gouvernance***

- Renforcer la mobilisation des ressources pour appuyer le passage à l'échelle des interventions proposées ;
- Renforcer la collaboration intra et intersectorielle par une organisation de la structure de coordination des actions en sécurité alimentaire et en nutrition ;
- Renforcer la formation en nutrition dans les écoles et université de formation en santé et en agriculture ;
- Renforcer la recherche fondamentale et opérationnelle en nutrition ;
- Mettre en place un cadre législatif et réglementaire structuré en matière de nutrition ;
- Mettre en place un système dynamique et fiable de suivi évaluation.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Malgré les bonnes performances économiques enregistrées ces dernières années, la pauvreté persiste et la quasi-totalité des indicateurs des OMD n'ont pas été atteints en 2015 au Burkina Faso. A cette date, la pauvreté frappait 40,1% de la population. Le milieu rural est davantage touché, avec un taux de 47,5%, contre 13,7% en zone urbaine. La pression démographique reste forte avec un taux de croissance de 3,1% par an¹⁷.

La sécurité alimentaire a toujours été au cœur des préoccupations des gouvernements au Burkina Faso. D'énormes efforts ont été consentis en vue de protéger les populations contre les situations de vulnérabilité vécues face à l'instabilité des productions alimentaires à tous les niveaux. C'est ainsi que des programmes de soutien à la production ont été élaborés et mis en œuvre depuis de nombreuses années de même que des dispositifs de coordination de la sécurité alimentaire ont été mis en place pour une gouvernance performante de ce domaine. Toutefois, malgré ces efforts déployés, l'insécurité alimentaire demeure une préoccupation majeure au Burkina Faso, en témoigne la récurrence des chocs auxquels restent confrontées de nombreuses populations vulnérables.

Les situations de sécurité alimentaire établies au terme de chaque campagne agro-pastorale montrent que malgré une production souvent excédentaire au niveau national, de nombreuses populations restent confrontées à une situation d'insécurité alimentaire plus ou moins prononcée. Cette situation est récurrente dans de nombreuses provinces du pays restées chroniquement déficitaires. Par exemple, les derniers résultats définitifs de la campagne 2016/2017 et l'analyse de la vulnérabilité alimentaire établie en mars 2017 montrent que malgré un excédent céréalier net de 738 160 tonnes au niveau national, 16 provinces se retrouvent déficitaires (Kadiogo, Sanmatenga, Zondoma, Namentenga, Boulkiemdé, Passoré, Oudalan, Bam, Kourwéogo, Oubritenga, Yatenga, Seno, Gnagna, Comoé, Komandjari, Boulgou). En outre, plus de 45% des ménages agricoles burkinabè n'arrivent pas à couvrir leurs besoins céréaliers avec la seule production. En situation projetée, 13 provinces sont « sous pression » et la province de l'Oudalan pourrait connaître une situation de crise pendant la période de soudure. On estime que 257 238 personnes sont en crise avec des besoins d'assistance adaptée et immédiate en nutrition et en santé, en accès alimentaire et en protection des moyens d'existence. Ces populations, en phase de crise, se concentrent principalement dans les régions du Sahel (38%), de l'Est (12%) et du Nord (12%)¹⁸.

Cette chronicité de l'insécurité alimentaire se reflète quelque peu sur la situation nutritionnelle qui, bien que marquée aujourd'hui par d'importants progrès dans la réduction de la sous nutrition sur la période 1990-2016, cache parfois des disparités régionales qui rappellent que la malnutrition reste toujours une préoccupation de santé publique. A titre illustratif, la malnutrition chronique est passée de 35,1% à 27,3% de 2009 à 2016, et la malnutrition aigüe de 11,3% à 7,6% de 2009 à 2016. Sur la même période, la prévalence nationale de l'insuffisance pondérale est passée de 26% à 19,2% chez les enfants de moins de 5 ans. Cependant, les régions

¹⁷ EMC, 2014

¹⁸ Comité de prévision sur la situation alimentaire (CPSA) 2017.

du Sud-Ouest, du Centre, du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun, du Sahel, de l'Est, et du Nord avec respectivement des prévalences de 10,2%, 9,0%, 8,8%, 8,8%, 7,9%, 8,6% et 8,2%, se situant au-dessus de la moyenne nationale (7.6%) restent encore bien touchées¹⁹.

Outre les carences globales, les carences en micronutriments notamment en vitamine A et en fer malgré l'absence de données fiables à l'échelle nationale restent encore prononcées avec plus de 80% de cas d'anémies chez les enfants de moins de cinq ans²⁰ et plus de 80% de cas de carence en vitamine A chez les enfants de moins de cinq ans du Centre-Nord²¹. Les maladies chroniques liées à la nutrition connaissent également une expansion surtout marquée dans le milieu urbain avec près de 40% de cas d'hypertension artérielle à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso et plus de 25% d'obésité touchant surtout les femmes.

La malnutrition n'a pas que des effets sur la santé, elle est également un facteur de sous-développement économique du fait des pertes économiques qu'elle engendre et qui sont estimées entre 2 et 3 % du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial²². L'étude sur le coût de la faim au Burkina Faso, réalisée en 2012²³, a révélé que le pays perd annuellement 409 milliards de FCFA du fait du retard de croissance ou malnutrition chronique, soit 7,7% du PIB. Par ailleurs, selon le rapport 2011 de l'OMS sur les maladies chroniques, une augmentation de 10 % de la prévalence des maladies chroniques dans un pays s'accompagnerait d'une réduction de 0,5 % de sa croissance annuelle²⁴. Ceci n'est pas en contradiction avec les données de la littérature qui sont formelles sur l'efficacité et l'efficience d'un certain nombre d'interventions de nutrition dans la promotion de la santé et du développement socioéconomique^{25,26}.

Au regard de ces résultats, de nombreux efforts sont encore à déployer pour que l'Objectifs de Développement Durable 2 (ODD2) à savoir, *'Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable'* soit atteint.

C'est dans cette perspective que le Burkina Faso avec l'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM) a initié une revue stratégique sur la sécurité alimentaire et la nutrition au Burkina Faso. Cette revue vise à faire l'état des lieux actualisé sur la sécurité alimentaire et la nutrition au Burkina Faso, à dégager les gaps par rapport aux objectifs du Gouvernement, à déterminer les priorités nationales en lien avec celles définies par les ODD, étapes indispensables pour la formulation de recommandations dans l'objectif partagé par le Burkina Faso qui est de réaliser la « Faim zéro » d'ici 2030.

¹⁹ Résultats enquête nutritionnelle nationale 2016. Ministère de la Santé, Burkina Faso

²⁰ EDS 2014

²¹Zagré N, Delpuech F, Traissac P, Delisle H: Red palm oil as a source of vitamin A for mothers and children: impact of a pilot project in Burkina Faso. *Public Health Nutr* 2003, 6:733-742.

²²World Bank, 2006. Repositioning Nutrition as Central to Development

²³ Le Coût de la FAIM au Burkina Faso : Incidence sociale et économique de la sous-nutrition chez l'enfant au Burkina Faso. Rapport Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et le Programme alimentaire mondial (PAM). 2012.

<http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/newsroom/wfp275850.pdf>

²⁴WHO. Global Status report on noncommunicable diseases 2010. Geneva: WHO 2011

²⁵Lie, Geir Sølve Sande, Nirmala Ravishankar, Martha Benezet, Marie Jeanne Offosse, Eyob Zere Asbu, et al. Developing a Resource Tracking System for Measuring Spending on Nutrition in Low- and Middle-Income Countries. Bethesda, MD: USAID2011

²⁶Horton S, Shekar M, McDonald C, et al. (2010) Scaling up Nutrition, What will it cost. Washington DC: World Bank

Cette actualisation intervient dans un contexte où le pays a connu au cours de la dernière décennie, des crises alimentaires et nutritionnelles de plus en plus rapprochées (2005, 2010, 2012) et sévères dues à une combinaison de facteurs conjoncturels naturels ainsi que des chocs climatiques, des variations de prix des denrées alimentaires sur les marchés, la diminution des apports financiers des travailleurs de l'étranger et aussi à des causes structurelles notamment la pression démographique, la détérioration des ressources naturelles et le changement climatique. Elle intervient également dans un contexte marqué par des urgences récurrentes liées principalement aux changements climatiques, aux situations de conflit dans les pays de la sous-région (Burkina Faso, Niger, Nigéria et Mali), occasionnant des vagues de réfugiés. Ces changements contextuels obligent à une réflexion approfondie sur les défis à relever, l'exploration des possibilités pour plus de synergie et de coordination autour de l'objectif fédérateur de renforcement des capacités de résilience des populations en général et celle des enfants et des femmes en particulier. Ceci impose que soient prises en compte les questions de genre, de la protection sociale et celles de l'environnement, conscient que les contraintes anthropiques et climatiques auxquelles font face le Burkina Faso, engendrent une forte pression sur les ressources naturelles : terre, faune, flore et eau.

Cet état des lieux se fait également dans un contexte sociopolitique marqué par la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), nouveau référentiel de développement du Burkina Faso pour cinq ans (2016 à 2020), et qui se propose de faire du Burkina Faso une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables. Ce plan dans ses objectifs stratégiques (OS 2.1 et OS 3.1) souligne très bien l'engagement politique contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et s'aligne sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) notamment l'ODD2 concrétisé avec la révision de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) et la validation du nouveau Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition (PSMN).

Le présent document qui établit un diagnostic affiné de la situation nationale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition prend certes en compte les inégalités hommes-femmes mais aussi le développement durable et la protection de l'environnement, préoccupations fortement soulignées dans les ODD. Ce diagnostic est établi sur la base des politiques et plans sectoriels, et d'échanges de terrain et fait surtout l'état des lieux, dégage les gaps des différentes interventions et permet de définir les priorités nationales visant l'atteinte de la « faim zéro » au Burkina Faso à l'horizon 2030.

II. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

2.1. Objectif global

L'objectif global consiste à établir un diagnostic affiné de la situation nationale de sécurité alimentaire et de nutrition basée sur les politiques, plans et projets sectoriels, les échanges de terrain, afin de dégager les gaps d'interventions, et de définir les priorités nationales visant l'atteinte de la faim zéro en 2030.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visent plus particulièrement à :

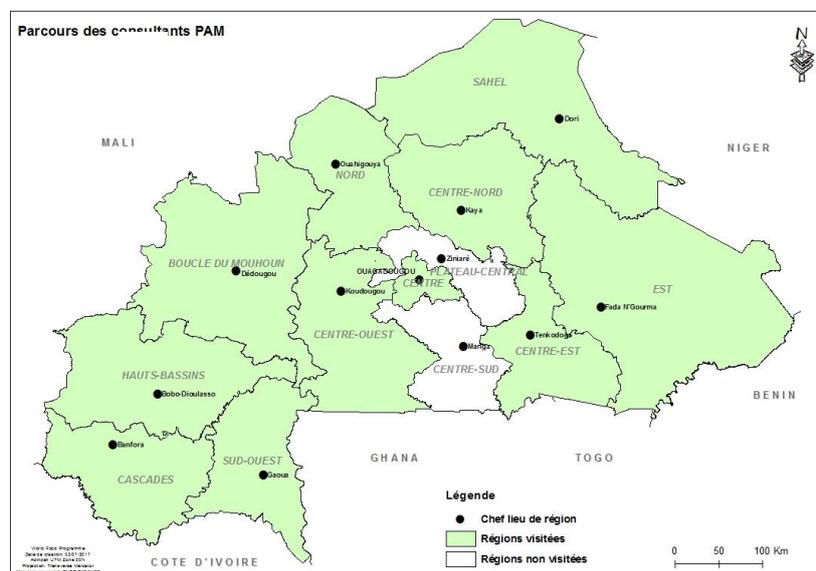
- dresser le bilan critique de mise en œuvre des politiques, des programmes et projets sectoriels de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;
- identifier les gaps sur la base de ce bilan critique ;
- faire ressortir les défis de développement dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'éducation, de la résilience des communautés, du genre et de l'environnement ;
- garantir la protection des droits humains des couches les plus vulnérables.

2.3. Méthodologie

L'approche méthodologique de l'équipe s'est basée sur les éléments suivants :

- *La revue documentaire* : des documents furent transmis par le PAM, d'autres proviennent des principales parties prenantes ;
- *Des entretiens semi-directifs* : de tels entretiens eurent lieu avec les parties prenantes internes et externes ; ils furent réalisés à l'aide de guides d'entretien au niveau des régions ;
- *Des discussions* : elles eurent lieu avec des partenaires d'exécution ainsi qu'avec des bénéficiaires et des communautés ciblées, réalisés à l'aide de guides d'entretien ;
- *Des visites de terrain* : celles-ci eurent lieu en même temps que des observations directes des sites d'interventions, des activités et des réalisations ; la figure 1 ci-dessous montre la localisation des régions parcourues par l'équipe de consultants et des points focaux de départements ministériels ;

Figure 1: Carte du Burkina Faso avec les régions ayant fait l'objet de visite terrain



Le choix des bénéficiaires a été fait de façon aléatoire dans chaque région (Districts sanitaires, CSPS, zones hydroagricoles, boutiques de PFNL, jardins nutritifs, cultures maraîchères, ONG, Associations, etc.). Par ailleurs, de nombreux échanges et rencontres de travail furent organisés entre les consultants pour harmoniser les points de vue et garantir le consensus.

2.4. Les résultats escomptés

Les résultats issus de la revue auront permis de :

- Présenter le contexte national en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- Prendre en compte des questions de genre et de protection sociale ainsi que des questions de développement durable et de protection de l'environnement ;
- Examiner les initiatives nationales en termes de politiques et de stratégies engagées en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de genre et de protection sociale, de développement durable et de protection de l'environnement et d'en dégager les insuffisances ;
- Déterminer les actions et les cibles à intégrer dans la feuille de route nationale en vue de faciliter le progrès vers la faim zéro.

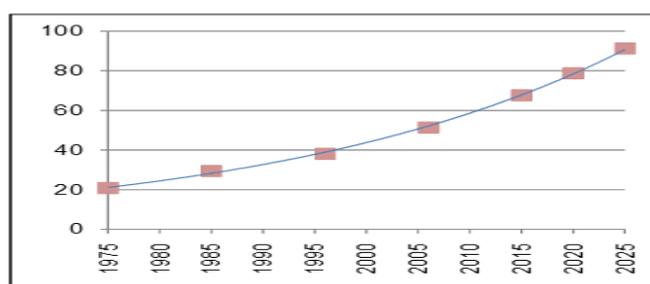
III. PRESENTATION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le Burkina Faso, pays continental, situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, s'étend sur une superficie de 274 200 km². Il est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, à l'Est par le Niger et au Sud par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. Le climat est de type tropical. Les changements climatiques exposent le pays à des risques permanents de sécheresse, de chaleur intense mais aussi à des inondations. Le Burkina Faso est subdivisé en 13 régions, 45 provinces, 350 départements, 351 communes et 8 228 villages.

3.1. Une forte croissance démographique dominée par la jeunesse

La population burkinabé est caractérisée par sa forte croissance et par sa jeunesse. Elle était estimée à 19 632 147²⁷ en 2017 avec un indice synthétique de fécondité (ISF) de 6 enfants/femme et une espérance de vie estimée à 58,9 ans pour les hommes et 60,6 ans pour les femmes²⁸. La proportion d'enfants de zéro à quinze ans était estimée à 47% et celle de moins de cinq ans à 21%. Les femmes représentaient 51,7% de la population globale contre 48,3% d'hommes. Le pays connaît un fort taux d'accroissement démographique estimé à 3,1%. Comme l'indique le graphique ci-dessous, sur la période 1975 à 2025, la densité de la population croît rapidement. Les projections font état d'une multiplication par 4.4 entre 1975 et 2025, avec un grand bond enregistré entre 2006 et 2015 (+16,2) : la densité de la population est ainsi passée de 51,4 habitants au km² à 67,6 habitants au km².

Figure 2 : Evolution de la densité de la population entre 1975 et 2025



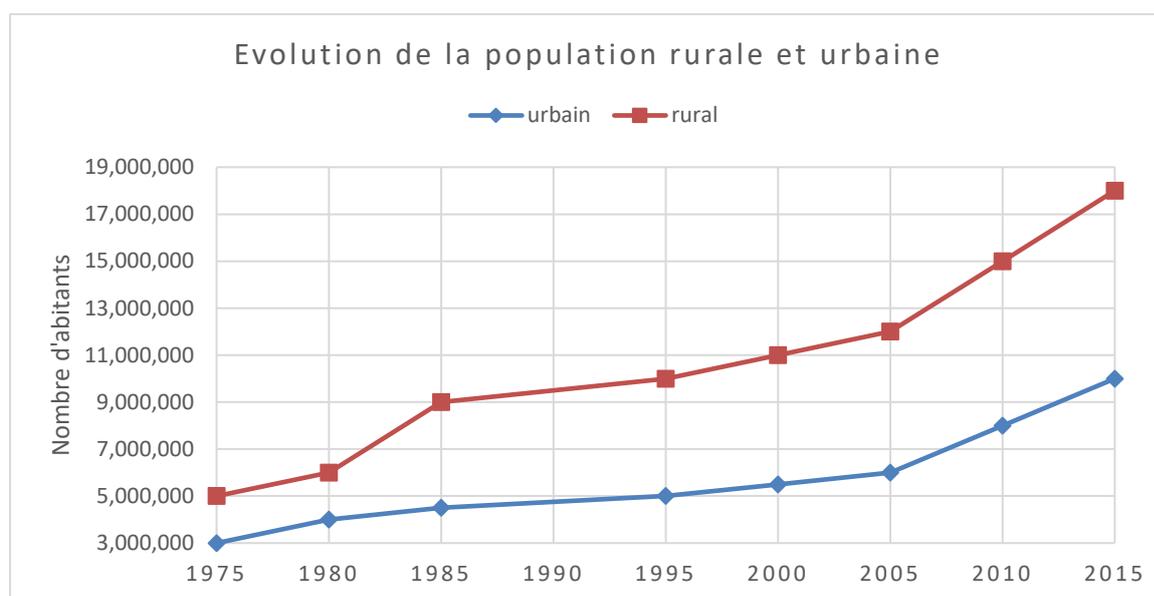
²⁷ INSD 2017 (<http://www.insd.bf/n/>)

²⁸ Projections démographiques de l'INSD (2016)

Source : Tableau de bord démographique, INSD 2015

Les effectifs de population sont également croissants quel que soit le milieu de résidence. On constate qu'en milieu urbain les hommes sont plus nombreux que les femmes jusqu'en 1996. Mais en milieu rural, la supériorité numérique des hommes s'observe uniquement en 1975. La population urbaine est toujours inférieure à la population rurale quelle que soit l'année considérée.

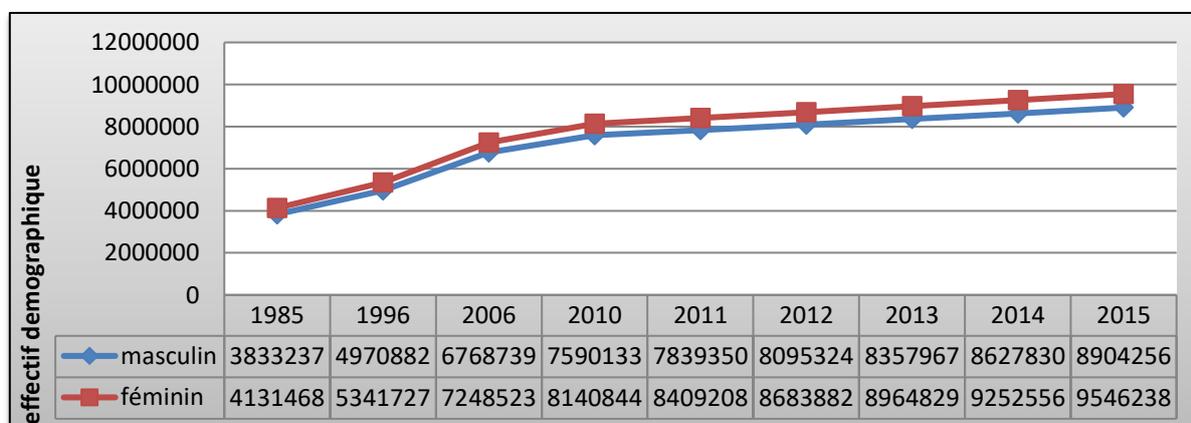
Figure 3 : Evolution de la population selon le milieu de résidence entre 1975 et 2015



Source : Tableau de bord démographique, INSD 2015

L'analyse sexo-spécifique présentée dans le graphique ci-dessous montre une légère dominance féminine depuis 1985, estimée en 2015 à 51,7%.

Figure 4 : Evolution sexo-spécifique de la population du Burkina Faso



Source : Auteurs, à partir des données de l'INSD 2016.

3.2. Un pays à vocation agro-sylvo pastorale

La population agricole du Burkina Faso est représentée par les ménages agricoles, à savoir : «*Tout ménage qui a déclaré pendant le RGPH 2006 pratiquer l'une au moins des activités suivantes : les cultures temporaires (pluviales, horticoles), l'élevage ou l'arboriculture fruitière* », Le nombre des ménages agricoles est de 1 424 909 soit 81,5% de l'ensemble des ménages. Ces ménages agricoles se répartissent en 1 216 879 (85,4%) dans le milieu rural et 208 030 (14,6%) dans le milieu urbain. Dans le milieu rural, les ménages agricoles représentent 95% des ménages contre 44,6% dans le milieu urbain. Le tableau ci-dessous permet de voir la répartition des ménages agricoles selon leurs activités.

Tableau 1: Répartition des ménages agricoles selon leurs activités

Activités	Nombre de ménages agricoles	Proportion
Cultures pluviales	1 330 817	93,4
Horticulture	860 787	60,4
Arboriculture fruitière	384 719	27,0
Elevage	1 162 749	81,6
Sylviculture	679 614	47,7
Pêche	30 073	2,1
Ensemble des ménages agricoles	1 424 909	100

Source : RGA 2008.

N.B. : 1 424 909 représente le nombre total des ménages enquêtés. A noter que chaque ménage peut exercer plusieurs activités.

La population active agricole représente 71,5% de la population agricole nationale dont 48% d'actifs agricoles masculins et 52% d'actifs agricoles féminins.

L'analyse de la répartition de la population active agricole féminine par région montre qu'en 2008²⁹, ce sont les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest qui regorgeaient des plus fortes proportions de femmes actives (10,6% à 13,9% de l'ensemble des femmes actives agricoles du pays). Les régions à faible proportion de femmes actives agricoles s'observaient dans les régions des Cascades (2,9%) et du Centre (2,4%). Cette volonté des femmes à participer aux activités agricoles induit la nécessité de l'intégration du genre dans toutes les politiques agricoles visant à assurer un développement durable du secteur agricole ainsi que de la lutte contre l'insécurité alimentaire.

²⁹ Rapport final RGA-2008, MAH/DGPER

Tableau 2 : Répartition de la population active agricole par tranche d'âge et par sexe

Ages	Homme	Femme	Total
0-9	16,2%	12,4%	14,2%
10-19	33,6%	28,0%	30,7%
20-29	17,2%	22,1%	19,7%
30-39	11,8%	14,4%	13,1%
40-49	8,4%	10,2%	9,3%
50-59	5,7%	7,1%	6,5%
60-69	4,2%	3,7%	4,0%
70-79	2,2%	1,8%	2,0%
80 et plus	,7%	,4%	,5%
Total	100.0%	100.0%	100.0%

Source : MAH/DGPER/RGA-2008

Au niveau national, les femmes sont les plus nombreuses à travailler dans l'agriculture pluviale, puisqu'elles représentent 52% des actifs agricoles des ménages contre 48 % d'hommes. Chez les femmes, cette activité occupe 65,7% d'entre elles ; cette proportion est quasi-identique (65,4%) chez les hommes actifs dans cette activité. L'activité de production maraîchère implique une proportion plus importante des hommes (55%), les femmes ne représentant que 45%. L'élevage est beaucoup plus pratiqué par les hommes (52,8%) que les femmes (47,2 %). L'arboriculture peut être considérée comme une activité masculine, en ce sens qu'elle implique 64% des hommes contre 36% de femmes³⁰.

Tableau 3 : Répartition du type de cultures pratiquées par genre

	Culture pluviale		Culture de maraîchère		Arboriculture		Culture de contre saison		Elevage		Cueillette	
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Homme	34,6%	65,4%	93,8%	6,2%	95,1%	4,9%	98,5%	1,5%	44,1%	55,9%	95,1%	4,9%
Femme	34,3%	65,7%	95,3%	4,7%	97,4%	2,6%	98,9%	1,1%	53,6%	46,4%	62,1%	37,9%
Total	34,4%	65,6%	94,5%	5,5%	96,3%	3,7%	98,7%	1,3%	49,0%	51,0%	78,0%	22,0%

Source : MAH/DGPER/RGA-2008

3.3. Des gouvernances politique, administrative et écologique peu performantes

Au plan politique, la gouvernance est marquée par des progrès qui concernent la création et le renforcement des institutions républicaines, la professionnalisation de la défense et de la sécurité, la consolidation de l'État de droit et le renforcement des droits humains, la contribution aux efforts de paix et de sécurité dans des pays tiers, la cohésion sociale et l'amélioration de la solidarité nationale, ainsi que les avancées réalisées dans le domaine de l'information et de la communication.

Sur le plan administratif le Burkina Faso compte des structures déconcentrées et des structures décentralisées. Pour les structures déconcentrées, depuis 2004, le Burkina Faso dispose de trois niveaux de déconcentration, à savoir : 13 Régions dirigées par des Gouverneurs de Région, 45

³⁰ Rapport final RGA-2008, MAH/DGPER

Provinces avec à leur tête un Haut-commissaire et 351 Départements avec à leur tête un Préfet. Pour les structures décentralisées ou collectivités territoriales, il existe deux types de collectivités à savoir : La Commune ou collectivité locale de base et la Région.

S'agissant des zones agro-écologiques au Burkina Faso³¹, il n'a pas encore été établi un zonage agro-écologique au sens strict du terme. Ce sont les secteurs phytogéographiques, reconnus et définis par Monod (1957)³² et Guinko (1984)³³ d'après des critères climatiques et floristiques, qui tiennent lieu de zones agro-écologiques. La Figure 5 ci-dessous présente les quatre zones agro-écologiques.

Figure 5 : Représentation des quatre zones agro-écologiques du Burkina Faso



Source : Dr Hamadé Kagoné 2001. Profil fourrager du Burkina Faso

La Zone Sahélienne au Nord qui représente 13,3% du territoire burkinabè est marquée par une faible pluviométrie annuelle < 400 mm, et est caractérisée par une steppe arbustive, épineuse et à graminées annuelles.

La Zone Sud-Sahélienne quant à elle occupe 14,3% du territoire avec une pluviométrie annuelle moyenne de 400-700 mm et est marquée par des steppes arbustives à combrétacées et à graminées annuelles.

La Zone Nord Soudanienne occupe 38,9% du territoire national avec une pluviométrie annuelle de 700-900 mm et caractérisée par des savanes arbustives.

La Zone Sud-Soudanienne occupe 32,4% du territoire avec une pluviométrie de 900-1200 mm et marquée par des savanes arborées à arbustives et boisées ainsi que des forêts claires³⁴.

³¹Dr ir Hamadé Kagone 2001. Profil fourrager du Burkina Faso.

<http://www.fao.org/ag/agp/agpc/doc/counprof/PDF%20files/Burkina-French.pdf>

³²Monod T. (1957). Les grandes divisions chronologiques de l'Afrique. Comité consultatif tropical africain/ Conseil scientifique pour l'Afrique, publication n°24, Londres, 145 p

³³Guinko S. (1984). Végétation de la Haute-Volta. Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Bordeaux III, 394 p.+annexes.

³⁴Dr ir Hamadé Kagoné Profil fourrager du Burkina Faso. Pour plus de détails, voir Annexe1.

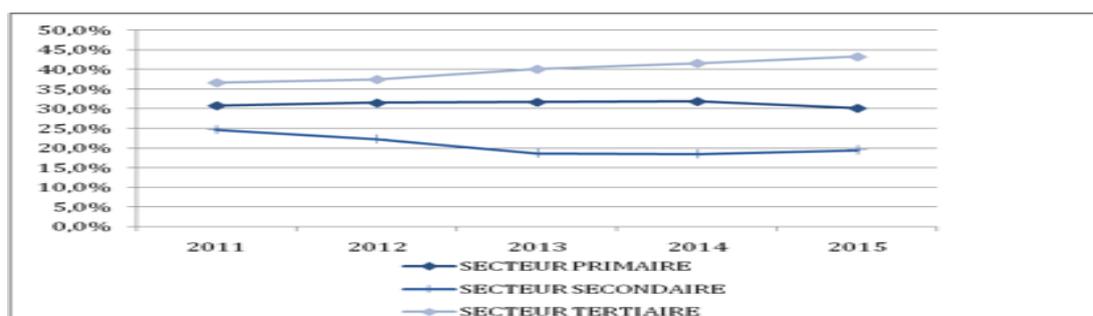
<http://www.fao.org/ag/agp/agpc/doc/counprof/PDF%20files/Burkina-French.pdf>

3.4. Une économie en croissance dominée par les secteurs primaire et tertiaire

Le Burkina Faso connaît une croissance économique appréciable ces dernières années avec un taux de croissance annuel moyen du Produit Intérieur Brut (PIB) réel de 5,5% entre 2011 et 2015. Cependant, en raison du taux de croissance démographique élevé (3,1%), la croissance moyenne du PIB par habitant n'a été que de 2,3%, ce qui n'a pas permis de réduire considérablement la pauvreté et les inégalités sociales. En effet, l'incidence de la pauvreté reste toujours très élevée (40,1% en 2014) et le niveau de l'Indice de Développement Humain (IDH) s'est situé à 0,402 en 2015 ce qui positionne le pays dans la catégorie « développement humain faible » et le place en 185^e position sur 188 pays et territoires³⁵.

Le secteur tertiaire, qui comprend les services marchands et non marchands, a été celui qui a le plus contribué à la formation du PIB avec un poids moyen de 39,8% sur la période 2011- 2015. Le secteur primaire, qui joue un rôle prépondérant dans l'économie burkinabè car occupant environ 86% de la population active (RGPH, 2006), est dominé par l'agriculture vivrière et l'élevage avec une contribution à la formation du PIB en moyenne à 31,2 % sur la même période.

Figure 6 : Représentation graphique du poids des secteurs de l'économie dans le PIB



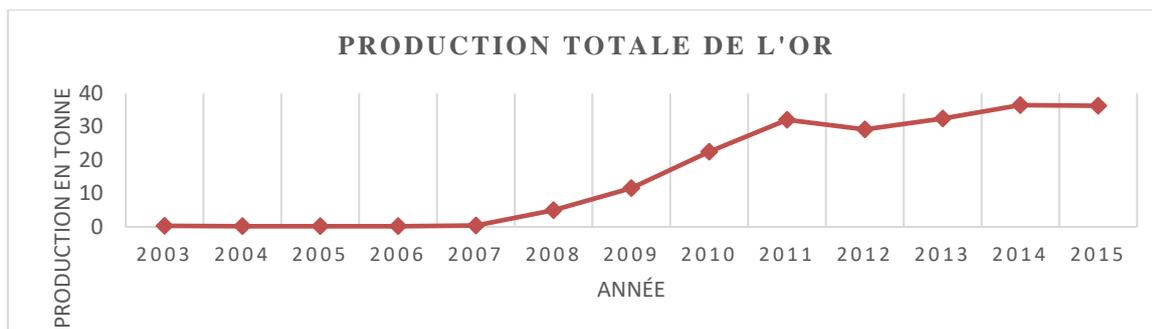
Source : Réalisé par les auteurs à partir des données de la DGEP (IAP juin 2016)

Quant au secteur secondaire, sa contribution à la formation du PIB est restée en-dessous des autres secteurs. Toutefois la contribution du secteur minier à l'économie nationale en 2015 était de 9,3% dans le PIB national contre 7,9% en 2013. L'année 2015 a connu une hausse de la production minière, notamment aurifère qui s'élevait à 43 280,675 kilogrammes. La production de concentré de zinc s'élevait à 138 700, 720 tonnes métriques humides pour 126 940, 081 tonnes valorisables³⁶. Ce secteur est en pleine évolution depuis 2003, comme le montre ce graphique ci-dessous.

Figure 7: Exploitation de l'or entre 2003 et 2015

³⁵Le rapport sur le développement Humain 2016, PNUD

³⁶ Secrétariat permanent de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (SP/ITIE), 2015



Source : Chambre des mines du Burkina

La contribution des secteurs sociaux (éducation, santé, protection sociale, eau et assainissement) au PIB se situe à 7,5% en 2015 contre 6,5% en 2008³⁷. Les privations constatées en matière d'accès aux services sociaux de base sont renforcées par les crises alimentaires touchant de larges couches de la population, surtout en milieu rural.

Les interventions dans le secteur agricole ont permis d'enregistrer des progrès, notamment, une augmentation moyenne de la production céréalière de 2% par an sur la période 2011-2015, un accroissement moyen du PIB agricole de 1,8% l'an (base 1999) sur la même période et une réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural qui est passée de 52,8% en 2009 à 47,5% en 2014.

Dans le sous-secteur de l'élevage, des acquis peuvent être relevés notamment, une constante évolution des effectifs. Ainsi, les bovins ont connu un accroissement moyen annuel de 4,6% contre 2,6% pour les ovins et 3,4% pour les caprins entre 1990 et 2008³⁸.

Les exploitations forestières et fauniques constituent un potentiel important, en termes d'emplois pourvus, de revenus générés, aussi bien pour les populations que pour l'État. Leur part dans le PIB a connu une augmentation entre 1996 et 2015, passant de 1,5% sur la période 1996-2000 à 3,4% sur la période 2011-2015

Dans le domaine de l'éducation, en 2015-2016, le taux brut de scolarisation était estimé au préscolaire à 2,9% et le taux d'achèvement au primaire se situait à 58,2%. L'indice de parité au secondaire n'est que de 0,66 pour un objectif de 1. Au supérieur, la proportion d'étudiants ayant achevé un cycle est de 28%. Les principaux indicateurs se présentent dans le tableau 4 ci-dessous et marque une relative progression en faveur des filles.

Tableau 4 : Principaux indicateurs d'accès et de couverture de l'éducation au Burkina Faso

Indicateurs	% par Genre		Total
	Garçons	Filles	
Taux Brut d'Admission	102,3	97,8	100,1
Taux Brut de Scolarisation	85,9	86,4	86,1
Taux Net de Scolarisation	71,2	71,0	71,1

³⁷ Chambre des mines du Burkina Faso. 2015

³⁸ Etude sur la performance du secteur agricole réalisé en 2009

Taux d'Achèvement au Primaire	55,1	61,0	57,9
-------------------------------	------	------	------

Source : Annuaire statistique 2015-2016 ; DGESS/MENA

La situation sanitaire au Burkina Faso est caractérisée par des taux élevés de mortalité générale³⁹ (11,8‰), de mortalité maternelle (341 pour 100.000 naissances vivantes), de mortalité néonatale (28‰) et de mortalité infanto-juvénile (129‰). Parmi les principales causes de mortalité infanto-juvénile, le paludisme représente 23,8%, les affections néonatales 21,9%, les infections respiratoires aiguës 13,4% et la diarrhée 11,5%. La malnutrition constitue une cause sous-jacente dans 35% des cas de décès. Le pays est situé sur la ceinture méningitique de la bande sub-sahélienne. Malgré une couverture vaccinale de la rougeole atteignant 99,7% depuis 2012, le pays connaît des foyers d'épidémies de rougeole. Le rayon moyen⁴⁰ d'action des formations sanitaires est passé de 7,34 km en 2010 à 6,4 km en 2014 au niveau national.

IV. ANALYSE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION AU BURKINA FASO

La sécurité alimentaire au Burkina Faso s'apprécie à travers les productions nationales de produits alimentaires, notamment les produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques. Cependant, la disponibilité des données n'est pas toujours assurée pour l'ensemble de ces produits ; ainsi le présent document est basé sur les productions agricoles qui demeurent la base de l'alimentation au Burkina Faso.

La sécurité alimentaire est également assurée à travers les importations et les aides alimentaires reçues des divers donateurs.

4.1. Analyse de la situation et dynamique de la sécurité alimentaire en lien avec les ODD

4.1.1. Bilan de la mise en œuvre des OMD au Burkina Faso

Le 08 septembre 2000, 191 pays dont le Burkina Faso adoptaient à New York une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies appelée "Déclaration du Millénaire" portant sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont le but était de réduire la pauvreté et les inégalités de tous ordres dans le monde.

Pour garantir l'atteinte des OMD, les pays se sont engagés à intégrer ces objectifs dans leurs différentes actions de développement. Le Burkina Faso s'est particulièrement investi à travers ses stratégies de développement notamment le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) mis en œuvre de 2000 à 2010 et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) entre 2011 à 2015.

De façon spécifique, plusieurs politiques et programmes sectoriels ont été adoptés et mis en œuvre :

³⁹ Enquête Démographique et de Santé, INDS 2010

⁴⁰ Annuaire statistique Ministère de la santé

- Dans le secteur du développement rural, le Gouvernement a élaboré la Stratégie de Développement Rural (SDR) en 2003 et a adopté en 2012 le Programme National du Secteur Rural (PNSR) ;
- Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) a été adopté en 2006 ;
- Dans le domaine de l'environnement, la Politique Nationale a été adoptée en 2007 ;
- Dans le domaine de l'éducation, on peut noter la mise en œuvre des actions prioritaires conduites dans différents degrés d'enseignement, notamment pour la promotion de l'éducation des filles et des femmes, ainsi que le Plan Décennal de l'Education de Base (PDDEB, 2002-2011) suivi du Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB, 2012-2021) et le Plan de Développement de l'Education Post-Primaire ;
- Dans le domaine de l'autonomisation des femmes, on peut noter la promotion des AGR et l'augmentation de la représentativité des femmes dans les sphères de décision ;
- Dans le domaine de la santé, le pays a mis en œuvre les programmes et stratégies dont le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), le Programme d'Actions en matière de Population (PAP), le Plan National de Nutrition, le Programme de prévention par les vaccinations, la feuille de route nationale pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, le Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST, le Programme National de Lutte contre la Paludisme (PNLP), le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNT), le Programme d'Appui au Développement Sanitaire (PADS), etc.

L'évaluation de la mise en œuvre des OMD au Burkina Faso à travers la mise en œuvre de ces différentes politiques a permis de faire les principaux constats suivants :

Les objectifs poursuivis n'ont pas été atteints dans l'ensemble au regard des résultats de l'évaluation. Cependant, les interventions des différents acteurs ont permis d'atteindre un niveau élevé d'efficacité dans l'atteinte de certaines cibles telle que la cible 1C « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim ».

Pour ce qui est de la pauvreté, dans l'ensemble une baisse de l'incidence de la pauvreté a été constatée entre 1994 et 2014 en passant de 44,5% à 40,1%. Toutefois, la baisse n'a pas été continue sur l'ensemble de la période. En effet, on note plutôt une tendance à la hausse de 1994 à 2003, avant d'amorcer la baisse en 2009, puis une chute en 2014, imprimant ainsi la tendance d'ensemble. Au cours de l'évaluation, le constat était que si la tendance linéaire observée depuis 1994 était maintenue, l'incidence de la pauvreté se situerait autour de 43,26% en 2015 contre un objectif de 22,25%, soit un gap de près 21,01%. A la date de 2014, l'écart initial a été réduit de 19,77%. Les actions entreprises dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (le CSLP, la SCADD) renforcées par les mesures sociales pour faire face aux effets des crises alimentaire, énergétique et financière ont sans doute favorisé cette baisse tendancielle de l'incidence de la pauvreté entre 2003 et 2014.

Pour ce qui est du PIB, le constat était qu'une tendance à la baisse du taux de croissance du PIB par employé a été observée depuis 1994 avec une évolution en dent de scie. En effet, sa valeur est passée de 8% en 1996 à 3% en 2004, puis à 3,8% en 2007 avant de s'établir à 0,9% en 2010. La projection indiquait que ce taux pourrait atteindre 2,43% à l'horizon 2015 contre une cible de 10,6%, soit un écart d'environ 8,17%. Avec une valeur estimée à 2,6% en 2014 selon la tendance, l'écart initial s'est accentué de 49,08%.

L'analyse de l'évolution de la proportion des enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale permet d'apprécier l'effort de réduction de la malnutrition chez les enfants. A l'année de référence en 1993, sa valeur était estimée à 29,5%. Pour réaliser l'ODD 1, la cible visée était de ramener cette valeur à 14,75% en 2015. Dans l'ensemble, on a constaté une tendance à la baisse de la proportion des enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale depuis 1994. Cependant, elle a dans un premier temps enregistré une augmentation régulière pour atteindre un pic de 46,1% en 2005, avant d'amorcer une chute jusqu'à une valeur de 24,4% en 2011. La cible visée dans le cadre de l'ODD 1 a été atteinte dès l'année 2008, avant la fin de l'échéance de 2015.

La mortalité infanto-juvénile a baissé sur l'ensemble de la période 1993-2014. En effet, pour un niveau de 204,5‰ en 1993⁴¹, le taux de mortalité infanto juvénile s'établissait à 82‰ en 2015⁴². L'écart initial qui était de 142,2 points est retombé à 19,7 points en 2015. En 22 ans, la situation au niveau de cet indicateur s'est améliorée de 122,5 points, soit un gain annuel moyen de 5,6 points. A ce rythme, la cible ne sera atteinte qu'en 2019.

Pour ce qui était de la mortalité maternelle, la situation se présentait bien jusqu'en 2006 où la courbe de mortalité maternelle suivait pratiquement le chemin souhaité vers la cible, mais cet élan a été stoppé et même inversé en 2010 où la mortalité maternelle s'est accrue atteignant 341 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Dans le secteur de l'éducation, au-delà des performances enregistrées, on notait un retard qui est tributaire d'une insuffisance de l'offre par rapport à la demande (insuffisances des infrastructures, personnel enseignant, etc.), aggravé par la forte croissance démographique et la persistance des pesanteurs socioculturelles notamment la place de l'école dans la construction de l'individu.

Des écarts entre filles et garçons persistaient dans le cadre du taux d'alphabétisation et le rapport mentionnait qu'il n'était plus question d'atteindre l'objectif fixé en 2015 mais plutôt de tenter de rattraper le retard.

L'indice de parité est passé de 0,57 en 1996 à 0,85 en 2014 soit une progression moyenne annuelle de 0,015. A ce rythme, la cible ne sera atteinte qu'en 2024. Il est évident que des efforts multiples et soutenus doivent être entrepris par tous les acteurs en vue d'accélérer l'atteinte de la cible pour cet indicateur.

Malgré les résultats non négligeables qui ont été engrangés, force est de reconnaître que les efforts doivent être poursuivis pour non seulement pérenniser les acquis mais aussi et surtout poursuivre et accélérer les chantiers entamés surtout en matière de sécurité alimentaire et de nutrition pour que la question de la faim et de la malnutrition soit de moins en moins récurrente au Burkina. C'est dans cette optique que le Burkina Faso s'est engagé avec l'ensemble de la communauté mondiale, sur l'agenda du développement durable formulé par les Objectifs de Développement Durable (ODD) et sur lesquels le nouveau référentiel de développement du Burkina Faso pour les cinq prochaines années (2016 à 2020) à savoir le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), s'aligne.

⁴¹ EDS, 1993

⁴² EMC, 2015

4.1.2. Présentation des ODD

Le nouvel agenda de développement mondial formulé dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) vise entre autres à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et à promouvoir la prospérité tout en protégeant l'environnement d'ici 2030. Adopté en Septembre 2015 lors d'un Sommet historique des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable sont effectivement rentrés en vigueur le 1er janvier 2016.

Point particulièrement important, les ODD reconnaissent la plus grande vulnérabilité de certaines catégories de personnes. Il ressort que l'inégalité entre les sexes et la faible marge d'autonomisation des femmes freinent le progrès dans tous les domaines du développement durable, mais plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'éliminer la pauvreté et la faim. Pour ne laisser personne de côté dans le combat contre la faim, il faut venir en aide à tous – femmes, hommes, filles et garçons – et en particulier à ceux qui vivent dans une extrême pauvreté ou qui sont la cible de discriminations, aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ou encore aux victimes de crises humanitaires complexes et prolongées, de violences extrêmes ou de catastrophes naturelles. A cet effet, le nouveau programme de Développement Durable intègre la prise en compte du genre dans ses actions.

Les ODD s'articulent autour de 17 objectifs, dont un objectif autonome dédié à éradiquer la faim, garantir la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. De manière spécifique, l'ODD2 vise à : « *Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* » et compte 5 cibles que sont : (Cible 2.1.) Éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. (Cible 2.2.) Mettre fin d'ici 2030 à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. (Cible 2.3) Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles. (Cible 2.4.) Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols. (Cible 2.5.) Préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

L'ODD 2 englobe les quatre dimensions de la sécurité alimentaire telle qu'elle a été définie lors du Sommet mondial de l'alimentation en 1996 :

- Éliminer la faim – *accès* à l'alimentation toute l'année (cible 2.1). ;
- Améliorer la nutrition – *utilisation* des aliments et mesures complémentaires pour mettre fin à la malnutrition (cible 2.2) ;
- Assurer la sécurité alimentaire – *disponibilité* des aliments (cible 2.3) et *stabilité* des systèmes de production alimentaire (cible 2.4) ;
- Promouvoir l'agriculture durable – *stabilité* des systèmes de production alimentaire (cible 2.4) et des intrants (cible 2.5).

4.1.3. Analyse de la sécurité alimentaire

Malgré les efforts consentis par le Gouvernement et les Partenaires au développement, la sécurité alimentaire et nutritionnelle demeure une préoccupation. En effet, en 2014 on estimait que 19% des ménages sont en insécurité alimentaire, dont 1 % en situation sévère⁴³. Ces ménages ont, soit une consommation alimentaire déficiente, soit ils ne peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation (diminution de la ration alimentaire, vente des animaux, consommation des stocks des semences prévues pour la saison suivante, consommation de l'épargne, ...).

Les zones où sévit fréquemment l'insécurité alimentaire se concentrent dans la partie Nord du pays comme l'indiquent les cartes de la page suivante, issues de l'analyse du Cadre harmonisé conduite chaque année. Les différentes zones du pays peuvent être confrontées à :

- une situation d'insécurité alimentaire minimale : couleur verte ;
- une situation d'insécurité alimentaire sous pression : couleur jaune ;
- une situation d'urgence : couleur rouge ;
- une situation de crise : couleur grise.

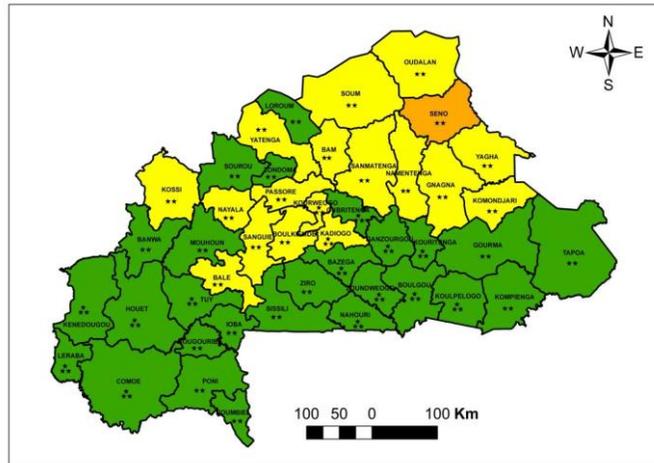
Phase de l'insécurité alimentaire aiguë

1		Minimale
2		Sous pression
3		Crise
4		Urgence
5		Famine

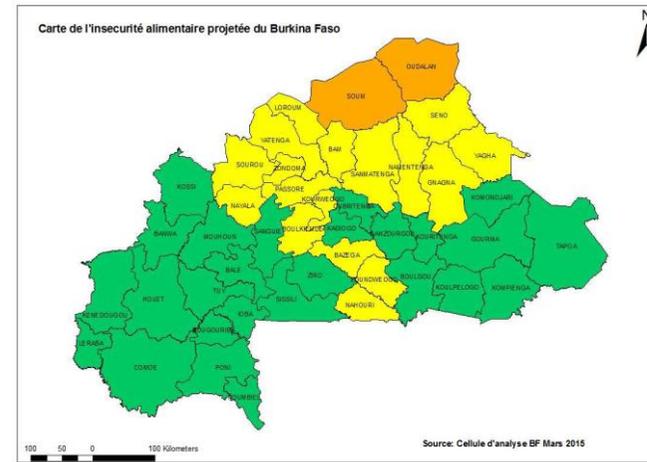
⁴³ Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN), 2014

Cartes : Situation de l'insécurité alimentaire en juin-juillet-août

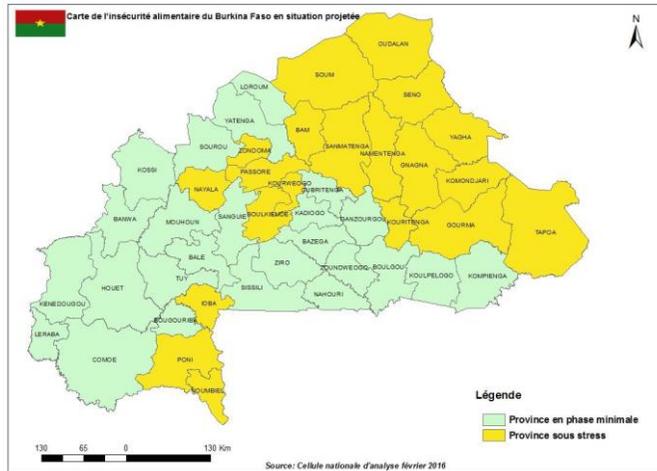
2013



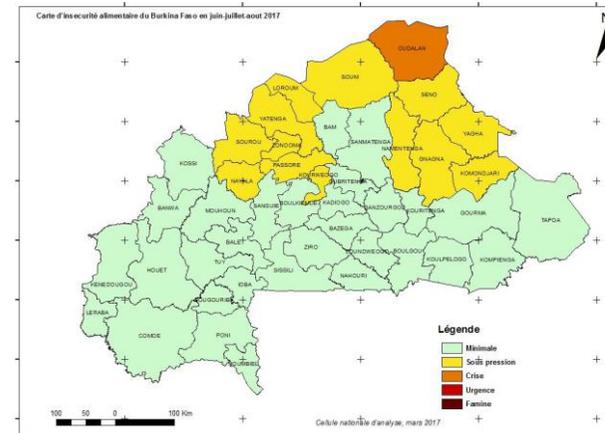
2015



2016



2017



En outre, l'analyse du cadre harmonisé indique que de nombreuses populations sont confrontées chaque année à l'insécurité alimentaire. Celles-ci se retrouvent principalement dans les zones chroniquement déficitaires mais également dans les zones excédentaires du fait d'un degré de pauvreté élevé et d'une incapacité à produire. Ainsi, environ 3,5 millions de Burkinabè, soit 20% de la population, sont en proie à l'insécurité alimentaire⁴⁴. Le nombre de personnes vulnérables issues de l'analyse du cadre harmonisé durant les quatre (04) dernières campagnes figurent à l'Annexe 5.

Pour procéder à une analyse fine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, plusieurs cadres conceptuels sont disponibles mais tous s'accordent sur les quatre (4) principaux piliers qui sont : *la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation.*

4.1.3.1. Analyse des disponibilités alimentaires

Les disponibilités alimentaires au Burkina Faso proviennent essentiellement de la production intérieure, des importations et des aides alimentaires.

4.1.3.1.1. Evolution de l'offre agricole de 2003 à 2016

- **Situation de la production agricole en 2016**

La production agricole a connu une hausse entre 2015 et 2016. Les groupes de cultures ont connu des hausses respectives de 9,01%, 6,45% et 4,33% pour les céréales, les cultures de rentes et les autres cultures vivrières. En comparaison avec la production des cinq dernières années, on constate un recul des autres cultures vivrières tandis que les céréales et les cultures de rentes sont toujours en hausse⁴⁵.

En ce qui concerne spécifiquement les cultures vivrières, le maïs et le riz continuent leur progression en raison du fort soutien dont ils bénéficient tandis que la production de mil est en baisse.

- **Evolution de la production végétale**

Céréales

La production céréalière est passée de 3 559 839 tonnes en 2003 à 4 567 066 tonnes en 2016. De l'apport des différentes cultures céréalières, le sorgho est la première culture céréalière, talonné par le maïs. Ils sont suivis en termes de production par le mil, le riz et le fonio, dont la production est très faible. Durant la période 2003-2016, la production céréalière a connu un accroissement moyen annuel de 3,49% entre 2003 et 2007, de 9,66% entre 2008 et 2012 et -1,74% entre 2013 et 2016.

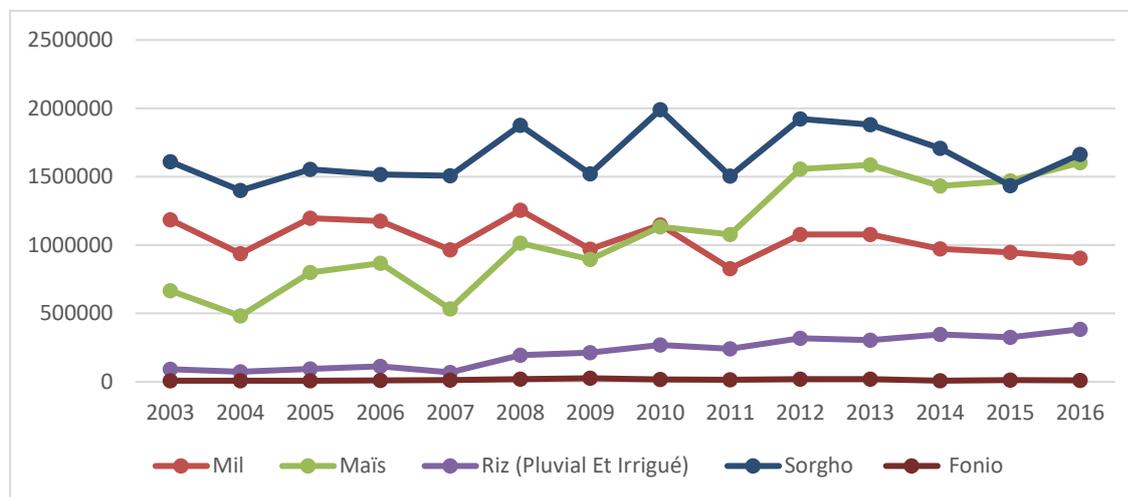
De l'analyse de la Figure 8 ci-dessous, il ressort que la production de spéculations comme le maïs et le riz ont connu de fortes augmentations au cours de la période 2007-2016. Ainsi, la production de maïs est passée de 533 874 tonnes en 2007 à 1 602 525 tonnes en 2016 et celle de riz de 68 916 tonnes à 384 690 tonnes, soit des taux d'accroissement annuel respectifs de 12,99% et 21,05% au cours de la période. Entre 2003 et 2007 les taux d'accroissement annuel étaient respectivement de -5,36% et -6,73% pour le maïs et le riz.

⁴⁴ PNDES, 2016-2020

⁴⁵ Comité de prévision de la situation alimentaire, 2016.

Les différentes mesures de subvention d'intrants, de formation des agents d'encadrement, de mise à la disposition des agents d'encadrement de moyens de déplacement ainsi que la subvention du matériel de post-récolte au bénéfice des filières céréalières semblent avoir eu les effets escomptés d'accroissement des niveaux de production.

Figure 8: Evolution de la production céréalière par culture



Source: EPA/ DGESS/MAAH 2017

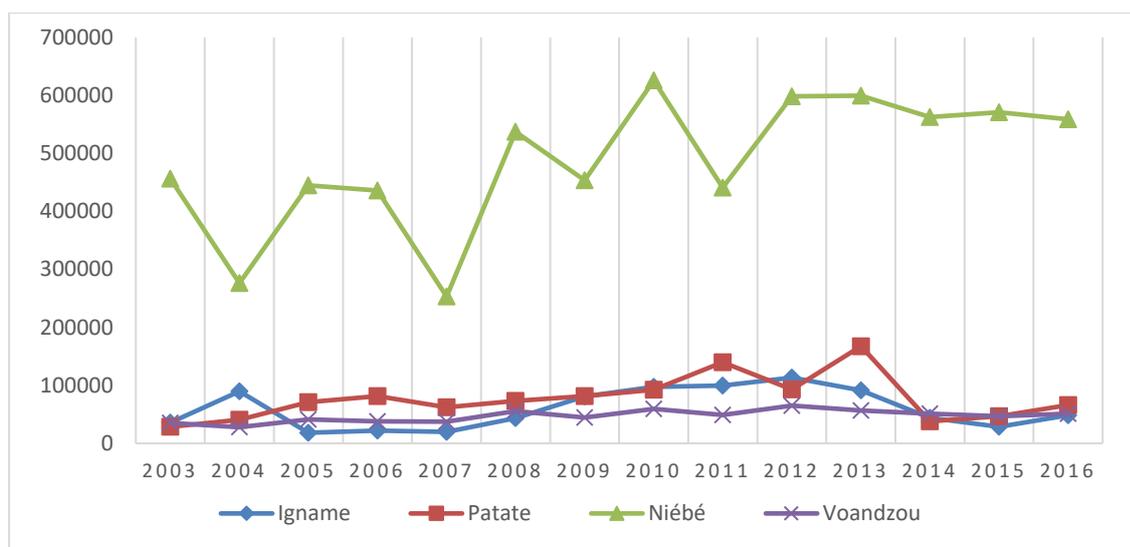
Autres cultures vivrières

La production des autres cultures vivrières a connu une croissance irrégulière durant la période 2002-2012. Elle a été en moyenne de -9,53% entre 2003 et 2007, 16,17% entre 2008 et 2012 et -7,52% entre 2013 et 2016 (soit un accroissement moyen de 2,06% entre 2003 et 2016).

La production de niébé constitue la plus grande part (77,19% en 2016) de la production des autres cultures vivrières. La filière niébé fait partie des filières émergentes à fort potentiel de croissance. Il est l'un des produits les plus commercialisés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Cette forte demande serait à l'origine depuis 2007 de la tendance haussière de la production de niébé. Le taux d'accroissement de la production du niébé est passé de -13,71% entre 2003 et 2007 à 15,46% entre 2008 et 2013 puis est tombé à -2,33% entre 2014 et 2016. Contrairement aux autres spéculations, la production de niébé évolue en dents de scie avec une baisse importante en 2007. Cette baisse importante se justifie par la mauvaise campagne agricole engendrée par la mauvaise pluviométrie enregistrée au cours de cette année. L'immense marché sous régional de niébé (les pays côtiers) offre une perspective de production importante au fil des ans. Conscients de cet état de fait, les politiques tendent à une meilleure organisation des acteurs afin d'assurer un prix suffisamment rémunérateur aux acteurs de la filière.

L'igname est une spéculations de plus en plus prisée sur le marché national. Parmi les autres cultures vivrières, l'igname enregistre le plus fort taux d'accroissement de la production entre 2007 et 2012 (41,92 %). Sur la période 2003-2016, la patate détient le plus fort taux d'accroissement : 6,66% contre 2,88% pour le voandzou.

Figure 9 : Evolution de la production des autres cultures vivrières



Source : EPA/DGESS/MAAH, 2017

Cultures de rente

Comme le montre la Figure 10 ci-dessous, les cultures de rente ont connu également une croissance entre 2003 et 2016. Cette période est marquée par trois phases distinctes de l'évolution des cultures de rente. En effet, avec un accroissement moyen de 4,32% durant la période 2003-2016, la production des cultures de rente a connu un taux d'accroissement moyen négatif entre 2003 et 2007 de l'ordre de -6,71% contre des accroissements de 5,92% entre 2008 et 2012 et 12,69% entre 2013 et 2016.

Le coton reste la principale culture de rente. Sa production a connu une forte progression entre 2003 et 2006. On note en 2007 une baisse vertigineuse de la production de coton passant de 759 858 tonnes à moins de 400 000 tonnes soit une baisse de 50,3%. Cette baisse s'explique notamment par plusieurs facteurs. La crise financière qui s'est traduite dans un premier temps par le retard dans les achats et le paiement du coton graine de la campagne 2006 puis dans un second temps, par la difficulté à mobiliser les financements pour l'acquisition des intrants de la campagne 2007⁴⁶. Même si le prix du coton sur les marchés internationaux en 2006 a enregistré une hausse, celui-ci n'a pas permis de maintenir tous les producteurs de coton. En effet, le prix du coton étant fixé à l'avance, les producteurs font le choix de rester producteurs de coton ou de s'orienter vers d'autres produits vivriers ou de rente. Même si la plupart restent cotonculteurs, certains le font pour bénéficier des subventions en intrants du coton au profit des céréales, notamment le maïs et le riz⁴⁷. Par ailleurs, les conditions climatiques peu favorables sont un autre élément à prendre en considération dans l'explication de la baisse du niveau de production du coton au cours de la campagne 2007. La crise économique de 2008 conjuguée avec la mauvaise pluviométrie en 2009 a également pesé sur le niveau de production de la campagne 2009. L'année 2012 voit un rehaussement du niveau de la production de coton atteignant son niveau le plus haut depuis 2008 avec 606 992 tonnes. Entre 2011 et 2014, la production de coton connaît une forte hausse atteignant 26,60% en taux d'accroissement moyen. Cependant, cette production décline en 2015 et 2016. Cette baisse de la production est liée à la situation socio-politique du pays d'alors.

⁴⁶ Stratégie de développement durable de la filière coton, 2007

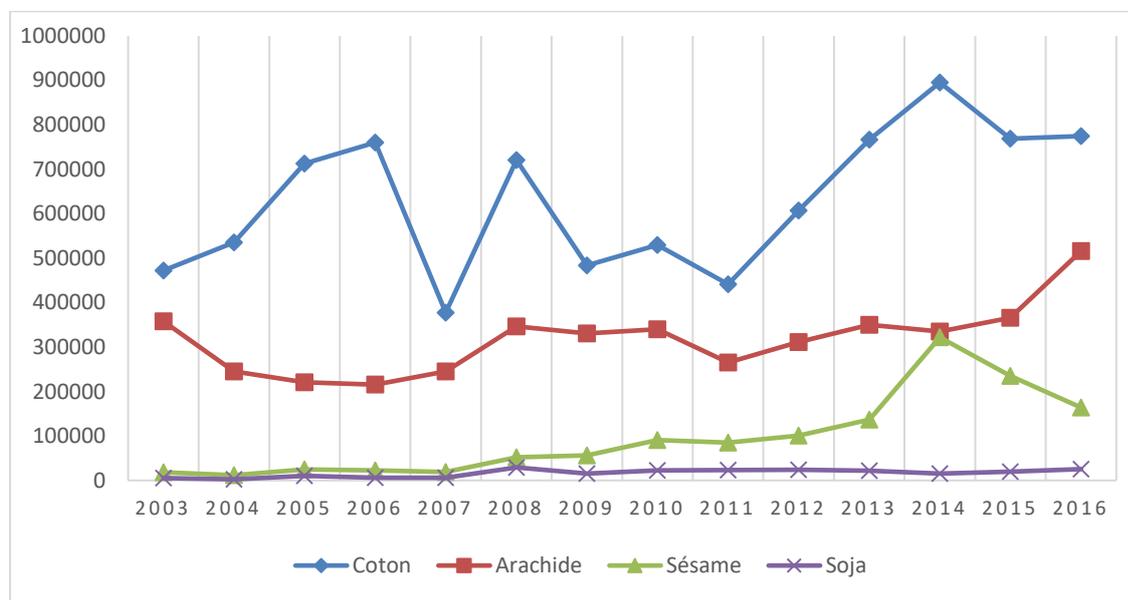
⁴⁷ DGPER, 2008 : Note d'explication de la baisse des superficies de coton

L'arachide constitue la seconde culture de rente. Depuis 2006, la production d'arachide est en hausse constante pour atteindre en 2010 plus de 340 000 tonnes. La production a fortement baissé en 2011 du fait de la mauvaise campagne. Depuis 2012 la production d'arachide est repartie à la hausse et a atteint son plus haut niveau en 2016 avec une valeur de 515 672 tonnes.

Le sésame fait partie des filières porteuses à haute valeur commerciale. L'engouement des producteurs et des exportateurs pour la filière sésame depuis ces dernières années pourrait être à l'origine de l'augmentation importante de la production. En effet, le taux d'accroissement de la production de sésame a connu une augmentation vertigineuse entre 2007 et 2014 (5,04% en 2002-2007 contre 50,04% en 2008-2014). La production de sésame a décliné à partir de 2015 en raison de la réduction des exportations due à la mauvaise qualité du produit, dénoncé par le grand importateur qui était le Japon. En 2016, la production de sésame se situe à 163 819 tonnes contre 321 837 tonnes en 2014.

La production de soja est également en hausse depuis 2003, même si la production reste relativement faible par rapport aux autres cultures de rente. Le taux d'accroissement de la production est de 0,71% entre 2003 et 2007 contre 17,91% entre 2008 et 2016. Comparée aux années 2000, les productions de sésame et de soja ont presque été multipliées respectivement par dix (10) et par sept (7) en 2016. Cela peut s'expliquer par les effets conjugués des différentes activités de promotion des filières (foires et journées de promotion), mais aussi par la demande grandissante de ces produits en milieu urbain et au niveau international.

Figure 10: Evolution de la production des cultures de rente



Source : EPA/DGESS/MAAH, 2017

Fruits et Légumes

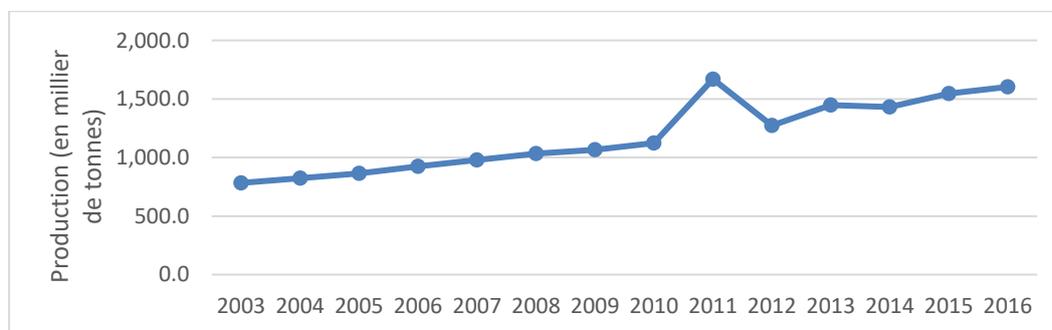
La production végétale au niveau national est essentiellement constituée de la production en pluvial, les cultures irriguées restant faibles du fait de la faible exploitation des ressources en eau. Les terres irrigables atteignent 233.500 ha dont environ 12 à 14% actuellement exploitées.

Les légumes sont essentiellement produits grâce à l'irrigation. En 2008, la superficie des légumes a été estimée à environ 27 000 ha couverte principalement par l'oignon bulbe, la tomate, le chou et la laitue. Ces spéculations représentent plus de 75% de la superficie totale exploitée. En termes de production, plus de 747 488 tonnes de légumes ont été récoltés en 2008 contre seulement 166 000 tonnes en 2005. L'augmentation des superficies aménagées et l'ouverture de nouveaux débouchés pour les légumes à travers les partenariats entre les producteurs et des importateurs des pays côtiers sont entre autres à l'origine de l'augmentation fulgurante de la production de légumes.

La production fruitière reste relativement peu connue du fait de la faible disponibilité de données au niveau national. Néanmoins, les récentes enquêtes réalisées évaluent au niveau national, la superficie de la plantation nationale fruitière à environ 142 400 ha avec une prédominance des superficies des vergers d'anacarde (70,2%) et de mangue (24,7%). La production fruitière est évaluée à 389 259 tonnes, dominée essentiellement par la mangue avec 62% de production fruitière et l'anacarde occupe près de 22% de la production nationale⁴⁸.

De l'analyse de la figure 11 ci-dessous, il ressort que la production de légumes et de fruits sont en augmentation constante. Cette forte augmentation pourrait se justifier par l'augmentation de la demande de ces produits sur les marchés et un effort de structuration de ces filières à travers une meilleure organisation des acteurs. Comme exemple d'effort de structuration, on peut citer la mise en place ces dernières années d'une interprofession de la filière oignon et de l'association des professionnels de la mangue du Burkina (APROMAB). Ces filières fruits et légumes présentent un important potentiel de développement et disposent déjà d'un circuit d'exportation dans la sous-région (Ghana, Togo, Benin, Côte d'Ivoire, Guinée Equatoriale), vers l'Europe et d'autres continents.

Figure 11 : Evolution de la production de légumes et fruits



Source : DGEP, mars 2017⁴⁹

- **Analyse comparative de la dynamique de la production végétale**

Les mesures de soutien à la production adoptées par l'Etat depuis la crise alimentaire de 2008 ont contribué à un accroissement important du volume de la production agricole pour l'ensemble des spéculations. Une comparaison du taux d'accroissement moyen de la production par spéculation entre les périodes 2003-2007, 2008-2012, 2013-2016 et 2003-2016 montre qu'entre 2008 et 2012, les taux d'accroissement moyens sont positifs et généralement supérieurs à ceux de 2003-2007, 2013-2016 et 2003-2016. Ainsi les céréales connaissent un accroissement moyen de 9,66% entre 2008 et 2012 contre des baisses moyennes de 3,49% entre

⁴⁸ DGPER (RGA 2008)

⁴⁹ Les données jusqu'en 2013 mesurent des réalisations tandis qu'à partir de 2014, ce sont des estimations

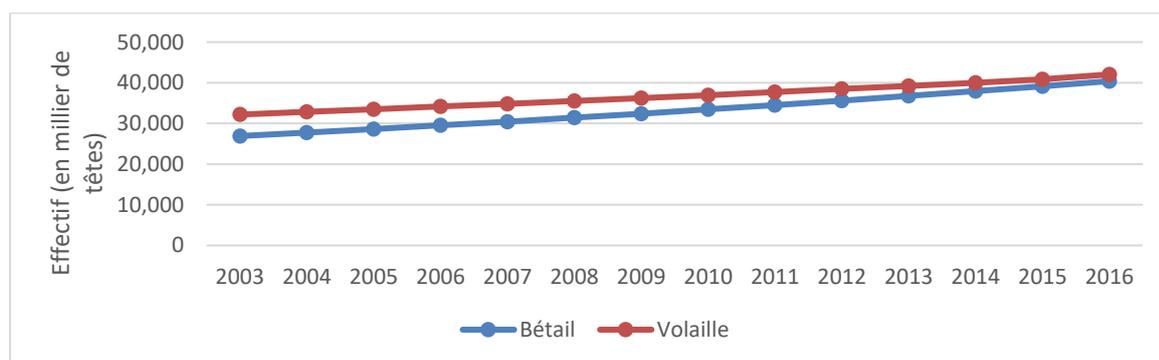
2003 et 2007 et 1,74% entre 2013 et 2016. Ces accroissements sont beaucoup plus importants pour le maïs et le riz qui affichent respectivement un taux d'accroissement moyen de 23,86% et 35,89% contre des taux moyens négatifs entre 2003 et 2007 et des taux moyens positifs mais relativement faibles de 0,73% et 4,76% entre 2013 et 2016. Ce constat est aussi valable pour les autres cultures vivrières et les cultures de rente.

- **Evolution de la production animale**

Dans l'estimation de l'effectif du bétail, les espèces considérées sont les zébus, les taurins, les ovins, les caprins, les porcins, les asins, les équins, les camelins et pour l'estimation de l'effectif de la volaille les différentes espèces d'oiseaux domestiques regroupées ont été considérées.

La figure 12 ci-dessous que le bétail est en constante évolution. Ainsi, les bovins ont connu un accroissement moyen annuel de 4,6% contre 2,6% pour les ovins et 3,4% pour les caprins entre 1990 et 2008⁵⁰. Cet accroissement constant pourrait se justifier non seulement par les politiques de soutien à l'élevage, mais aussi à la demande de plus en plus croissante d'animaux sur pied et de produits animaux dans les pays côtiers. En effet, de nouveaux marchés s'offrent pour l'exportation du bétail. L'immense marché du Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire sont de nos jours les principaux pays d'exportation du bétail du Burkina.

Figure 12 : Evolution de l'effectif du cheptel

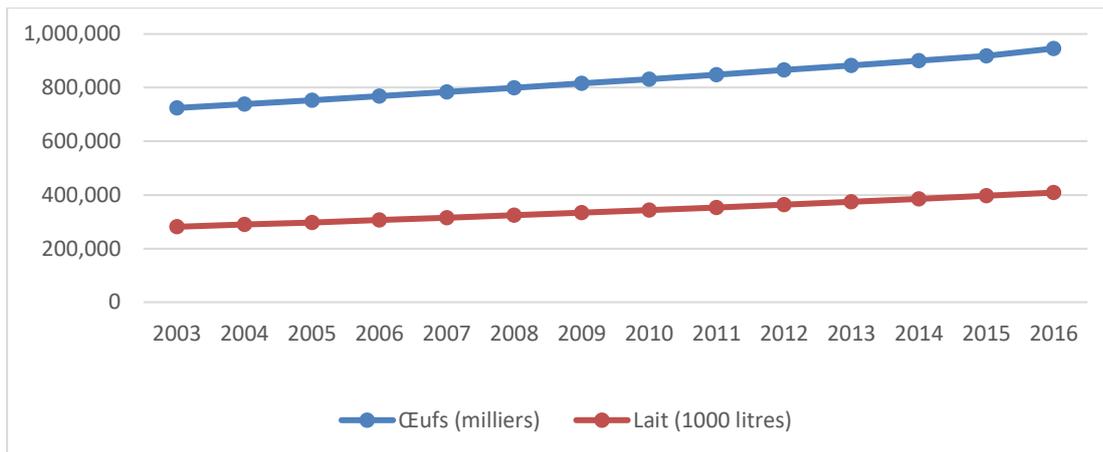


Source : DGEP, mars 2017

La Figure 13 ci-dessous permet de constater que la production d'œufs a connu une forte évolution par rapport à la production de lait. Cette situation s'explique certainement par le fait du développement de la production moderne d'œufs avec des poules de races améliorées d'une part, et avec la forte demande des villes qui a développé le commerce des œufs de pintades d'autre part.

Figure 13 : Evolution de la production d'œufs et de lait entre 2002 et 2012

⁵⁰ Etude sur la performance du secteur agricole, 2009



Source : DGEP, mars 2017

En somme, en termes de niveaux de production, les performances obtenues en 2016 dans le secteur agricole (végétal et animal) confirment un accroissement annuel en moyenne de la production dans le secteur agricole, témoignant des efforts politiques de soutien au secteur rural.

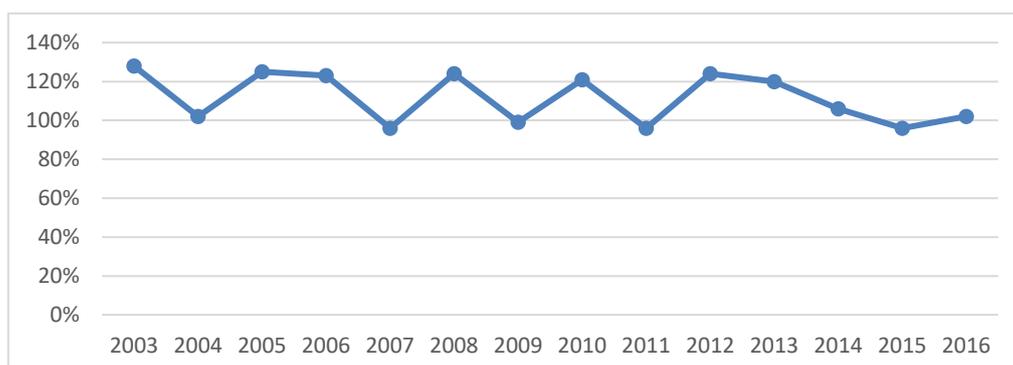
Cependant, des analyses récentes (couvrant la période 2005-2010) sur les incitations et pénalisations via les prix des acteurs des filières, montrent que les performances de l'agriculture ne sont pas observées en aval de la production, notamment dans la formation de prix dans une situation de marché ouvert et concurrentiel.

- **Evolution du taux de couverture des besoins de consommation**

Les produits agricoles constituent non seulement des sources de revenus, mais aussi la principale source de l'alimentation des populations. Les normes de consommation font ressortir un besoin de consommation de 190 Kg de céréales par personne et par an. Cette norme permet d'estimer la consommation humaine par an, comparée à la production disponible.

La Figure 14 ci-dessous montre une évolution du taux de couverture en dent de scie. Durant la période de l'étude le plus faible taux de couverture a été enregistré en 2007, en 2011 et 2015 (96%) et le taux le plus élevé estimé à 128% enregistré en 2003. Cette évolution du taux de couverture dénote du caractère instable de la production agricole surtout céréalière qui est fortement tributaire des aléas climatiques. Afin de palier à cette instabilité et assurer une sécurité alimentaire durable pour les populations, il est nécessaire de promouvoir les cultures de contre saison qui ont une forte rentabilité économique et financière.

Figure 14 : Evolution du taux de couverture des besoins de consommation au cours des dix dernières années



- **Les produits halieutiques**

La production domestique du poisson au Burkina Faso oscille entre 18 000 et 23 000 tonnes de poissons équivalent frais⁵¹. La quasi-totalité de cette production est consommée à l'intérieur du pays à hauteur de 3,5 kg/pers/an. Toutefois, la production domestique est loin de satisfaire les besoins nationaux entraînant une importante importation de poisson (de moins de 10 000 Tonnes en 1998 à 60 000 tonnes en 2011) pour combler le déficit.

- **Le miel**

En 2015, le volume de la production de miel est estimé à 1 429 583 litres⁵². Le miel est un produit à haute valeur biologique (100 G fournissent 304 Kcal d'énergie).

- **Les produits forestiers et fauniques :**

- *les produits forestiers non ligneux (PFNL)*

Les PFNL sont couramment utilisés comme des compléments nutritionnels durant les périodes de soudure et de crise où ils suppléent les cultures céréalières.

L'état des lieux indique que 70% du territoire national du Burkina Faso, soit environ 19 048 352 ha, renferme une grande diversité de PFNL. En 2012, plus de 44,794 milliards de FCFA de revenus issus de la vente des PFNL ont été injectés dans l'achat de produits alimentaires⁵³.

Selon l'Agence de promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (APFLN), la production totale de PFNL enregistrée en 2012 est de 863 190 tonnes. En 2015 par exemple, les quantités commercialisées au niveau local se présentent comme suit :

- 307 510,8 tonnes d'amandes de karité, 62 761,7 tonnes de beurre de karité, 53, 8 tonnes de savon, 2,588 tonnes de pommade à base de beurre de karité ;
- 57 677,2 tonnes de poudre de pain de singe, 665,4 tonnes de feuilles et 65 793,1 tonnes de poudre de feuilles de baobab ;
- 98 558,4 tonnes de graines de néré dont la transformation a permis d'avoir 1 648,8 tonnes de soumbala, 136,2 tonnes de poudre de néré ;
- 2 305,7 tonnes de graines de balanites, 108 607 litres d'huile et 45,0 tonnes de savon à base de balanites ;
- 5 771 tonnes de feuilles fraîches de tamarinier, 1 410 tonnes de feuilles sèches, 1 947 tonnes de fruits secs en gousse, 37 848,7 tonnes de fruit de tamarin et 108 511 litres de jus de tamarin ;
- 1 119,6 tonnes de fruits de *Saba senegalensis*, 23 020 litres de jus à base de *Saba senegalensis* (liane goïne) ;
- 25,7 tonnes de gomme arabique ;
- 171,4 tonnes de calices de Bombax sec (kapok) ;

⁵¹ Enquête cadre UEMOA, 2012

⁵² APFNL 2016

⁵³ APFNL, 2012

- 83,2 tonnes de fruits/poudre de fruit de zizyphus, 181,5 tonnes d'*Acacia macrostachya* (Zamnè en langue mooré).

Les exportations pour l'amende de karité, les fruits de tamarins et la gomme arabique sont respectivement de l'ordre de 149 351,7 tonnes, 26 77,2 tonnes et 43,7 tonnes en 2014.

La mise en place des 23 sites de jardins nutritifs, de 3 497 ha de Régénération Naturelle Assistée (RNA) au troisième trimestre 2016 ont permis d'améliorer les statistiques de collecte des PFNL. En outre, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des dites statistiques à travers la formation d'enquêteurs pour la collecte des données sur le terrain et la collaboration avec les services de douanes des postes frontaliers ont permis de renseigner les quantités des principaux PFNL exportés. Toutefois, l'offre des PFNL en terme quantitatif reste difficilement estimable.

▪ **Les produits de la faune**

Pour la campagne d'exploitation faunique 2015-2016, le nombre de mammifères et d'oiseaux abattus ainsi que l'évaluation de la production de venaison sur l'ensemble du territoire national est respectivement de 950,9 et 88,1 tonnes contre 451,8 et 67,2 tonnes pour la campagne d'exploitation faunique 2014-2015⁵⁴.

La faune est relativement abondante et variée ; elle compte 128 espèces de mammifères, 477 espèces d'oiseaux et 60 espèces de reptiles et d'amphibiens. Ces potentialités permettent de procurer chaque année des protéines animales (160 tonnes de viande en 2004) aux populations⁵⁵.

4.1.3.1.2. Les importations

Les importations contribuent à la sécurité alimentaire en augmentant la disponibilité des produits alimentaires sur les marchés.

L'insuffisance structurelle mais aussi conjoncturelle des productions nationales à couvrir les besoins alimentaires des populations occasionne chaque année l'importation de quantités importantes de produits alimentaires pour compenser le déficit.

▪ **Les céréales**

Les importations de riz, de blé, et de maïs ont doublé en 10 ans et sont estimées à plus de 276 000 tonnes par an. Elles connaissent des variations inter annuelles en fonction des résultats des campagnes agricoles et constituent en moyenne 11% des besoins en céréales.

Durant les 10 dernières années, le Burkina Faso a importé en moyenne chaque année 237 350 tonnes de riz (61 %), 83 536 tonnes de blé (21 %) et 70 253 tonnes de céréales (mil, sorgho, maïs et fonio) représentant 18 % du volume total. Au total pour la décennie, les produits importés se chiffrent à 3 911 393 tonnes⁵⁶ (Voir Annexe 3).

▪ **Les produits animaux**

⁵⁴ DFC, 2015 et 2016

⁵⁵ SP/CONAGESE

⁵⁶ DESS MAAH

L'insuffisance de la production nationale fait recourir à l'importation des produits animaux suivants :

- *produits laitiers* : le poids net des produits laitiers et dérivés importés par le Burkina Faso en 2011 est chiffré à 8 337,7 tonnes pour une valeur Coût Assurance Fret (CAF) évaluée à 9,5 milliards de FCFA ;
- *produits carnés* : le poids net des produits carnés importés en 2012 est de 50,8 tonnes pour un montant FOB de 109,1 millions de FCFA ;
- *œufs de consommation* : évaluée à 21 035 490 de FCFA en valeur CAF au titre de l'année 2012.

▪ *Les produits halieutiques*

Les importations, quoique fluctuantes ces dernières années (40 000 à 60 000 tonnes), sont régulièrement en augmentation au fil des ans.

L'importation de produits alimentaires a été évaluée annuellement à plus de 12% du PIB en 2000, constituant l'une des premières causes de déficit structurel de la balance commerciale du pays. Il y a donc urgence à inverser cette tendance non seulement afin d'offrir aux populations suffisamment de produits de qualité localement produits, mais aussi de minimiser la sortie de devises.

4.1.3.1.3. Les aides alimentaires

Les aides alimentaires sont constituées de riz et de céréales locales (mil, sorgho, maïs, fonio). Bien que moins importantes que les importations, ces aides reçues contribuent à la sécurité alimentaire en augmentant les disponibilités et l'accessibilité. Au total, ce sont plus de 17 000 tonnes d'aides qui ont été reçues par le Burkina Faso constituées de 40 % de riz et 60 % de céréales. En moyenne sur les 10 dernières années, le Burkina Faso reçoit chaque année plus de 7 000 tonnes de riz et près de 11 000 tonnes de céréales⁵⁷ :

4.1.3.2. Analyse de l'accessibilité et de la stabilité alimentaire

La dimension accessibilité de la sécurité alimentaire s'analyse en distinguant le niveau physique (les approvisionnements) et le niveau monétaire perçu à travers la solvabilité des ménages. Elle constitue un aspect important de la sécurité alimentaire en ce sens que même en cas de disponibilités suffisantes, on peut être confronté à des problèmes alimentaires si l'on n'y a pas accès.

En termes d'accessibilité physique et de stabilité, le Burkina Faso est caractérisé par l'enclavement des principales zones de production (Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Cascades, Sud-Ouest, Est) et l'éloignement des zones déficitaires situées au Nord du pays. Cette situation constitue un frein à l'approvisionnement de ces dernières, notamment en période pluvieuse. Il convient d'ajouter le faible niveau de dotation du pays en infrastructures de stockage, de conservation et de transformation permettant d'accéder à l'alimentation en tout temps. Ainsi chaque année on enregistre, notamment dans les zones rurales, des périodes dites de « soudure » au cours desquelles les difficultés alimentaires sont partout accentuées.

⁵⁷ DGESS MAAH : Voir annexe 4 pour plus de détails.

Pour ce qui concerne l'accès monétaire, la pauvreté endémique d'une frange importante de la population constitue le principal frein à une alimentation adéquate. En effet, même si le dernier profil de pauvreté révèle une relative amélioration des indicateurs de pauvreté, on note qu'une proportion importante de la population burkinabè (40,1%) continue de vivre en-dessous du seuil minimum acceptable. Cette pauvreté est surtout rurale car 47,5% de la population rurale vit en-dessous du seuil de pauvreté contre 13,7% en milieu urbain. Cette population rurale constitue de ce fait la frange la plus vulnérable à l'insécurité alimentaire⁵⁸.

En plus d'être soumises à cette précarité structurelle, les populations font face à une hausse tendancielle des prix des produits alimentaires, notamment céréaliers. En effet, en plus de leurs fluctuations cycliques, les prix des produits céréaliers connaissent une tendance à la hausse depuis les dix dernières années, ce qui ne permet pas aux populations les plus pauvres d'avoir un accès à une alimentation adéquate. L'analyse de l'évolution des prix des produits céréaliers (maïs, mil, sorgho) montre une situation légèrement fluctuante avec des pics de fluctuation au cours de certaines années difficiles, notamment en 2001, 2005, 2008 et surtout 2012. En effet, l'année 2012 a été marquée par une récolte particulièrement mauvaise, ce qui a fait monter les prix dès le mois d'août. La hausse de la demande des ménages de Novembre 2011 à Octobre 2012 a entraîné une hausse atypique du niveau des prix sur les marchés comparée à la moyenne de la période précédente (Novembre 2008-Octobre 2011) aussi bien au niveau des producteurs (28% pour le maïs, 36% pour le sorgho et 43% pour le mil) qu'au niveau des consommateurs (30% pour le maïs, 40% pour le sorgho et 46% pour le mil) et ce, malgré les distributions gratuites (15 200 tonnes) et les ventes de céréales à prix social (90 000 tonnes). De plus, les conflits sociopolitiques nationaux et l'arrivée de réfugiés du Mali en 2012 ont contribué à faire monter les prix jusqu'à la récolte de l'année 2012. A partir de 2013, le prix des céréales connaît une légère baisse du fait des disponibilités importantes sur les marchés avec les résultats excédentaires pour les campagnes agricoles⁵⁹ (Voir Annexe 2).

Il y a lieu de noter le cas spécifique du milieu urbain et péri-urbain. Le taux d'urbanisation a considérablement augmenté : de 6,4% en 1975 il est passé à 22,7% en 2006. Selon les projections à partir de 2006⁶⁰, le Burkina Faso atteindrait un taux d'urbanisation de 44% en 2035. En milieu urbain et péri-urbain, le pourcentage des ménages avec une consommation alimentaire pauvre ou limite a beaucoup augmenté entre 2008 et 2012, passant de 12 % à 30 %⁶¹.

Les ménages urbains dépendent presque entièrement des marchés pour s'approvisionner. Ils sont les premières victimes de la hausse des prix des denrées alimentaires. Quant à la production agricole péri-urbaine qui pourrait alimenter le marché urbain, elle se trouve de plus en plus confrontée à la raréfaction des terres cultivables, envahies essentiellement par les habitations.

Les besoins en consommation en milieu urbain sont énormes. L'analyse de la consommation du riz en est une parfaite illustration. Depuis 2008, grâce aux mesures de soutien du Gouvernement et de ses partenaires, la production du riz ne cesse d'augmenter. Cependant,

⁵⁸ INSD, 2014

⁵⁹ SONAGESS

⁶⁰ INSD 2006

⁶¹ Tableau de bord démographique, INSD 2014

l'augmentation de la production n'a pas rempli, et de loin, l'objectif politique de satisfaire l'autosuffisance en riz, quand bien même le ratio d'autosuffisance a augmenté de 27% à 41% sur la période 2006 à 2013⁶². Sur la même période, on constate que les importations ont fortement augmenté, passant de 255 347 à 440 364 tonnes. Cette hausse des importations en dépit d'une production en plein essor confirme l'idée que le recours aux importations est fondamentalement lié à un changement des habitudes alimentaires plus qu'à un déclin dans la production, la consommation croissant à un rythme plus élevé que la production. En termes de consommation de riz au Burkina Faso, plusieurs études nationales⁶³ aboutissent aux constats qui suivent :

- la hausse de la demande en riz est essentiellement le fait de l'accroissement de la population urbaine ;
- en milieu urbain, la consommation de riz est régulière et représente une part importante de la consommation de céréales. Cette part est globalement la même dans les classes riches que dans les classes pauvres ;
- une grande partie des repas pris à l'extérieur par les travailleurs éloignés de leur domicile est constituée de riz ;
- la demande en riz est inélastique par rapport aux prix relatifs des autres céréales. Il y a peu d'effet de substitution au riz par les céréales traditionnelles et la consommation de riz en milieu urbain semble assez rigide par rapport aux prix.

4.1.3.3. Analyse de l'utilisation des aliments

Le régime alimentaire burkinabé est essentiellement composé de céréales qui participent pour 67 à 70% à l'apport calorique total, de fruits et légumes pour 1%, de racines et tubercules pour 1-2%, d'oléagineux et autres légumineuses pour le reste. La consommation des produits animaux d'élevage est estimée en moyenne/habitant/an approximativement à 9 kg de viande, 20 kg de lait et 8,4 œufs. La consommation normale des produits animaux contribue au bien être de l'organisme par apport de l'énergie, de protéines et surtout de micronutriments indispensables à son bon fonctionnement. Selon les normes énergétiques recommandées par le système des Nations Unies, les besoins moyens énergétiques du burkinabè sont estimés à 2 200 kcal/jour dont les produits animaux devraient apporter 103 kcal. Le disponible potentiel total des produits animaux par individu par an est de 40,32 kg, apportant 118, 92 kcal/jour, soit un taux de couverture énergétique de 115,46% dont la viande et le lait contribuent respectivement à 83% et 24%. Suivant les normes du CILSS, les taux de couverture des besoins énergétiques apportés par la viande, le lait, les œufs et le poisson sont de 155%, 76%, 50% et 239% respectivement. La production potentielle nationale serait insuffisante pour la couverture en énergie apportée par le lait et les œufs. La contribution des viandes à la couverture énergétique est dominée par celui du poulet, du bovin et du porc. Le porc occupe une place importante au bilan énergétique des produits animaux à cause de son lard. Au regard des performances de production et de la croissance démographique, la viande du porc occupera une place stratégique chez les couches pauvres⁶⁴.

A ces différents produits s'ajoutent les produits halieutiques, les produits de chasse et le miel.

⁶² FAO

⁶³ DGPER 2009, Africa Rice 2010

⁶⁴ DGESS/MRAH 2016

La structure de la consommation révèle également un équilibre des apports alimentaires le plus souvent non satisfaisant, en ce sens que l'apport énergétique est majoritairement assuré par les glucides (céréales notamment) alors que leurs apports doivent être de l'ordre de 50-65%. Des analyses de la consommation alimentaire révèlent également un régime très peu diversifié dans la plupart des ménages burkinabè. En effet, on estime que dans l'ensemble, 50,5% des ménages ont un régime peu diversifié (score<4). Cette situation est beaucoup plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain. A l'échelle des enfants, les données de l'enquête nutritionnelle nationale 2016 montrent que la majorité des enfants de 6-23 mois au Burkina Faso ont une faible diversification alimentaire avec seulement 24,2% qui consomment au moins 4 groupes d'aliments par jour.

L'apport protéique de sécurité est la quantité de protéines nécessaires à la couverture physiologique et au maintien de la santé de la quasi-totalité des individus d'un groupe d'âge et de sexe donnés. En 1957, un comité d'étude de la FAO recommandait sur la base d'études du bilan azoté chez l'Homme un besoin journalier minimum de 0,35 g /jour/kg de poids corporel pour l'apport de protéine de référence de haute valeur nutritive en l'occurrence l'œuf complet. En se référant à cette norme de bilan protéique, un homme de référence de 70 kg doit apporter au quotidien 24 g de protéines animales à son organisme alors que l'évaluation indique que l'apport protéique potentiel quotidien du burkinabè se situait à un niveau de 10,22 g en 2012. La ration quotidienne du burkinabè serait loin de couvrir quantitativement ses besoins en protéines animales.

4.1.3.4. Présentation des perspectives

L'analyse des données au cours des cinq dernières années montre que la hausse généralisée de l'ensemble des superficies céréalieres caractérise l'agriculture burkinabè. Cette situation est justifiée par le caractère extensif de la culture céréalier qui trouverait ses sources dans la faible intensification du système agricole et l'accroissement de la population rurale dans un contexte où le facteur terre est de plus en plus rare. De même, la superficie de l'ensemble des cultures de rente a connu une hausse continue ces cinq dernières années. Cette évolution croissante des superficies a également été observée pour les autres cultures vivrières sur les cinq dernières années.

Lorsqu'on inscrit les rendements des cultures céréalieres dans leur évolution des 5 dernières campagnes, il ressort des tendances à la stagnation pour toutes les céréales. De manière générale, les rendements évoluent en dents de scie, exception faite pour le mil et le sorgho blanc, ce qui signifie que les bonnes pratiques culturales ne sont pas maîtrisées. Toutefois, il faut noter que cette fluctuation est en partie due aux aléas climatiques. En effet, les aléas climatiques tels que les inondations et la sécheresse qui sont observées généralement dans certaines provinces du pays sont de nature à réduire considérablement les performances dans le secteur agricole.

Par ailleurs, en analysant l'évolution des 5 dernières campagnes, on peut conclure que les rendements de la plupart des cultures de rente, exception faite pour l'arachide dont le rendement présente une tendance haussière, fluctuent autour d'une tendance stationnaire. Autrement dit, les rendements ont une tendance à la stagnation sur les 5 dernières années, ce qui témoigne de la non adoption de pratiques culturales innovantes, susceptibles d'améliorer les performances productives des cultures de rente. Toutefois, la dégradation continue des terres est l'un des facteurs limitant de la performance de l'agriculture.

Au niveau des autres cultures vivrières, les rendements connaissent également des fluctuations importantes dans leur évolution historique mais la tendance d'évolution sur les 5 dernières campagnes est à la stagnation pour toutes les autres cultures vivrières, ce qui indique des efforts mitigés en matière d'amélioration des performances du secteur agricole.

On note à l'analyse que les productions des différentes spéculations sont en lien avec les évolutions des superficies.

Ces productions connaissent des pertes énormes dont les principaux facteurs sont les inondations, les sécheresses et autres facteurs de perte notamment les pertes post-récolte et les dégâts d'animaux. Dans l'ensemble, les inondations et la sécheresse sont les principaux facteurs de perte de production. Pour la campagne 2016-2017, au plan national, ces fléaux ont causé une perte de 868 094 tonnes de céréales (dont 197 503 tonnes par les inondations et 670 591 tonnes par la sécheresse), 244 467 tonnes de cultures de rentes (63 067 tonnes par les inondations et 181 399 tonnes par la sécheresse) et 168 502 tonnes de cultures vivrières (23 750 tonnes par les inondations et 144 751 tonnes par la sécheresse)⁶⁵.

Dans tous les cas, l'impact de la sécheresse est plus dévastateur que celui des inondations pour tous les groupes de cultures. En rapportant la production de céréales perdue en termes de production consommable à la population par région, il ressort que dans l'ensemble, la production perdue pouvait augmenter la consommation apparente par tête de 38kg.

L'agriculture burkinabè se trouve dans un contexte où les indicateurs évoluent très peu. Cette situation stagnante contraste avec l'augmentation continue de la population, indiquant des perspectives peu reluisantes.

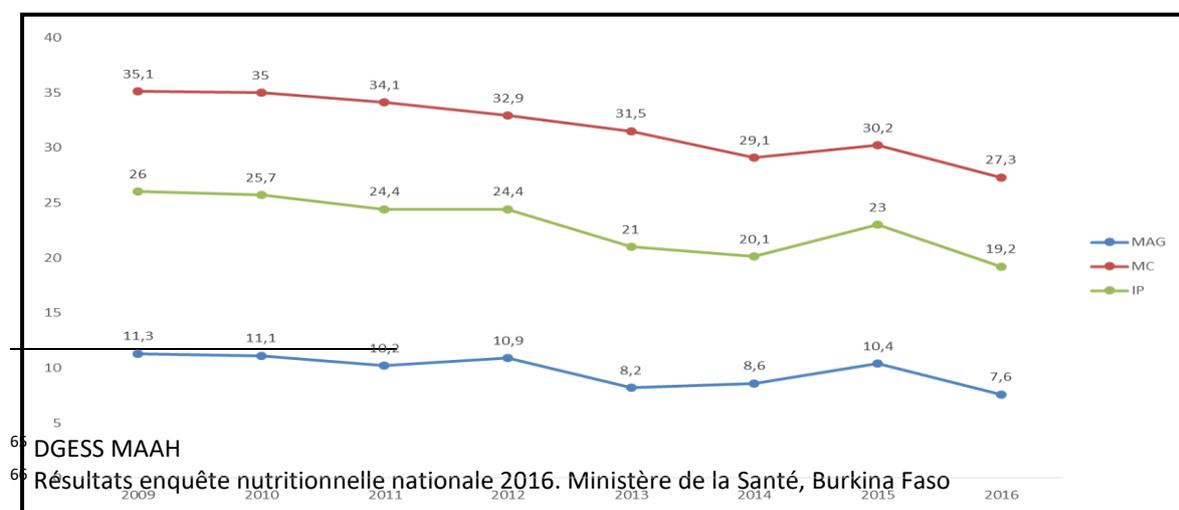
4.2. Analyse de la situation nutritionnelle du Burkina Faso

4.2.1. État des lieux au plan nutritionnel

4.2.1.1. La malnutrition aigüe, l'insuffisance pondérale et la malnutrition chronique

La prévalence de la malnutrition aigüe globale a connu une légère régression passant de 11,3% à 7,6% de 2009 à 2016 pour les enfants de moins de cinq ans. Sur la même période, la prévalence de la forme sévère est passée de 2,7% à 1,4%. En 2016, les régions les plus touchées étaient celles du Sud-Ouest, du Centre, du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun, du Sahel, de l'Est, et du Nord avec respectivement des prévalences de 10,2%, 9,0%, 8,8%, 8,8%, 7,9%, 8,6% et 8,2%, se situant au-dessus de la moyenne nationale (7.6%)⁶⁶.

Figure 15 : Tendence des indicateurs de la malnutrition de 2009 à 2016



Source : Enquête SMART 2009 à 2016

La prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans est passée de 35,1% à 27,3% de 2009 à 2016. Cette prévalence cache des disparités au niveau régional. En effet, les régions des Cascades, du Centre-Est, de l'Est et du Sahel ont des prévalences dépassant le seuil critique de l'OMS (30%). En outre, la région du Sahel présente une prévalence de 46,6% se situant au-dessus du seuil d'urgence de l'OMS (40%).

L'insuffisance pondérale quant à elle, est passée de 26% à 19,2% chez les enfants de moins de 5 ans de 2009 à 2016. Le faible poids de naissance (< 2500g) est passé de 9,4% à 9,5% de 2009 à 2015. En 2010, 16% des femmes en âge de procréer avaient un IMC en-dessous de 18,5. Cette prévalence présente des écarts importants entre le milieu rural et le milieu urbain (19 % contre 8 %) ⁶⁷.

4.2.1.2. Les carences en micronutriments

Les carences spécifiques en micronutriments sont également présentes. La carence en vitamine A aurait une prévalence relative de 129 pour 1000 et une prévalence ajustée ⁶⁸ de la carence clinique traduite par la cécité nocturne estimée à 7%, donc bien supérieure à la norme de l'OMS (< 5%). Des données basées sur la rétinolémie sérique collectées dans différentes régions du pays font état d'une prévalence de carence en vitamine A de 84,5 % et de 61,8 % respectivement chez des enfants de moins de cinq ans et chez leur mère dans la région du Centre-Nord du pays ⁶⁹. Dans le milieu scolaire des régions du Centre-Nord et de l'Est, des taux de prévalence respectifs de 47,2 % et 36,7 % ont été retrouvés ⁷⁰. Le taux de 38,7% a été observé dans la ville de Ouagadougou ⁷¹. Pour ce qui est de la carence en fer, l'anémie toutes formes confondues touche ⁷² 72,5% des femmes enceintes, 83,4% des enfants de 6-59 mois et 67,7% des enfants d'âge scolaire, et atteint dans certaines régions rurales 98 % ⁷³. Il y a une forte présomption de carence en iode et en zinc étant donné que la couverture des ménages en sel

⁶⁷ EDS2010

⁶⁸ EDS 2010

⁶⁹ Zagré N, Delpuech F, Traissac P, Delisle H: Red palm oil as a source of vitamin A for mothers and children: impact of a pilot project in Burkina Faso. *Public Health Nutr* 2003, 6:733-742.

⁷⁰ Zeba AN, Prevel YM, Some IT, Delisle HF. The positive impact of red palm oil in school meals on vitamin A status: study in Burkina Faso. *Nutr J.* 2006;5:17.

⁷¹ Daboné C, Delisle HF, Receveur O. Poor nutritional status of schoolchildren in urban and peri-urban areas of Ouagadougou (Burkina Faso) *Nutr J.* 2011 Apr 19;10:34. doi: 10.1186/1475-2891-10-34.

⁷² ENIAB 2014

⁷³ Ouedraogo HZ, Zeba A, Dramaix-Wilmet M, Donnen P. Moderate-to-severe anaemia due to afebrile *Plasmodium falciparum* infection in children aged 6-23 months from the rural district of Kongoussi, Burkina Faso. *J Trop Pediatr.* 2008 Dec;54(6):395-400

adéquatement iodé est de seulement 23 %⁷⁴ et que la prévalence du retard de croissance reste encore élevée. Ces résultats ont également montré qu'il existe des différences de couverture en sel adéquatement iodé dans les régions : une bonne couverture dans l'Ouest du pays et une faible couverture à l'Est du pays en fonction de la provenance du sel importé.

4.2.1.3. Les maladies chroniques liées à la nutrition

Les résultats de l'enquête STEPS 2013 ont révélé que 13,4 % de la population présentait un surpoids et 4,5% une obésité. Cette situation est plus préoccupante dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins qui abritent les grandes villes (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) dont les prévalences de surpoids sont respectivement de 30,6% et 22,7%. Par ailleurs, on note que 17,6% de la population âgées de 25-64 ans, présentait une hypertension artérielle et 4,9% souffrait de diabète. Déjà en 2007, une étude de prévalence parmi les adultes de plus de 35 ans de la ville de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, montrait une prévalence d'obésité de 14,7 % touchant plus les femmes (21,9 %) que les hommes (5,5 %) ⁷⁵, tandis que l'hypertension artérielle était de 40,2%. Toujours dans la même ville, Niakara et al (34) retrouvaient une prévalence de l'hypertension artérielle à 40,2 %⁷⁶.

Malnutrition par carences et maladies chroniques liées à la nutrition s'associent dans le contexte du Burkina Faso et représente aujourd'hui ce qu'il est convenu d'appeler double fardeau de malnutrition.

4.2.1.4. Pratique d'alimentation du jeune enfant et du nourrisson

La situation de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant est préoccupante (le niveau des indicateurs n'est pas satisfaisant) : la mise au sein précoce dans la première heure qui suit la naissance⁷⁷ est de 46,6%, l'allaitement maternel exclusif de 55,1%, la proportion des enfants consommant plus de 4 groupes d'aliments par jour est de 24,2% avec seulement 21,5% des enfants que l'on estime avoir une alimentation minimum acceptable.

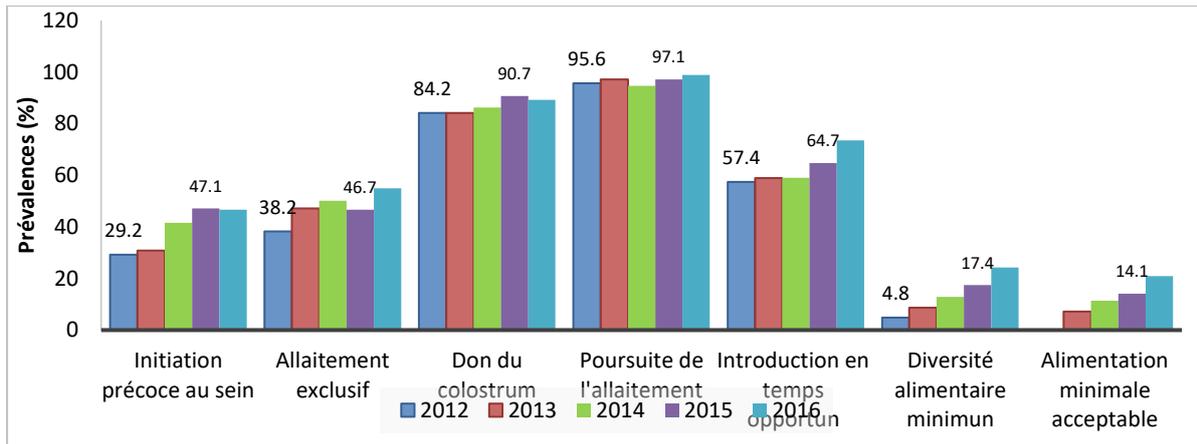
Figure 16 : Évolution des indicateurs ANJE de 2012 à 2016

⁷⁴ ENIAB 2014

⁷⁵Ouedraogo HZ, Fournet F, Martin-Prevel Y, Gary J, Henry MC, Salem G. Socio-spatial disparities of obesity among adults in the urban setting of Ouagadougou, Burkina Faso. Public Health Nutr. 2008 Dec;11(12):1280-7.

⁷⁶Niakara A, Fournet F, Gary J, Harang M, Nebie LV, Salem G. Hypertension, urbanization, social and spatial disparities: a cross-sectional population-based survey in a West African urban environment (Ouagadougou, Burkina Faso). Trans R Soc Trop Med Hyg. 2007 Nov;101(11):1136-42

⁷⁷ ENN 2015



Source : Enquête SMART 2012 à 2016

4.2.1.5. Malnutrition dans le contexte de crise ou de catastrophe.

Les situations d'urgences sont de plus en plus récurrentes au Burkina Faso à l'instar des autres pays. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a élaboré un plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes qui est actualisé tous les deux ans et prend en compte plusieurs secteurs dont la nutrition. En outre, suite à la crise alimentaire de 2012, un plan annuel de soutien aux populations vulnérables prenant en compte la nutrition est élaboré chaque année.

4.2.2. Analyse causale de la malnutrition au Burkina Faso

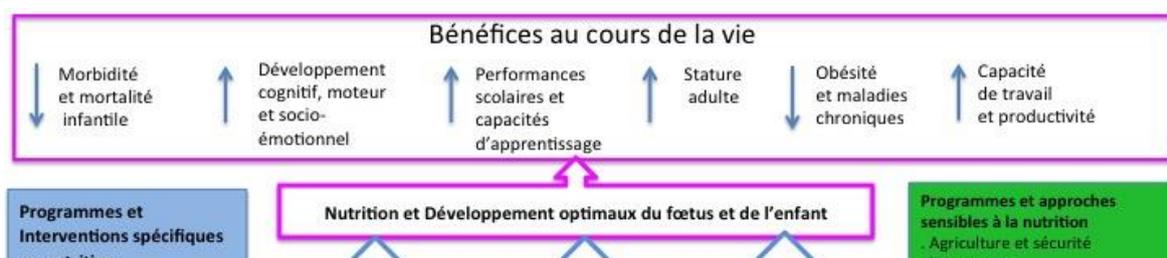
S'inspirant du modèle causal de la malnutrition développé par l'UNICEF depuis le sommet mondial de l'enfance, Black et al, proposent une analyse causale actualisée, (schéma ci-dessous), de la malnutrition qui prend en compte aussi bien les carences globales que celles en micronutriments mais aussi les maladies chroniques liées à la nutrition.

Un bon état de nutrition (ou de la malnutrition son contraire) est la résultante de trois grands groupes de causes : immédiates, sous-jacentes et fondamentales ou primaires (Voir annexe) auxquels le Burkina Faso n'échappe pas.

Au compte parmi les causes immédiates (quoique présentes à des degrés divers en fonction des régions), l'inadéquation (quantité et qualité) des apports alimentaires, la persistance de pratiques alimentaires peu favorables et celles des maladies infectieuses et parasitaires (paludisme, diarrhée, infections respiratoires) ; celles-ci se conjuguent pour alourdir le fardeau de la malnutrition. En effet comme indiqué dans la figure ci-dessous, seulement 46,6% des nouveaux nés bénéficient d'une mise au sein précoce, 55% sont exclusivement allaités jusqu'à 6 mois et seulement 21,5% des enfants ont une alimentation minimum acceptable.

Moins de 25% des enfants ont une alimentation de complément adéquat entre 6 mois et 2 ans d'âge. Ces causes immédiates sont déterminées par des facteurs sous-jacents dont notamment une insécurité alimentaire chronique des ménages entretenue par la pauvreté surtout féminine (charge de travail, accès limité des femmes aux moyens économiques de production) soutenue par des barrières socioculturelles qui sont entretenues par l'ignorance.

Figure 17 : Analyse causale de la malnutrition intégrant les composantes spécifiques et sensibles de nutrition



A ceci s'ajoute l'accès à l'eau potable qui reste un défi dans plusieurs régions, le péril fécal et un environnement de vie peu hygiénique dans un contexte où le système de santé qui jusque-là reste d'un accès difficile pour les personnes (malheureusement les plus pauvres) qui en ont le plus besoin.

Au compte des causes fondamentales ou primaires nous pouvons citer l'intérêt peu marqué (pendant longtemps) des politiques de développement, parce que l'impact de la nutrition dans le développement était méconnu ou peu mesuré. La mauvaise gouvernance en matière de nutrition nuit à la redevabilité et ne permet pas toujours de faire une estimation chiffrée de l'impact des différentes interventions en matière de nutrition ainsi que de leur contribution au développement économique. Ce qui justifie peut être le faible financement au plan national de la nutrition. On peut aussi citer le manque d'un leadership fort en matière de nutrition. Tout ceci se passe dans un contexte de changement climatique peu favorable à la sécurité alimentaire et un contexte social de pauvreté où tout semble prioritaire.

Cette analyse causale proposée par Black et al est assortie de propositions d'interventions adressant les trois niveaux de causes dont on peut retenir *les interventions spécifiques* en nutrition qui s'adressent principalement aux causes immédiates, *les interventions sensibles* à la nutrition qui s'adressent aux causes sous-jacentes et les interventions *portant sur l'environnement* et qui visent la construction d'un milieu plus favorable et qui s'adressent aux causes primaires.

4.2.3. Analyse causale selon les régions visitées

Les sorties terrain ont concerné les régions du Nord, du Centre-Ouest, du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est, des Cascades, et du Sud-Ouest motivées par la persistance dans ces régions de prévalences encore élevées de malnutrition par rapport à la moyenne nationale alors que celles-ci sont soit bénéficiaires de plusieurs interventions de nutrition (Nord, Sahel), soit

que ces régions (Boucle du Mouhoun, Hauts Bassin, Sud-Ouest, Est) jouissent d'un énorme potentiel en matière de sécurité alimentaire. Si les entretiens menés au cours de cet exercice ne permettent pas de parler de « causes » de la malnutrition, ils permettent d'émettre des hypothèses qui gagneraient à être confirmées dans des études ultérieures.

Dans les régions du Sahel et du Nord, l'insécurité alimentaire est de loin la cause qui revient le plus souvent lors des entretiens de terrain. Cependant, la persistance de la malnutrition malgré la multiplicité des interventions permettrait de formuler l'hypothèse d'effets pervers liés aux interventions qui ont fini par rendre les populations dépendantes. Certains ménages, pour rester bénéficiaires de ces interventions vont jusqu'à provoquer des cas de malnutritions chez leurs enfants.

Dans la région de l'Est malgré un potentiel évident de grande production agricole doublé d'une richesse en PFNL et en faune, la prévalence de la malnutrition demeure paradoxalement élevée malgré l'appui de plusieurs partenaires de lutte contre la malnutrition. Les rencontres dans cette partie du pays font ressortir que les contraintes culturelles à l'accès aux services de santé en général, la représentation qui est faite de la malnutrition, les tabous alimentaires pour la femme, la femme enceinte et allaitante et l'enfant, sont au nombre des principaux facteurs qui font perdurer le fléau de la malnutrition au sein de cette population.

Dans la région du de la Boucle du Mouhoun et dans une partie des Hauts Bassins (Kéné Dougou) et dans les Cascades, malgré une bonne disponibilité de produits alimentaires, la persistance de la malnutrition serait liée à la qualité des soins apportés aux enfants par leur mère ou gardienne (Grands parents). Les mères occupées par leurs activités génératrices de revenus ne seraient plus disponibles pour s'occuper de leurs enfants, situation dont les conséquences vont aboutir à la malnutrition. Les réalités culturelles en défaveur de la femme et de sa progéniture viendraient renforcer cette première hypothèse. En effet, les hommes qui estiment avoir payé « la dot » pour avoir leurs femmes ne se sentiraient plus responsables ni d'elles ni de leurs enfants. Si bien que les femmes sont obligées de travailler pour subvenir à leurs besoins, au risque de négliger et d'abandonner leurs enfants.

Dans la région du Sud-Ouest, les obstacles culturels à l'accès aux services, les tabous alimentaires et la mauvaise représentation de la malnutrition sont évoqués dans les hypothèses explicatives de la persistance de la malnutrition. Il faut noter aussi le point spécifique des pratiques alimentaires inappropriées particulièrement marquées dans cette région. Ces pratiques inappropriées sont à mettre au registre de l'ignorance vis-à-vis de la malnutrition, l'ignorance des moyens alimentaires pour y faire face et surtout l'ignorance de la valeur nutritive des aliments locaux et de leur potentiel à résoudre le problème de la malnutrition.

D'une façon générale, les limites géographiques des différentes interventions reconnues efficaces, les problèmes limitant l'accessibilité aux services de prise en charge de la malnutrition, le dispositif encore embryonnaire de la prise en charge communautaire de la malnutrition, le manque de personnel qualifié à la prise en charge de la malnutrition dans la majorité des centres de santé, la forte mobilité de ceux qui ont été formés, la fréquence des ruptures d'intrants sont autant de raisons évoquées pour expliquer la persistance de la malnutrition dans les différentes régions visitées.

4.3. Analyse des enjeux environnementaux liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition

L'économie nationale repose presque exclusivement sur la mise en valeur des ressources naturelles (agriculture, élevage, mines, etc.) ; c'est pourquoi la question environnementale s'affirme cruciale et transversale. A ce titre, la protection et la gestion responsable de l'environnement sont des conditions essentielles à la préservation des bases de l'économie burkinabé, à l'atteinte de la sécurité alimentaire, à la conduite des stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur une croissance forte et équitable et donc à un développement durable.

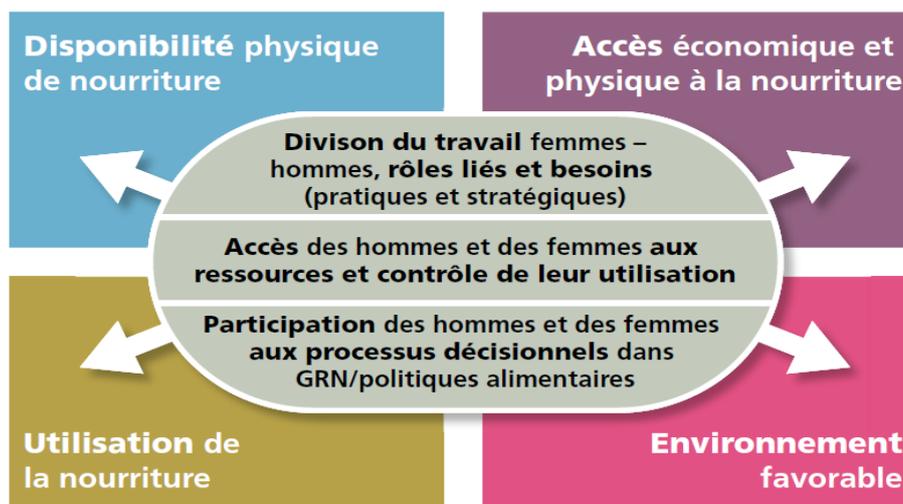
Les habitants du Burkina Faso dépendent presque entièrement de la terre pour subvenir à leurs besoins. Les produits alimentaires y compris les produits forestiers non ligneux, les matériaux de construction, les fibres textiles, le bois d'énergie et les produits de la pharmacopée traditionnelle font partie de cet éventail de ressources naturelles prioritaires à la survie des populations sahéliennes. La cueillette est également une activité importante qui relève du domaine exclusif des femmes (89,3% des actifs de cette activité) et contribue principalement à l'alimentation de la famille mais aussi à l'amélioration des revenus. L'environnement, qui se situe au cœur des activités de subsistance et de la sécurité alimentaire des ménages, est affecté par ces facteurs aussi bien structurels que conjoncturels.

4.4. Analyse du genre en lien avec sécurité alimentaire et nutrition

4.4.1. Genre et sécurité alimentaire

Selon Olivier de Schutter, ancien rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation (2013), «l'égalité des sexes... est le facteur déterminant le plus important de la sécurité alimentaire. ». Le système alimentaire dépend pour l'essentiel de la culture et des traditions, des politiques, du contexte environnemental ainsi que des systèmes de marché. La sécurité alimentaire dépend de quatre facteurs essentiels, chacun étant hautement sensible à la dimension genre comme le montre le schéma suivant :

Figure 18 : Centralité de la question des inégalités entre hommes et femmes pour la sécurité alimentaire



Source : Fiche genre et sécurité alimentaire (2015), Helvetas, Confédération suisse

Cependant, les femmes et les hommes jouent des rôles différents pour garantir la sécurité alimentaire de leurs ménages et de leurs communautés. Comme dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, alors que les hommes burkinabé font principalement de la culture de plein champ, les femmes sont généralement chargées de cultiver et de préparer la plupart de la

nourriture consommée dans le foyer au Burkina Faso. Les inégalités entre les hommes et les femmes concernant le contrôle des moyens de subsistance limitent la production alimentaire des femmes. La plupart des femmes évoluent dans la cueillette, la transformation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) ainsi que la culture maraîchère et le séchage de poisson. La commercialisation de ces produits forestiers non ligneux procure aux femmes la majeure partie de leurs revenus destinés à l'alimentation et aux soins de la famille et à la scolarisation des enfants. Toutefois, ce sont les hommes qui possèdent les ressources matérielles telles que la terre et le matériel et disposent du pouvoir décisionnel primaire sur les femmes. Ce qui les expose le plus souvent à une sous-nutrition chronique et à une santé précaire⁷⁸.

4.4.2. Genre et nutrition

En raison de leurs besoins physiologiques, les adolescentes, les femmes enceintes ou allaitantes sont plus susceptibles d'être victimes de malnutrition et de carences en micronutriments. Les femmes souffrent deux fois plus de malnutrition que les hommes, et les risques de décès chez les filles sont deux fois plus importants que chez les garçons.⁷⁹ La santé de la mère est cruciale pour la survie de l'enfant.

La majorité des personnes souffrant de malnutrition sont des femmes et des filles vivant en milieu rural⁸⁰. Pourtant les femmes réalisent la majeure partie de la transformation des produits alimentaires du foyer, ce qui garantit une alimentation variée, réduit au minimum les pertes et fournit des produits commercialisables. De plus, elles ont plus tendance à dépenser leurs revenus dans la nourriture et la satisfaction des besoins de leurs familles. Selon les conclusions d'une étude de la FAO en 2011, si les femmes avaient le même accès que les hommes aux ressources productives, leurs rendements augmenteraient de 20 à 30%, et le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde diminuerait de 12 à 17%. Au Burkina Faso, 70% des femmes sont exploitantes de la terre mais seulement 2% sont détentrices de titre de propriété⁸¹.

Aussi, dans le rapport intitulé « Améliore la nutrition à travers l'agriculture », l'initiative des Etats Unis contre la faim et pour la sécurité alimentaire dans le monde *Initiative Feed the Future*⁸² conclut qu'accroître le revenu agricole contrôlé par les femmes permet de renforcer la passerelle menant des revenus à la nutrition. L'analyse des déclarations selon l'utilisation du revenu par type de dépenses dans le recensement général sur l'agriculture (RGA-2008) montre qu'environ 44% des femmes affectent leur revenu soit aux soins de la famille, à l'achat d'aliment ou aux cérémonies. Les revenus des femmes proviennent principalement de la vente des produits issus de leurs activités agricoles, d'élevage et de transformation. Par contre, le rôle et la place des femmes et des hommes sur le marché au Burkina Faso sont différenciés selon le genre⁸³. En effet, il ressort de cette étude que le statut de commerçant (grossistes ou semi

⁷⁸ Genre et marché, FAO 2016

⁷⁹ Genre et sécurité alimentaire, Bridge development gender 2015

⁸⁰ FAO, 2011

⁸¹ FAO, 2011

⁸² Comprendre et mettre en œuvre les passerelles et principes fondamentaux, fiche technique 1, *Initiative Feed the Future*, mars 2014.

⁸³ Rapport final « Genre et marché », Etude de cas VAM-Burkina Faso, PAM-Burkina, juin 2016.

grossistes) est conféré davantage aux hommes. Les femmes sont plus présentes dans la vente des produits au détail et dans les marchés locaux à proximité du lieu de résidence. La qualité des produits mis sur le marché est largement reconnue aux femmes. Le manque de moyens financiers pour maintenir et/ou agrandir leur commerce ; le transport dont l'accès reste limité pour convoier les produits agricoles au marché et l'accès aux infrastructures et équipements de stockage adaptés à leur besoin sont entre autres les principales contraintes qui expliquent cette situation.

Ainsi, les femmes, à travers leurs activités agricoles, d'élevage et de transformation des produits, mais aussi à travers leurs activités liées à la reproduction, jouent un rôle fondamental dans la nutrition et la sécurité alimentaire de la famille. Cependant, certaines pesanteurs socio culturelles restent en défaveur des femmes et filles surtout rurales et ont une influence sur leur sécurité nutritionnelle et celle de leurs familles.

4.5. Analyse des gaps en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

Le premier Plan d'actions triennal glissant élaboré à la suite de la politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle a un coût global estimé à 1 935,65 milliards de FCFA. Les financements acquis sont estimés à 774,26 milliards de FCFA soit 40% du coût global, et les besoins de financement à 1 161,392 milliards de FCFA soit 60% du montant global.

Le cadre programmatique détaillé donne les détails tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Financements acquis et à rechercher pour le premier Plan d'action de la PNSNAN

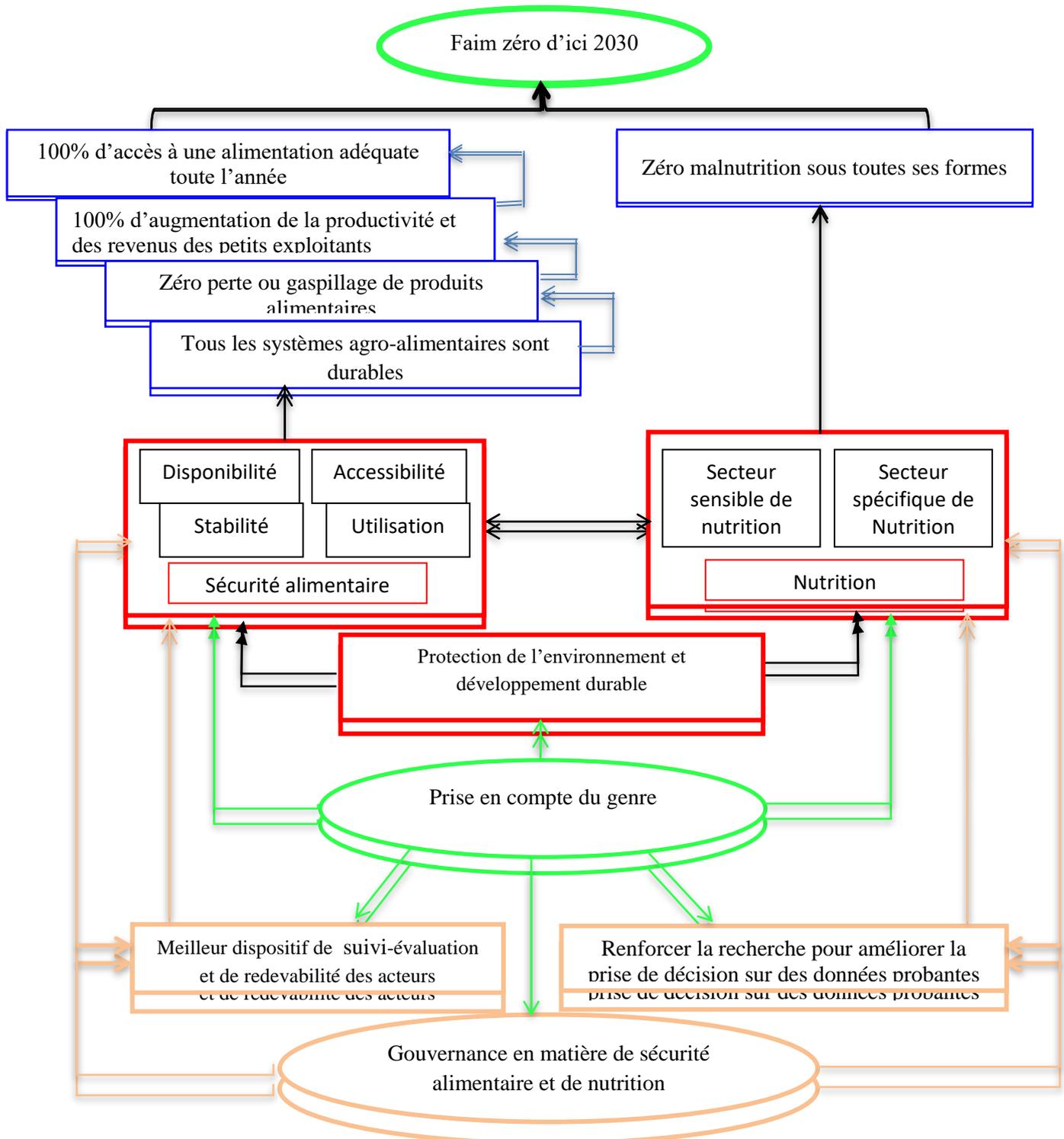
Domaine	Coût total	Financement acquis	A rechercher
Disponibilité	225 411,00	132 114,29	93 297,08 (41,39 %)
Accessibilité	1 138 439,68	431 107,68	707 332,00 (62,13 %)
Nutrition	504 644,00	164 907,00	339 737,00 (67,32 %)
Gouvernance	67 158,00	46 132,00	21 026,00 (31,31 %)
Total général	1 935 653,00	774 261,00	1 161 392,00 (60,01 %)

Source : PA-PNSAN, 2017

Ainsi, on peut constater que la nutrition souffre d'un gap de financement plus important représentant 67,32 % des besoins de financement de ce secteur. Au niveau de la sécurité alimentaire, c'est l'accessibilité qui enregistre le besoin de financement le plus important, soit 62,13 % du coût total. Les efforts en matière de disponibilité et de gouvernance sont les plus notables, les gaps de financement s'établissant respectivement à 41,39 % et 31,31 %.

V. CONTRAINTES LIEES A L'ATTEINTE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

La Figure 19 reproduit le cadre conceptuel des différents niveaux de contraintes à lever pour la faim zéro d'ici 2030 ; il est une traduction graphique par les consultants nationaux des dispositifs prévus dans les ODD pour la sécurité alimentaire et nutritionnel



Le Cadre conceptuel ci-dessus permet de voir l'étendue et la complexité de la relation entre les différents niveaux de contraintes qu'il faudra lever pour l'atteinte de la « Faim zéro » d'ici 2030.

L'atteinte des cinq cibles de l'ODD2 « Faim zéro d'ici 2030 » est conditionnée par leur prise en compte dès à présent dans les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition dans une vision multisectorielle, qui ne devrait pas occulter la prise en compte des questions de développement durable et de protection de l'environnement.

Au centre de toutes ces politiques, devront être bien placées les questions de genre et de protection sociale qui sont un gage d'accélération et de progrès dans tous les domaines du développement durable, mais plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'éliminer la pauvreté et la faim.

Tout ceci ne sera possible sans une bonne gouvernance qui doit assurer non seulement la mise en œuvre bien coordonnée des différentes interventions prioritaires retenues au plan national, mais aussi en assurer le bon suivi-évaluation qui permettra de justifier les actions menées, d'en mesurer les impacts et de guider les actions futures. Ce rôle de boussole que devra assurer la gouvernance ne pourra donner la bonne direction à suivre sans s'enrichir des données probantes issues de la recherche bien conduite.

5.1. Contraintes liées à l'atteinte de la sécurité alimentaire

L'atteinte de la sécurité alimentaire est confrontée à diverses contraintes à tous les niveaux. En effet, la sécurité alimentaire des ménages est affectée par des facteurs structurels et conjoncturels qui contribuent à accroître leur vulnérabilité :

- La première catégorie regroupe la dégradation des ressources naturelles, l'insécurité foncière, le niveau technique des exploitants, le niveau et la qualité des équipements agricoles ainsi qu'à l'état de pauvreté des populations ;
- Les facteurs conjoncturels de l'insécurité alimentaire sont relatifs aux variations annuelles de la pluviométrie, à l'impact de certaines catastrophes naturelles (les maladies, les attaques phytopathologiques, la déprédation des cultures...), aux défaillances des marchés et aux tensions sociales.

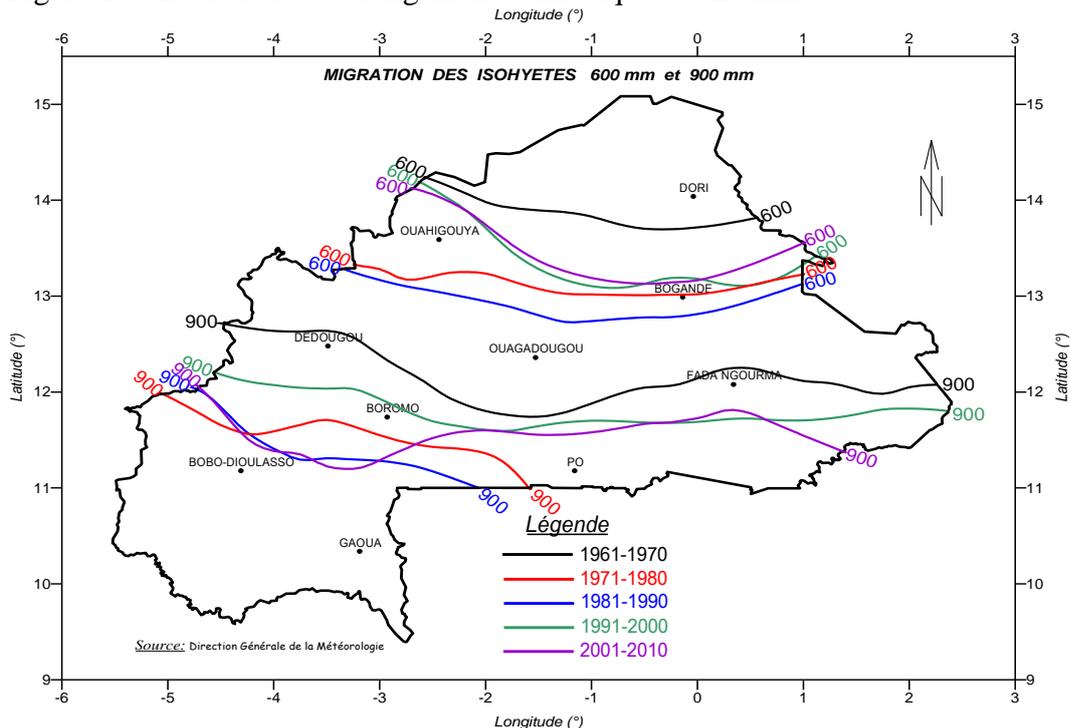
5.1.1. Contraintes structurelles

5.1.1.1. Contraintes liées à la disponibilité

a) La désertification et les changements climatiques

Le phénomène des changements climatiques se manifeste au Burkina Faso par la baisse tendancielle du volume et de la qualité de la pluviométrie, limitant les performances des espèces végétales et animales et remettant en cause les traditionnelles méthodes et techniques de production. Les inondations qui ont frappé le pays, ces dernières années, sont révélatrices des effets des changements climatiques au Burkina Faso. Elles entraînent régulièrement, le déplacement de nombreuses populations des localités touchées, avec leur corollaire de problèmes humanitaires. Elles sont également à l'origine d'importantes pertes économiques. En outre, on observe une tendance à l'aridification du climat au Nord, par une diminution de la période de croissance végétale de 20 à 30 jours et le déplacement des isohyètes d'environ 100 km vers le Sud par rapport aux années 60, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous.

Figure 20 : Évolution des changements climatiques au Burkina



b) La dégradation de la ressource sol

L'agriculture du Burkina Faso est caractérisée par une faible productivité due entre autres à la baisse continue de la fertilité des sols et au caractère rudimentaire des technologies utilisées. La pauvreté naturelle des sols en éléments minéraux de base (azote, potassium et phosphore) est aggravée par la pratique d'une agriculture extensive utilisant très peu d'engrais organiques et minéraux. Selon l'étude sur le Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres au Burkina Faso (MERH, 2015), la progression de la dégradation des terres est estimée chaque année à 300 000 hectares et 34% du territoire, soit 9 234 500 ha des terres de production affectés par le phénomène. On note également que 74% des terres arides ou semi-arides sont affectées par le phénomène de la désertification/dégradation. Les pressions anthropiques, le climat, l'utilisation des engrais, des pesticides et des herbicides expliquent les pressions subies par les sols au Burkina Faso. L'exploitation minière vient allonger la liste des causes de dégradation des sols à travers ses galeries et l'usage des produits chimiques

Les pressions anthropiques se traduisent par la déforestation, le surpâturage, les feux de brousse, les migrations internes de la population, l'acquisition massive des terres, les industries de bâtiment, des travaux publics et les systèmes de production qui exercent une pression significative et négative sur les sols, ainsi que l'agrandissement des villes. La dégradation des ressources naturelles affecte lourdement la production agricole et la disponibilité des ressources alimentaires connexes comme les produits de la cueillette (PFNL, gibier, bois énergie etc.).

c) Le faible niveau d'organisation et de formation des Producteurs

La volonté politique de promouvoir des organisations propres aux producteurs a été affirmée dès les années 1970 avec la mise en œuvre de la politique de développement communautaire. A la faveur des réformes économiques et institutionnelles entreprises au début des années 90, une dynamique nouvelle du monde rural a abouti à la constitution de plusieurs organisations de producteurs, dont 40 000 organisations paysannes de base régies par la loi 014-99/AN du 15 avril 1999 recensées en 2009. Cette profusion d'organisations professionnelles a conduit à la

formation de groupements, d'unions, de fédérations et de confédérations, dont notamment (i) la Fédération nationale des groupements Naam (FNGN), et la Confédération Paysanne du Faso (CPF).

Les organisations faitières occupent une place très importante dans l'appui conseil du monde rural et contribuent pour beaucoup à la sécurité alimentaire du pays. Afin d'améliorer leur efficacité, l'Etat a adopté un cadre réglementaire pour l'organisation et la professionnalisation du secteur rural. Ainsi, les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) ont été mises en place et constituent l'organisation faitière suprême regroupant tous les professionnels du développement des filières agro-sylvo-pastorales. Cependant, en dépit des efforts fournis et des évolutions qu'elles ont connues, les organisations professionnelles agricoles connaissent des difficultés de gouvernance et restent marquées par une faible capacité à résoudre les problèmes majeurs en amont et en aval de la production. Très peu ont en effet la capacité de fournir des services économiques à leurs membres, tels que l'approvisionnement en intrants et en équipements, la commercialisation et la valorisation des produits.

d) La faiblesse du réseau de services de vulgarisation et d'appui-conseil agricoles

Plusieurs facteurs ont influencé la vulgarisation et l'appui conseil au niveau national dont les principaux sont : (i) Le gel des recrutements intervenu suite au Programme d'Ajustement Structurel dans le secteur Agricole (PASA) qui a entraîné le rétrécissement du réseau d'encadrement au niveau de l'ensemble des services de vulgarisation des ministères du développement rural ; (ii) La faiblesse des financements des services de vulgarisation qui contribue à l'affaiblissement du système de vulgarisation publique.

e) La faible exploitation des infrastructures d'irrigation

Sur un potentiel de 233 500 hectares de terres irrigables et 500 000 ha de bas-fonds facilement aménageables, seulement, 9% sont aménagés et exploités, ce qui fait que l'agriculture irriguée ne représente que 0,6% des terres cultivées au Burkina Faso⁸⁴.

f) L'insécurité foncière

La situation foncière en milieu rural au Burkina Faso est caractérisée par :

- la compétition accrue et conflictuelle entre acteurs pour le contrôle et l'exploitation des terres et des ressources naturelles ;
- la poursuite, voire l'intensification dans certaines régions, des migrations agricoles et des transhumances pastorales ;
- le développement d'un processus de concentration des terres au niveau d'entrepreneurs ruraux dénommés agro businessmen ou nouveaux acteurs ;
- la faible efficacité des mécanismes juridiques et institutionnels de gestion foncière et de gestion des conflits en milieu rural.

Les femmes sont les premières concernées par l'insécurité foncière. De nombreuses contraintes pèsent sur elles : régimes de succession inégaux, précarité des droits d'usage, accès à des terres en quantité et de qualité inférieure. Les hommes ont l'avantage d'hériter de la terre de leurs parents ; les femmes ne sont pas propriétaires terriens. Elles sont bloquées par les pesanteurs

⁸⁴ PNSR1, 2005

culturelles et coutumières. Les hommes leur accordent de petits lopins de terre qu'elles fertilisent et qu'ils retirent après. 70 % des femmes sont exploitantes de la terre mais seulement 2 % sont détentrices de titre de propriété. En matière de sécurisation foncière, elles revendiquent le quota de 30 % des attributions des parcelles aménagées telles que prévues dans les textes, et également une superficie de 0,50 ha au lieu de 0,25 ha.

Ainsi, on peut affirmer que les femmes au Burkina Faso ont accès au foncier rural dans le cadre des exploitations agricoles. Les terres sont mises à la disposition des femmes par leurs époux ou par leurs familles afin de leur permettre la réalisation de la culture de rente (niébé, sésame, arachides, gombo, etc.). Les superficies mises à la disposition des femmes sont généralement inférieures à un (01) hectare⁸⁵. Aussi, les terres sont généralement mises à disposition des femmes à titre temporaire et non pour un usage en qualité de propriétaire.

Il n'existe donc pas d'obstacles liés à l'accès des femmes à la terre au Burkina Faso ; le problème pour ce qui concerne les femmes se pose en termes de sécurisation des possessions ou propriétés foncières des femmes.

Cependant, malgré la volonté politique et les instruments juridiques, des insuffisances liées à l'application des textes sur le terrain (non généralisation de l'application des textes portant régime foncier rural dans toutes les Communes du Burkina Faso) et les pratiques coutumières contraires aux textes persistent dans de nombreuses localités.

Cette situation s'explique entre autres par :

- la faible capacité de fonctionnement ou l'inexistence par endroit des structures locales de gestion foncière, de la méconnaissance des textes, des droits et devoirs des différents acteurs intervenant dans le foncier, de la persistance des pratiques coutumières et des mentalités traditionnelles ;
- les pesanteurs socioculturelles : persistance de l'application des règles coutumières défavorables aux femmes ;
- la faiblesse des revenus ne permettant pas une exploitation des terres.

La maîtrise de la question foncière rurale apparaît donc comme une urgente nécessité, et c'est pourquoi elle est traitée comme une priorité politique par les autorités publiques compétentes.

g) La faible intensification des productions végétales

L'Agriculture burkinabè est faiblement intensifiée et par conséquent, peu productive. Les traits caractéristiques de cette faible intensification des productions végétales en particulier sont les suivants :

- La proportion des superficies ayant bénéficié de labour est passée d'environ 25% en 1993 à environ 55% en 2007. Cet accroissement est toutefois lié à celui des superficies exploitées pour la production de coton ;

⁸⁵ Etude de base sur la situation des droits d'accès des femmes à la terre dans les provinces du Séno, du Gourma et de la Tapoa au Burkina Faso, Konrad Adenauer stiftung, Octobre 2016

- La dose brute d'engrais à l'hectare, toutes cultures confondues, est passée de 12 kg en 1993 à 40 kg en 2005. Dans la même période, la dose brute d'engrais appliquée sur les céréales a évolué de 7 Kg/ha à 24 Kg/ha ;
- Seulement 15% des superficies bénéficient de semences de variétés améliorées, et cette proportion s'explique essentiellement par le fait que la quasi-totalité des semences de coton sont sélectionnées. Les superficies sous céréales n'utilisent en moyenne que 2% de semences améliorées ;
- Le matériel agricole recensé lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2006) à travers le module agricole est constitué de tracteurs, de charrues, de charrettes, et de motopompes. Un ménage possède un matériel agricole lorsqu'il dispose d'au moins un des matériels ci-dessus cités. Le taux d'équipement est estimé à 44% au niveau national, soit 630 338 ménages qui possèdent au moins un matériel agricole.

h) La faible intensification des productions animales

Les principales caractéristiques de l'élevage burkinabé sont :

- Un cheptel numériquement important et diversifié, mais avec une faible productivité : l'insécurité alimentaire du bétail, la persistance de certaines affections et la faible maîtrise des techniques de production expliquent la faible productivité et compétitivité de l'élevage au Burkina Faso. La production laitière par vache est d'environ 110 litres de lait par lactation de 180 jours alors qu'en production intensive, elle peut atteindre au moins 800 litres en 300 jours.
- Le poids moyen par carcasse est actuellement de 113 kg pour les bovins, 8kg pour les caprins, 9kg pour les ovins et 29kg pour les porcins. La productivité numérique bovine est actuellement de 0,5 et celle des ovins de 0,99⁸⁶.
- Des systèmes d'élevage essentiellement extensifs et très vulnérables aux conditions climatiques dominées par la transhumance ou l'association agriculture-élevage, aux côtés desquels se développent progressivement des systèmes d'élevage améliorés, semi-intensifs et spécialisés dans les zones péri urbaines.

i) La forte croissance démographique

Le Burkina Faso comptait 15.730.977 habitants en 2010 avec un taux de croissance démographique forte de 3,1% par an⁸⁷. Les principales caractéristiques de cette population composée de 52% de femmes et 48% d'hommes sont (i) sa jeunesse (les jeunes de moins de 15 ans représentent 47%), (ii) sa ruralité (77% vivent en milieu rural) et (iii) son fort taux d'analphabétisme. Les projections démographiques prévoient 21 510 181 d'habitants en 2025 ; ce qui engendre le risque que d'énormes ressources soient consacrées à des investissements sociaux, au détriment des investissements productifs⁸⁸.

5.1.1.2. Contraintes liées à l'accessibilité

⁸⁶ PNSRI, 2010-2015

⁸⁷ INSD 2010

⁸⁸ SCADD 2015

a) La faiblesse des infrastructures routières

Le réseau routier est peu développé et/ou défectueux à divers niveaux. Le réseau reliant les zones de production et les zones déficitaires est souvent en très mauvais état voire impraticable surtout en saison des pluies où le besoin est le plus important. Cet enclavement des zones de production ne permet pas le transfert des produits, réduisant de ce fait l'accessibilité physique. De même, le réseau à l'intérieur de chaque zone est parfois également défectueux, ne facilitant pas l'approvisionnement des marchés.

b) L'insuffisance de la fluidité et du fonctionnement des marchés

Les données de différentes études indiquent qu'en 2010, le taux de mise en marché des produits est très faible avec environ 6 à 9% pour les céréales (mil, sorgho, maïs, riz et fonio) et 40% pour les cultures de rente. La transformation demeure encore embryonnaire et dominée par des unités artisanales et semi-industrielles. Le système d'information sur les marchés reste peu efficace. Les principaux défis à relever sont: (i) l'accroissement de la part de la production agricole mise sur le marché, en la faisant passer à 20% pour les céréales et à 80% pour les produits de rente; (ii) l'adoption et le respect des normes de qualité, (iii) l'accès au financement et (iv) la modernisation des exploitations agricoles.

c) La forte incidence de la pauvreté

Les principales caractéristiques de la pauvreté au Burkina Faso sont les suivantes :

- **La pauvreté monétaire**⁸⁹. Entre 2009 et 2014, l'incidence de la pauvreté a reculé de six points, passant de 46,7%, pour un seuil de pauvreté de 108 454 FCFA, à 40,1% pour un seuil de pauvreté estimé à 154 061 FCFA. La profondeur et la sévérité de la pauvreté monétaire ont également baissé passant respectivement de 15,1% et 6,7% à 9,7% et 3,3% entre 2009 et 2014 ;
- La pauvreté est fondamentalement rurale, avec une incidence de 47,5% contre 13,6% en milieu urbain. La pauvreté rurale contribue à 92 % à l'incidence de la pauvreté : 9 personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté sur 10 vivent en milieu rural. La baisse de la pauvreté entre 2009 et 2014 a été plus dynamique en milieu urbain (11,6 points) qu'en milieu rural (7,1 points). Cela traduit implicitement que la croissance économique a été plus profitable aux urbains qu'aux ruraux. Il en ressort que les régions du Centre (9,3 %), du Sahel (21%), des Cascades (22,7%), des Hauts-Bassins (34,4%) et du Centre-Est (36,1%) ont une incidence de la pauvreté inférieure à l'incidence globale (40,1%). Dans les régions du Centre-Sud (40,5%), du Sud-Ouest (41,5%), du Plateau Central (45,4%), du Centre-Nord (47%), de l'Est (49,6%), du Centre-Ouest (51,7%), de la Boucle du Mouhoun (59,7%) et du Nord (70,4%), l'incidence de la pauvreté est supérieure à l'incidence globale
- La pauvreté a également un visage féminin. Environ 77 % des femmes sont analphabètes⁹⁰. Elles n'ont pas de sources de revenus de base et elles ne sont pas libres de mener des activités génératrices de revenus (autorisation préalable du mari etc.). La majeure partie des femmes ne peuvent de ce fait pas répondre aux formalités administratives trop contraignantes des institutions financières pour avoir accès aux crédits.

- **La pauvreté non monétaire**. L'évolution de la pauvreté multidimensionnelle, saisie à travers le cadre et les conditions de vie des ménages urbains et ruraux, montre les disparités spatiales

⁸⁹ PNDES 2016-2020

⁹⁰ Tableau de bord social, INSD (2015)

du niveau de privations des populations dans l'accès aux services de base et d'opportunités de revenus.

En matière d'électricité, l'accès des ménages est globalement faible. La proportion des ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage est passée de 14,9% en 2009 à 24,4% en 2014. En 2014, elle était de 62,7% en milieu urbain contre 9,3% en milieu rural. Au plan régional, elle était de 60,6% dans la région du Centre, 43,0% dans les Cascades, 41,3% dans les Hauts-Bassins, 20,1% dans la Boucle du Mouhoun, 13,8% au Centre-Ouest, 12,3% au Nord, 10,5% au Sud-Ouest, 9,1% au Centre-Est, 8,3% au Centre-Nord, 8,1% au Plateau Central, 7,1% à l'Est, 5,9% au Sahel et 5,8% au Centre-Sud.

Dans le domaine de l'habitat, en 2014, un peu plus de 7 ménages sur 10 habitaient dans des zones non loties et connaissaient un faible taux d'accès à l'assainissement, une précarité des logements et un faible accès à l'eau potable et à l'électricité. 77% des ménages habitaient dans des logements précaires (matériaux non définitifs) dont 39,5% en milieu urbain et 92% en milieu rural. Toutefois, pour l'assainissement, le taux d'accès aux infrastructures est passé de 4,7% en 2007 à 8,1% en 2014. Il était de 25,1% au Centre et de 17,5% au Plateau Central. Les régions du Centre-Est, des Cascades et du Centre-Nord avaient des taux d'accès aux infrastructures d'assainissement compris entre 5% et 10% et les huit autres régions, des taux d'accès inférieurs à 5%.

5.1.1.3. Contraintes liées à la stabilité

a) Les importantes pertes post-production

De manière générale, les techniques et les infrastructures de stockage et de conservation post-récoltes sont peu développées et peu performantes. Les pertes de productions enregistrées après les récoltes (toutes productions confondues) sont estimées à environ 30 % pour les céréales, 40 à 50% pour les racines les tubercules, les fruits les légumes, et 20% pour les oléagineux⁹¹. Les efforts devront être poursuivis et renforcés afin de minimiser au mieux ces pertes qui creusent les déficits enregistrés à la production. A ce titre, la promotion des sacs à triple fond pour l'emballage du niébé est une initiative à renforcer.

b) La faiblesse de la production de saison sèche

Les déficits enregistrés au terme des campagnes pluvieuses peuvent être compensés par les productions des campagnes sèches. Au Burkina Faso, la production du maïs « bondofa » pendant la campagne sèche de 2012 a permis en plus d'assurer l'autoconsommation des producteurs, d'amoindrir la pénurie de maïs sur le marché⁹².

c) La fluctuation saisonnière de l'offre alimentaire

Les faibles capacités de stockage des produits alimentaires surtout dans le milieu rural entraînent les pénuries de denrées surtout pendant les périodes dites de soudure.

d) La faiblesse des stocks alimentaires publics

⁹¹ Rapport Global sur les pertes alimentaires FAO 2011

⁹² Rapport d'activité du Ministère de l'Agriculture 2012

Les stocks institutionnels sont très insuffisants. Le stock national de sécurité (SNS) avait un niveau conventionnel de seulement 35 000 tonnes de céréales locales, niveau jamais atteint. Même si ce niveau vient d'être rehaussé à 50 000 tonnes, il reste toujours très faible en cas de crise sévère. De plus ce stock national est difficilement mobilisable, le dernier assouplissement des conditions de mobilisation du SNS indique que ce stock ne peut être mobilisé que si le pays enregistre un déficit brut du bilan céréalier national de 5 %. Ce niveau de déficit n'est généralement jamais atteint tandis que les crises sévères localisées sévissent chaque année. Le stock d'intervention (SI) mis en place pour pallier cette difficulté de mobilisation du SNS est planifié à seulement 10 000 tonnes. Ce niveau aussi a été rehaussé à 25 000 tonnes, juste consacré à la mise en œuvre du plan de réponse à l'insécurité alimentaire dans les communes déficitaires.

5.1.1.4. Contraintes liées à l'utilisation

Les contraintes liées à l'utilisation influencent les qualités nutritionnelles des aliments. Parmi ces contraintes, celles liées aux pratiques alimentaires est développée dans les contraintes liées à la nutrition. En plus, quelques autres contraintes peuvent être évoquées.

a) Le déficit en infrastructures de conservation

La conservation des produits alimentaires dans des mauvaises conditions déprécie la qualité des aliments qui deviennent dangereux pour la consommation. Le cas de l'aflatoxine du maïs est le plus fréquent au Burkina Faso et des mesures doivent être prises pour une conservation adéquate des produits alimentaires afin de garantir leur qualité à la consommation.

b) La persistance des tabous sociaux

Les missions de terrain ont révélé la persistance d'interdits alimentaires en milieu rural tels que l'interdiction pour les enfants et les femmes de consommer des œufs. Ces pratiques sont néfastes à la bonne utilisation des produits alimentaires et les campagnes de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle devraient être renforcées pour prévenir ces situations.

5.1.2. Contraintes conjoncturelles

a) Les aléas climatiques

Le pays subit de façon cyclique des perturbations météorologiques à l'origine de sécheresses et d'inondations. Elles se traduisent par (i) une baisse de la production agricole qui s'accompagne le plus souvent d'une hausse mécanique du prix des denrées sur les marchés de consommation qui affectent en priorité les ménages les plus vulnérables, sensibles aux variations des prix des produits alimentaire, (ii) des pertes importantes en infrastructures publiques et logements, en superficies agricoles, et en vies humaines.

b) Les maladies et les attaques de ravageurs sur les cultures

Les maladies et ravageurs (oiseaux granivores, rongeurs, chenilles, sauterelles, etc.) des cultures causent des dégâts considérables, pouvant engendrer dans certains cas des pertes en production s'élevant à plus de 30% de la production des ménages agricoles. Ces pertes sont aggravées en cas d'invasion acridienne.

c) Les fluctuations saisonnières des prix des denrées alimentaires

Compte tenu du faible développement des chaînes de valeurs, les prix des denrées agricoles subissent de fortes fluctuations saisonnières liées à la période de récolte (septembre à décembre) où les prix sont très bas, et tout au long du reste de l'année où la demande est généralement supérieure à l'offre. En raison de leur précarité économique, les ménages vulnérables vendent souvent leurs produits au moment des récoltes, lorsque les prix sont au plus bas, pour répondre à des besoins immédiats, et sont obligés de les racheter plus tard, lorsque les prix sont élevés et que leurs stocks domestiques sont épuisés. Ils tombent ainsi dans un engrenage de paupérisation conduisant à la misère. L'enclavement de certaines zones aggrave cette situation.

d) Les conflits sociaux

Les populations chroniquement vulnérables dépendent fortement des ressources naturelles pour leur subsistance. Ces ressources subissent toutefois une pression croissante due à des pratiques non durables d'utilisation, à la pression démographique, à l'évolution des schémas migratoires et aux changements climatiques. Il en résulte des conflits sociaux, des facteurs d'aggravation de l'insécurité alimentaire et la précarité des ménages vulnérables. L'insécurité foncière demeure également une source de conflit social.

e) Les catastrophes d'ordre médico-sanitaire : épidémies, épizooties, etc.

Ces catastrophes sont imprévisibles et très handicapantes lorsqu'elles surviennent. Les ménages vulnérables en sont plus durement impactés et tombent dans l'indigence. Les épizooties constituent le type de catastrophe d'ordre médico-sanitaire le plus fréquent pour les ménages vulnérables au Burkina Faso. En effet, le cheptel est confronté à de nombreuses pathologies dont certaines (péripleurite contagieuse bovine, maladie de Newcastle, la peste porcine africaine, les pasteurelloses des petits ruminants) occasionnent des pertes économiques très importantes et constituent de ce fait un véritable frein au développement de l'élevage. A titre d'exemple, la maladie de Newcastle occasionne une mortalité annuelle d'environ 80% de volailles équivalant à une perte de plus de 30 milliards de francs CFA⁹³.

f) Autres facteurs conjoncturels

D'autres facteurs non moins importants concourent à l'aggravation de la vulnérabilité des populations, notamment l'orpaillage (destruction des champs, dégradation de l'environnement, la déscolarisation, les maladies, l'indisponibilité de la main d'œuvre agricole etc.), l'extension des villes (dépossession des champs) et les conflits Homme/faune (destruction des productions), les feux de brousses, la faible diversification des sources de revenus des populations vulnérables.

5.2. Contraintes liées à la nutrition

5.2.1. Contraintes liées à la perception de la malnutrition

Selon les conclusions d'une étude sur la représentation de la malnutrition au Burkina Faso⁹⁴ et retrouvée lors des différentes rencontres sur le terrain avec les femmes, la malnutrition d'un enfant était rarement vue comme un signe de morbidité. Lorsque les symptômes de la

⁹³ PNSR I, 2005

⁹⁴ Myrim Roger-Petitjean. Représentation populaire de la malnutrition au Burkina Faso. Sciences sociales et santé, vol. 14, n° 1, mars 1996

malnutrition sont néanmoins ressentis, ils ne sont qu'exceptionnellement associés à des carences nutritionnelles : quelle que soit la région visitée ou l'ethnie des personnes interviewées, les symptômes de la malnutrition sont, le plus souvent, associés à des représentations traditionnelles. Par conséquent, la prise en charge de ces entités n'est pas concevable au niveau des structures modernes de santé ni par la prise en charge nutritionnelle. Les rares femmes qui connaissent le concept de malnutrition comme le concluait l'étude étaient scolarisées nettement plus longtemps que la moyenne et s'exprimaient généralement en français.

5.2.2. Contraintes liées au niveau d'éducation de la femme

Malgré une nette amélioration du niveau d'instruction de la population du Burkina Faso, les femmes sont toujours moins instruites que les hommes. Seulement 23 % des femmes et 38 % des hommes sont considérés comme étant alphabétisés. En milieu urbain, 52 % des femmes et 67 % des hommes sont alphabétisés contre respectivement 11 % et 25 % en milieu rural⁹⁵. Cette situation est de nature à limiter l'émergence de nouvelles pratiques dans tous les secteurs sociaux car l'instruction de la population et surtout celle des femmes est un déterminant important des conditions de vie des ménages ; elle influence le comportement procréateur, le recours à la contraception moderne, l'adoption de bonnes pratiques en matière de santé, d'hygiène et de nutrition et également elle influe sur la scolarisation des autres membres du ménage.

Les facteurs socioculturels et économiques sont explicatifs de cette situation : le faible pouvoir d'achat des parents, l'emploi du temps très chargé des femmes et des filles, les mariages forcés et précoces, les stéréotypes sexistes, les viols et harcèlements sexuels, la préférence du genre masculin.

5.2.3. Les contraintes liées à la non implication des femmes et filles dans les prises de décisions

Le pouvoir de décision est essentiellement construit sur un système patriarcal: les hommes et les femmes ne jouissent pas des mêmes chances et des mêmes opportunités dans le domaine de l'accès et de l'exercice du pouvoir. Dans la plupart des sociétés burkinabés les décisions sont prises par les hommes. Les femmes sont également victimes des lois traditionnelles sur l'héritage qui, lorsqu'elles sont appliquées, sont souvent en leur défaveur. Souvent, les femmes sont poussées à renoncer à leur héritage et laissent leur part au frère aîné, que ce soit par non connaissance de leurs droits ou par pression familiale. De plus, encore trop souvent, les parcelles laissées aux filles sont de moindre qualité et éloignées de l'habitation.

5.2.4. Contraintes liées aux pratiques alimentaires

Des pratiques alimentaires jugées inappropriées pour les nouveaux nés, nourrissons et jeunes enfants sont encore présentes et contribuent à la prévalence élevée de la malnutrition au Burkina. Seulement 46,6% des nouveaux nés bénéficient d'une mise au sein précoce, et 55% sont exclusivement allaités jusqu'à 6 mois et seulement 21,5% des enfants ont une alimentation

⁹⁵ Tableau de bord social, INSD (2015)

minimum acceptable. Moins de 25% des enfants ont une alimentation de complément adéquat entre 6 mois et 2 ans⁹⁶. Malgré la persistance des carences nutritionnelles, le milieu urbain au Burkina Faso est confronté à l'explosion des maladies chroniques liées à la nutrition. Cette situation est à mettre en lien avec des choix alimentaires orientés vers l'abandon des aliments traditionnels et vers une consommation de plus en plus grande d'aliments dits « occidentaux » encore appelée « transition nutritionnelle » en cours et responsable d'un double fardeau de la malnutrition.

Il est également important de relever les difficultés dues à la mauvaise gestion de la ration alimentaire et même des vivres. Il ressort que beaucoup de femmes souffrent d'une pratique qui les amène à assurer la ration alimentaire pendant une longue période. Selon cette pratique, c'est la femme qui doit assurer la ration alimentaire de la famille juste après les récoltes jusqu'aux premières pluies par la production des lopins de terre que leurs maris leur attribuent.

5.2.5. Contraintes liées à l'endémie des maladies infectieuses

La malnutrition n'est pas qu'un problème alimentaire. Il existe en effet une étroite relation entre la malnutrition et des infections telles que les diarrhées, les parasitoses intestinales, les maladies respiratoires, pathologies qui sévissent à l'état endémique au Burkina Faso et qui constitue les principales causes de mortalité infanto-juvénile avec notamment dans les formations sanitaires de base : 52,1% pour le paludisme, 11,6% les infections respiratoires aiguës. Aux maladies infectieuses aiguës il importe de ne pas omettre les cas spécifiques de la tuberculose (taux de notification des nouveaux cas, toutes formes et rechute de 30,3 p 100 000 habitants) et du VIH/SIDA (prévalence nationale de 1,12%) dont les effets contribuant à la malnutrition ne doit pas être oubliée⁹⁷. Malnutrition et maladies infectieuses entretiennent un cercle vicieux dans lequel un mauvais état nutritionnel accentue la gravité des maladies infectieuses, de même que les infections aggravent la malnutrition chez les enfants en bas âges et les nourrissons⁹⁸.

5.2.6. Contraintes liées à l'accès aux soins

Les contraintes liées à l'accès aux soins sont à la fois géographiques, économiques et culturelles.

Au plan géographique, des efforts restent encore à faire pour combler les disparités régionales en matière d'accessibilité géographique aux services de santé des populations.

Les contraintes liées à l'accès économique ont occupé pendant longtemps la troisième place des raisons de non fréquentation des centres de santé notamment par les plus vulnérables à savoir les femmes et les enfants. La gratuité des soins pour ces deux groupes devrait amoindrir cette contrainte et participer à une amélioration globale de la santé de la population.

⁹⁶ Résultats enquête nutritionnelle nationale 2016. Direction de la Nutrition, Ministère de la Santé, Burkina Faso.

⁹⁷ Annuaire statistique 2015. Direction générale des études et des statistiques sectorielles. Ministère de la Santé. Burkina Faso. Mars 2016.

⁹⁸ Ph. CHEVALIER**, E DELPEUCH** et B. MAIRE. Le complexe "malnutrition-infection" : premier problème de santé publique chez les populations défavorisées. Méd Mal Infect. 1996 ; 26 : 366-70

Les contraintes liées à l'accès culturel aux soins qui renvoient au fait que la culture d'une personne ou d'une communauté pourrait favoriser ou défavoriser l'utilisation des services de santé, même si l'on dispose de peu de données chiffrées, demeurent une réalité et ressortent des discussions menées sur le terrain dans le cadre du présent travail. Autant de raisons qui participent à allonger le parcours du patient qui passe d'abord par le guérisseur du village avant de parvenir au stade de complication dans les centres de santé⁹⁹.

Outre les contraintes liées à l'accès aux soins, les patients sont également confrontés à la disponibilité de l'offre adéquate de soins. Pour ce qui est de la nutrition en particulier, des contraintes liées à la disponibilité d'un personnel adéquatement formé ou à la disponibilité d'intrants se pose dans la plupart des centres de santé visités.

5.2.7. Contraintes liées à l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement reste toujours limité en dépit des progrès enregistrés. Le taux d'accès à l'eau potable est de 72,7% au niveau national (65,3% en milieu rural et 92% en milieu urbain). Le taux d'accès des ménages à l'assainissement selon le milieu d'habitation en 2016 était de 36,8% en milieu urbain contre 13,4% en milieu rural¹⁰⁰. Le taux de défécation à l'air libre était de 80,4% en 2010¹⁰¹. L'augmentation de l'incidence de la malnutrition a un lien avec le péril fécal, l'insalubrité, les mauvaises pratiques d'hygiène, la consommation d'eau non potable¹⁰² responsable de près de 2,4 millions de décès par an¹⁰³.

5.3. Contraintes liées à l'environnement

La viabilité de l'environnement dans le monde repose sur des écosystèmes sains et intacts. Les plus pauvres, qui dépendent davantage directement de leur environnement naturel pour se nourrir sont les premiers à subir les conséquences de la détérioration de leur environnement. Obligés de vivre sur des terres marginales, ils sont plus exposés à des facteurs externes, comme les changements climatiques. À défaut de ressources ou de connaissances pour assurer une gestion viable des ressources vulnérables, les pauvres n'ont souvent pas de choix que de contribuer à la dégradation de leur milieu naturel pour survivre. Ils aggravent ainsi le problème et sombrent davantage dans la pauvreté et dans l'insécurité alimentaire.

Une bonne santé, la sécurité alimentaire, la croissance économique et la paix sociale sont grandement tributaires des écosystèmes. La viabilité de l'environnement, la capacité des espèces végétales et animales, et des microorganismes à subvenir à leurs besoins et à ceux des humains dans leur habitat repose sur des écosystèmes sains et intacts. Or, les ressources naturelles des

⁹⁹ Vaugelade Jacques. Consommation médicale et itinéraires thérapeutiques en milieu rural au Burkina. Sciences Sociales de la Santé en Afrique de l'Ouest, Bamako (MLI), 1991/07/02-04

¹⁰⁰Rapport bilan annuel 2016 du Programme National d'Approvisionnement en eau potable et d'Assainissement (PN-AEPA)

¹⁰¹Rapport de l'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta

¹⁰²Strunz EC, Addiss DG, Stocks ME, Ogden S, Utzinger J, Freeman MC. Water, sanitation, hygiene, and soil-transmitted helminth infection: a systematic review and meta-analysis. PLoS Med. 2014 Mar 25;11(3):e1001620.

¹⁰³Pruss-ustun, A.B.R., F. Gore&J. Bartram.2008. Safer Water, Better Health: Costs, Benefits and Sustainability of Interventions to Protect and Promote Health. Geneva: World Health Organization.

écosystèmes, l'environnement dans sa globalité est très impacté par les activités humaines d'une part et d'autre part par le réchauffement de la planète.

Selon l'estimation du groupe d'experts SBA-ECOSYS-CEDRES, l'impact de l'exploitation artisanale de l'or sur l'environnement est sans précédent : le déboisement et la déforestation, la dégradation des sols, la pollution de l'air par la poussière et le monoxyde de carbone, les produits chimiques, le mercure et le cyanure, la perte de la biodiversité, la détérioration du paysage, en sont les conséquences directes.

L'afflux massif des populations sur les sites entraîne une dégradation rapide des mœurs, la prostitution, l'usage de stupéfiants, la délinquance, l'escroquerie, le banditisme et même la criminalité, l'emploi des enfants et la désertion des classes au niveau scolaire.

L'extraction minière au Burkina Faso a eu un coût d'opportunité de 571 000 hectares de terres cultivables et de pâturages¹⁰⁴.

VI. REVUE DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION

6.1. Présentation des politiques et stratégies ayant trait à la sécurité alimentaire et à la nutrition avant 2017

Le Burkina Faso a adhéré à des initiatives internationales (OMD, la 69^{ème} Assemblée Mondiale de la santé¹⁰⁵, PDDAA, PAU, etc.) et a élaboré plusieurs référentiels (PNDES, PNSR, PNSAN, PRP etc.). Ces différentes politiques, cadres fédérateurs des interventions en matière de sécurité alimentaire, nutritionnelle et de résilience des populations, traduisent donc l'engagement pris par le Gouvernement pour atteindre le développement durable conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Pour ce qui est de la nutrition plusieurs documents de politiques et de stratégies ont été également élaborés par le secteur de la santé et d'autres secteurs sensibles à la nutrition et dont la mise en œuvre a contribué de manière significative à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations. Le travail de REACH Burkina sur cette question donne un bilan quasi exhaustif qui permet en outre de voir le degré de prise en compte de la nutrition dans chacun de ces documents. Deux grands groupes se dégagent : (i) les documents de politique et de plan provenant de secteurs dont l'importance en matière de nutrition ne peut être contesté mais qui n'en font pas cas, (ii) les documents où la nutrition est prise en compte mais qui n'intègrent pas assez la vision multisectorielle de la nutrition ; ainsi, l'impact de leur mise en œuvre reste en-deçà des attentes exprimés en terme de réduction de la malnutrition¹⁰⁶.

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et stratégies en relation avec la sécurité alimentaire, on distingue deux types de résultats et acquis. Il s'agit, d'une part, de ceux issus de l'ensemble des mesures politiques et institutionnelles prises par le Gouvernement, et d'autre

¹⁰⁴ MECV, 2011. Rapport sur l'analyse économique du secteur minier, liens pauvreté et environnement

¹⁰⁵ Décennie d'action des nations unies pour la nutrition (2016-2025). Soixante-neuvième assemblée mondiale de la santé. http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/wha69/a69_r8-fr.pdf

¹⁰⁶ Voir Annexe 5 pour plus de détails sur les politiques et les stratégies.

part, de ceux issus des projets et programmes opérationnels mis en œuvre et visant à renforcer la sécurité alimentaire.

Les principaux résultats et acquis obtenus peuvent se résumer comme suit selon les domaines:

▪ ***Production végétale :***

- Développement de l'agriculture irriguée ;
- Promotion des technologies de conservation des eaux et des sols ;
- Promotion de l'utilisation des intrants agricoles ;
- Renforcement de la mécanisation agricole.

▪ ***Dans le domaine de l'eau :***

- Accroissement du taux d'accès à l'eau potable de 51,5% en 2006 à 56,63% en 2010 en milieu rural et 63% à 75% en milieu urbain durant la même période ;
- Augmentation de 33% des retenues d'eau de surface entre 2008 et 2011 ;
- Augmentation du taux d'irrigation ;
- Mise en œuvre de nouvelles techniques et technologies d'irrigation dont le système goutte à goutte, l'irrigation de complément, etc.

▪ ***Productions animales et halieutiques :***

- Amélioration du réseau de surveillance épidémiologique ;
- Amélioration du taux de couverture vaccinale contre les maladies prioritaires ;
- Lutte pour la libération des espaces de production des glossines ;
- Amélioration de la compétitivité et de l'accès aux marchés ;
- Structuration du cadre institutionnel et organisationnel des acteurs des filières animales et halieutiques ;
- Renforcement du cadre législatif et réglementaire de l'amélioration génétique ;
- Accroissement de la production halieutique.

▪ ***Ressources forestières et fauniques :***

- Responsabilisation des communautés dans la gestion des ressources forestières et fauniques ;
- Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des acteurs directs des PFNL ;
- Renforcement du cadre législatif et réglementaire de la gestion des ressources forestières et fauniques ;
- Mise en œuvre des politiques et des stratégies sur la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

La dynamique engendrée par l'ajustement structurel, en termes de formulation de politiques, d'élaboration de stratégies, de plans d'actions, de programmes et de projets, ne semble pas avoir impulsé l'essor attendu des interventions en matière de sécurité alimentaire.

Malgré la mobilisation des ressources et l'exploitation des potentialités, les efforts déployés et les réformes mises en œuvre n'ont pas permis d'atteindre tous les résultats escomptés. Cela s'explique en partie par :

- La faible appropriation de ces projets et programmes par les acteurs à tous les niveaux ;
- L'insuffisance des ressources allouées par le budget de l'Etat au secteur rural ;
- L'insuffisance en ressources humaines ;
- L'instabilité organisationnelle aussi bien dans le secteur qu'à l'intérieur des sous-secteurs.

Par ailleurs, de l'analyse de la formulation des objectifs et des mécanismes de suivi-évaluation de ces politiques, stratégies et plans en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, il ressort que la variable sexe, caractéristique indispensable pour l'analyse genre, est partiellement prise en compte. En effet, dans la plupart des formulations des objectifs à atteindre, les inégalités liées au genre et les problèmes spécifiques des femmes et filles ainsi que ceux des hommes et garçons, n'ont pas été clairement répertoriés. Toutefois, nous relevons que des efforts sont faits pour la prise en compte de la variable sexe dans la production des données de certaines politiques notamment dans la PNN, la PNSAN, la PDSEB, la PNS, et la PNPS. Cet état de fait ne permet donc pas de rendre compte de la situation exacte des inégalités entre les hommes et les femmes dans les secteurs en lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition et ne garantit nullement la visibilité et la performance des mesures prises et des actions réalisées¹⁰⁷.

Ainsi, il serait judicieux de veiller à la prise en compte systématique de la dimension genre lors de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des nouvelles politiques sectorielles dans le cadre de l'opérationnalisation du PNDES et de mettre en place un système d'information pour capitaliser les données nécessaires à ce suivi dans le but de fournir l'information en temps voulu et sous la forme appropriée.

6.2. Analyse des politiques et stratégies actuelles en lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition

6.2.1. La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN)

La vision de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle du Burkina Faso s'énonce comme suit : « *assurer à tout moment, à l'ensemble des populations un accès équitable à une alimentation équilibrée, suffisante et saine afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable.* ».

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle a pour cadre global de référence le PNDES à travers le PNSR II qui vise à atteindre le développement économique et social et la réalisation des ODD dont, entre autres, l'ODD 2 « *éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* ». Elle se fixe comme objectif global la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

Elle comporte cinq (05) orientations stratégiques qui sont :

¹⁰⁷ Voir en annexe, l'analyse genre suivant les secteurs en lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition (agriculture, élevage, environnement, eau et assainissement)

- *Orientation stratégique 1* : augmentation des disponibilités alimentaires pour couvrir les besoins de façon durable ;
- *Orientation stratégique 2* : amélioration de l'accessibilité physique et financière aux produits alimentaires ;
- *Orientation stratégique 3* : amélioration de l'état nutritionnel des populations ;
- *Orientation stratégique 4* : renforcement de la capacité de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles ;
- *Orientation stratégique 5* : renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, la présente politique sera opérationnalisée à travers des plans d'actions triennaux glissants.

6.2.2. La Politique Nationale de Nutrition et le Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition 2017-2020

La nouvelle Politique Nationale de Nutrition ainsi que le Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition qui lui fait suite sont fondés sur les orientations stratégiques suivantes :

- Réduction de la sous nutrition ;
- Réduction des carences en micronutriments ;
- Renforcement de la lutte contre la surnutrition et les maladies chroniques non transmissibles liées à la nutrition ;
- Renforcement de la sécurité sanitaire des aliments liés à la nutrition ;
- Amélioration de la gouvernance en matière de nutrition.

Ces orientations rentrent en droite ligne avec l'Objectif Stratégique OS 2.1 du PNDES qui lui-même se fonde sur l'ODD2.

Les enjeux majeurs du Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition qui opérationnalise la Politique Nationale de Nutrition est de conduire le Burkina Faso résolument sur la route de l'atteinte des cibles mondiales 2025 pour l'amélioration de la santé de la mère, du nourrisson et du jeune enfant y compris des personnes vivant avec le VIH, à savoir :

- 40% de réduction dans le nombre d'enfants de moins de cinq ans avec retard de croissance ;
- 50% de réduction de la prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de reproduction ;
- 30 % de réduction de la prévalence du faible poids de naissance ;
- Pas d'augmentation du surpoids chez les enfants de moins de cinq ans ;
- Augmentation du taux d'allaitement maternel exclusif de 0-6 jusqu'à 50% ;
- Réduction et maintien de la prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de cinq ans en dessous de 5 %.

L'atteinte des cibles mondiales en 2025 devrait en principe contribuer à terme à l'atteinte de la cible nutrition de l'ODD2 (Mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à

l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées) d'ici 2030.

Les projections faites (Tracking Tool OMS) sur la base des interventions programmées à ce jour et sur leurs couvertures actuelles montrent malheureusement que les cibles mondiales de 2025 seront difficiles à atteindre, ce qui remet en question l'atteinte de la cible nutritionnelle de l'ODD2.

La réussite de la mise en œuvre de ce nouveau Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition qui prend en compte la complétude de ses actions sur les plans géographique et populationnel demeure une étape fondamentale qui devra s'enrichir des recommandations issues de la présente revue stratégique pour se donner les meilleures chances pour l'atteinte de la cible nutritionnelle de l'ODD2.

6.2.3. La Politique nationale de l'environnement

Dans ce domaine, le Burkina Faso a été prolifique en termes de conception et d'adoption de référentiels : politiques sectorielles, adhésion aux conventions internationales, lois et règlements, réformes des institutions (même si non durable), développement d'outils de planification et d'appui à la décision, etc.

Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (GRN), les réponses apportées sont diversifiées, même si elles connaissent des sorts variables, et ont touché notamment :

- L'aménagement des forêts naturelles ;
- La gestion des défrichements agricoles et des systèmes de production agro-sylvo-pastorale ;
- La conservation des écosystèmes et de la diversité biologique ;
- Le sous-secteur des ressources halieutiques ;
- Le sous-secteur de l'énergie ;
- La gestion décentralisée des ressources forestières.

Les politiques et programmes en matière de gestion de l'eau :

- Mise en œuvre du Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) dans sa deuxième phase ;
- Opérationnalisation de tous les textes réglementaires liés à la gestion de l'eau dont en particulier la mobilisation des ressources financières locales (auprès des usagers de l'eau) pour une gestion durable ;
- Mise en place de 5 agences de l'eau dont 2 ont déjà élaboré et commencé à mettre en œuvre leur schéma directeur d'aménagement et de gestion des ressources en eau de leurs espaces de gestion respective ;
- Mise en place de Comités Locaux de l'Eau pour une gestion locale concertée et inclusive (toutes les communautés, usagers de l'eau, services techniques, PTF au niveau local sont impliqués et recherchent à l'échelle local les solutions aux problèmes de partage et de gestion durable de l'eau et des écosystèmes associés).

Toutes ces initiatives internationales et ces référentiels nationaux doivent prendre en compte la problématique homme-femme dans leur mise en œuvre. Le Burkina Faso dispose depuis 2009

d'une Politique Nationale Genre qui invite l'ensemble des acteurs à veiller à la prise en compte systématique de la dimension genre lors de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques sectorielles

6.2.4. Politique Nationale Genre

La vision de la Politique Nationale Genre est la construction « *d'une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique* ». Elle vise donc à créer des conditions propices et idéales pour un accès égal et équitable des hommes et des femmes (i) aux infrastructures et aux équipements supports de leurs activités économiques, (ii) aux ressources naturelles (terre, périmètres aménagés, forêt, etc.), aux crédits, aux services de vulgarisation, aux emplois, et à la technologie.

L'opérationnalisation de la PNG s'est faite à travers un premier Plan d'Action Opérationnel (2011-2013) mis en œuvre par l'ensemble des acteurs du développement national que sont : les Ministères sectoriels (services centraux et déconcentrés), les institutions publiques et privés, les Collectivités locales, les Organisations de la Société Civile (OSC) avec le concours des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Dans le cadre de la mise en œuvre du 1^{er} plan opérationnel de la PNG, plusieurs acquis ont été identifiés, notamment les suivants :

- la vulgarisation de la Politique Nationale Genre et le renforcement des capacités institutionnelles pour l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les ministères et institutions ;
- le renforcement des capacités techniques en genre à tous les niveaux ;
- l'instauration du partenariat entre les acteurs ;
- la mobilisation de ressources financières pour des actions de mise en œuvre de la PNG ;
- la prise de conscience renforcée des acteurs sur la problématique genre.

Cependant, plusieurs défis restent à relever en vue de la promotion effective d'une culture de l'égalité entre les sexes dans la société burkinabé ; il s'agira notamment :

- de changer les mentalités en faveur de la reconnaissance des droits fondamentaux de la femme en tant que citoyenne à part entière;
- d'avoir l'adhésion des autorités coutumières et religieuses en faveur de la promotion de la femme et du genre ;
- de renforcer la lutte contre l'exclusion sociale des femmes particulièrement celles accusées de sorcelleries;
- d'appliquer effectivement les textes sur les mesures transitoires discriminatoires ;
- de disposer d'un texte fixant un quota aux postes nominatifs et d'atteindre le quota d'au moins 30% du niveau de la représentation des femmes dans les postes de responsabilité (nominatif et électif) ;
- d'accroître le taux et le niveau d'instruction des femmes et des filles, surtout dans les filières techniques scientifiques et professionnelles ;
- de mettre en place le Fonds National Genre ;

- de mettre à la disposition des Ministères, institutions et OSC des experts genre pour les accompagner dans leur processus d'intégration du genre dans les politiques et programmes ;
- de mettre en œuvre de façon participative le PAO 2016-2018 avec tous les acteurs du Genre pour prendre en compte les mesures et actions pertinentes.

6.2.5. Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural

La PNSFMR vise à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers. Afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation du développement durable. Les principaux objectifs spécifiques de la PNSFMR sont :

- Garantir le droit d'accès légitime de l'ensemble des acteurs ruraux au foncier, dans une dynamique de développement rural durable, de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'équité hommes femmes et de la légalité ;
- Contribuer à l'amélioration et la prévention des conflits liés au foncier et à la gestion des ressources naturelles ;
- Contribuer à créer les bases de la viabilité et du développement des collectivités territoriales;
- Accroître l'efficacité des services de l'Etat et des collectivités dans l'offre d'un service public adapté et effectif de sécurisation foncière en milieu rural ;
- Promouvoir la participation effective des acteurs de base et de la société civile, à la mise en œuvre, au suivi, et à l'évaluation de la PNSFMR.

Les principes généraux de la PNSFMR sont :

- L'encouragement de l'investissement accru dans le secteur rural ;
- La prise en compte du genre et des besoins et préoccupations des groupes vulnérables et particulièrement les pauvres ;
- La prise en compte de l'exigence d'une gestion durable des ressources naturelles et la préservation des droits des générations futures ;
- Le respect de la justice, de l'équité, et la recherche de la paix sociale ;
- La bonne gouvernance en matière foncière au niveau central et au niveau local.

Mais on constate que dans le Programme National du Secteur Rural (PNSR)¹⁰⁸, malgré l'importance du rôle des femmes pour améliorer la nutrition, la dimension genre est faiblement prise en compte. Sur les 132 indicateurs de suivi du PNSR (page 62), seuls 10 indicateurs sont désagrégés par genre (homme-femmes), mais aucun ne précise la valeur actuelle ni la cible. Un seul indicateur mentionne explicitement la promotion féminine (« nombre d'emplois nouveaux créés dans les filières forestières – 50% de femmes », page 69). Très peu d'actions ciblent spécifiquement les femmes, dont les activités et revenus ont pourtant un impact plus important sur la nutrition que ceux des hommes. Une exception notable est l'action 1 (« promotion de

l'accès des producteurs aux intrants et équipements agricoles ») du programme 1.1 (« développement durable des production agricoles ») qui prévoit la distribution de « 100.000 équipements de traction animale (dont la moitié aux femmes) » (page 19).

Le programme 3.2 du PNSR « gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural » (page 31) ne comporte malheureusement aucune mention explicite sur le foncier en faveur des femmes, même si la politique nationale de sécurisation foncière, dont la mise en œuvre est un des résultats attendus de ce programme, comprend une dimension genre.

VII. GOUVERNANCE ET FINANCEMENT DES POLITIQUES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION

7.1. Gouvernance

7.1.1. Revue du cadre institutionnel

Le pilotage de la sécurité alimentaire est assuré par le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA). Il est structuré au niveau central en organe d'orientation (Assemblée générale), en organe technique (Comité technique), en organe d'exécution (SE-CNSA), en structures déconcentrées aux niveaux régional, provincial, départemental et villageois (Conseils régionaux, provinciaux, départementaux et villageois de sécurité alimentaire).

Les faiblesses relevées au niveau de ce dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont :

- Inadéquation de l'ancrage institutionnel ;
- Faible capacité d'analyse (faute de moyens humains et financiers) ;
- Faible pertinence des outils de collecte et de capitalisation ;
- Difficultés d'identification, de ciblage et d'accès des zones et groupes vulnérables ;
- Faible participation des acteurs nationaux (Etat & Privés) au financement ;
- Difficultés de coordination¹⁰⁹ ;
- Faible contribution des secteurs (éducation, agriculture, industrie...) ;
- Faible redevabilité des acteurs.

En ce qui concerne la gouvernance en matière de nutrition et comme on peut le constater les interventions de nutrition se retrouvent dans des politiques et programmes élaborés séparément dans différents départements ministériels comme par exemple le Ministère en charge de l'Agriculture de l'Hydraulique (sécurité alimentaire), le Ministère en charge de l'Education Nationale (nutrition et cantines scolaires) et le Ministère en charge de l'Action Sociale (filets sociaux). Par ailleurs, il existe une multitude d'acteurs au niveau du Gouvernement ou en dehors qui participent à la mise en œuvre des interventions de nutrition. Cette diversité de secteurs et

¹⁰⁹ Ces faiblesses ont été relevées dans le rapport d'évaluation de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire.

d'intervenants non gouvernementaux rend difficile une coordination des interventions en nutrition.

Le Conseil National de Concertation en Nutrition (CNCN) avec des démembrements régionaux (CRCN) a été créé en 2008 pour faciliter cette question de coordination qui est un aspect fondamentale de réussite de l'action en matière de lutte contre la malnutrition. En effet le CNCN devrait assurer l'orientation et le suivi de la politique nationale de nutrition ainsi que la liaison et la coordination entre les départements ministériels, les acteurs et les partenaires concernés par la mise en œuvre de la Politique Nationale de Nutrition. Malheureusement les difficultés demeurent justifiant sans doute la relecture du CNCN en cours dont on espère qu'elle permettra d'assurer une meilleure coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Nutrition, mais aussi que cela permettra de réduire le nombre de cadres de concertation en nutrition (Conseil National de Sécurité alimentaire (CNSA), le Conseil National de Protection Sociale (CNPS), le cadre de concertation sur l'eau et l'assainissement etc...) dont la multiplicité n'est pas forcément gage de meilleurs résultats.

Comme le mentionnait déjà le document de Politique Nationale de Nutrition, depuis l'adhésion du Burkina Faso au mouvement SUN en 2011, le Gouvernement a désigné comme point focal SUN du pays, le premier responsable de la Direction de la Nutrition qui assure concomitamment le secrétariat technique du CNCN. Dans cette dynamique, le point focal organise les acteurs en réseaux fonctionnels (Gouvernement, Société civile, Nations Unies, Donateurs, Secteur privé et Chercheurs) dont le but commun est d'appuyer le Gouvernement à renforcer la nutrition dans l'agenda du développement à travers l'animation efficace de la plateforme multisectorielle, un plaidoyer pour un engagement politique fort et un financement durable. Le CNCN représente la plateforme multisectorielle et multi acteurs de la nutrition au Burkina Faso.

Enfin, pour une synergie d'action, les Partenaires Techniques et Financiers de la nutrition ont mis en place une plateforme de concertation (PTF nutrition) avec des sous-groupes : i) PCIMA ; ii) ANJE, iii) sécurité alimentaire ; iv) Plaidoyer et communication.

Malgré ces progrès importants pour rassembler les acteurs autour d'une plateforme multi-acteurs et multi-secteurs, de nombreuses difficultés réduisent l'efficacité de la coordination notamment, l'insuffisance d'une politique de nutrition cohérente, l'irrégularité des sessions du CNCN, la non fonctionnalité des groupes thématiques, le déphasage entre le CNCN et les CRCN (redevabilité et agenda), un suivi insuffisant des recommandations, un faible engagement, l'insuffisance d'application d'une politique multisectorielle. En outre, il est important de définir des passerelles permettant une certaine complémentarité et une synergie entre les différentes plates-formes tout en évitant les confusions dans les mandats.

Des ressources humaines qualifiées en nutrition sont indispensables pour réussir la lutte contre la malnutrition. Ils sont le bras actif de la mise en application de toutes les mesures prises pour lutter contre cette malnutrition. La formation de professionnels en nutrition est donc d'une importance capitale dans un contexte où la formation universitaire et dans les écoles de santé sur la nutrition est restée longtemps embryonnaire et non harmonisée¹¹⁰

¹¹⁰ Sodjinou R, Fanou N, Deart L, Tchibindat F, Baker S, Bosu W, Pepping F, Delisle H; Regional Nutrition Working Group. Region-wide assessment of the capacity for human nutrition training in West Africa: current situation, challenges, and way forward. Global Health Action. 2014 Jan 9;7:23247.

Les décisions en matière de nutrition nécessitent des données probantes qui ne peuvent plus être juste la copie des résultats de recherche démontrés ailleurs. La recherche opérationnelle en nutrition est donc essentielle pour guider des décisions éprouvées en matière de nutrition, malheureusement celle-ci reste encore extravertie parce que essentiellement financée par des fonds extérieurs¹¹¹.

Ceci constitue un handicap majeur au plaidoyer qui doit souvent s'appuyer sur des données à l'échelle continentale ou mondiale et peu spécifiques au Burkina Faso. Le système de suivi évaluation reste lui aussi en souffrance et constitue un obstacle majeur à la redevabilité et par conséquent un frein au renouvellement des financements.

En matière de promotion du genre, le SP CONAP/GENRE (Conseil National pour la Promotion du Genre) est la structure faitière pour ce qui concerne la promotion du genre. Présidé par le Premier Ministre, il réunit toutes les cellules genre des ministères et les Organisations de la Société Civile travaillant sur le genre. Ces cellules ont pour rôle de veiller à ce que le genre soit pris en compte dans les documents, programmes et politiques sectoriels. Mais l'insuffisance des ressources financières consacrées à la promotion du genre ; l'absence d'un processus de budgétisation sensible au genre, la faiblesse des capacités techniques des points focaux des cellules genre, leur positionnement hiérarchique et la non prise en compte des cellules dans les budgets des ministères, sont autant de facteurs limitant les efforts de promotion du genre.

7.1.2. Mécanisme de coordination en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Sur le plan national, la coordination de la mise en œuvre des orientations en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée par le CNSA qui est un cadre de réflexion et d'orientation. Le CNSA œuvre à l'implication effective de tous les acteurs et responsabilise les Collectivités territoriales et la Société civile dans la gestion de la sécurité alimentaire au plan structurel et conjoncturel. Il est organisé en instance décisionnelle (AG-CNSA), en organes de réflexion (CT-CNSA) et en organes d'exécution (SE-CNSA et les structures déconcentrées).

7.1.3. Mécanismes de suivi-évaluation

Le SE-CNSA est l'organe de suivi-évaluation de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Pour l'accomplissement de ses missions, le SE-CNSA bénéficie de l'appui de structures spécialisées qui animent et gèrent les outils et/ou instruments d'intervention. Il s'agit de (i) la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) responsable du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et de l'Alerte précoce, (ii) le Conseil National des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), gestionnaire du Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (PNOCSUR), et (iii) la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire (SONAGESS), chargée de la gestion du Stock National de Sécurité alimentaire (SNS).

Pour assurer la mise en œuvre des activités d'évaluation et de réponses planifiées par le dispositif, un certain nombre d'outils ont été mis en place dont (i) le Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (volet sécurité

¹¹¹Habicht JP, Pelto GH, Lapp J. Methodologies to evaluate the impact of large scale nutrition programs. Washington, DC: World Bank, 2009.

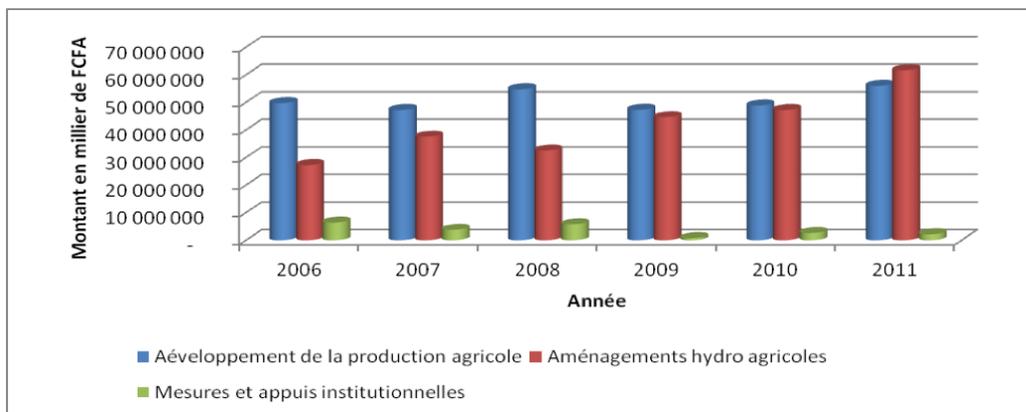
alimentaire) ; (ii) le Plan de réponse ; (iii) le Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (SISA) et (iv) le Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA) géré par le CT-CNSA.

7.2. Financement des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition

7.2.1. Financement de la sécurité alimentaire

Les investissements réalisés dans le secteur agricole se regroupent en trois grandes catégories : (1) le développement de la production agricole en faveur des producteurs; (2) les aménagements hydro-agricoles; et (3) les mesures et appuis institutionnels.

Figure 21: Evolution des investissements réalisés dans le secteur agricole au niveau du ministère de l'agriculture par nature (2006-2011)



Source : UNICEF, CIFOEB, 2013.

La figure ci-dessus montre une tendance à la stabilité des investissements en faveur des producteurs, alors que les allocations budgétaires pour les aménagements hydro-agricoles ont augmenté de façon significative. Ceci reflète l'importance accordée à la maîtrise de l'eau dans le cadre de la production agricole et du développement du secteur rural. L'allocation des ressources présente plusieurs incohérences : (i) d'une part, les aménagements hydro-agricoles ne sont pas corrélés au niveau des capacités d'exploitation des producteurs, étant donné leurs limitations (en particulier le niveau de pauvreté en milieu rural et le taux élevé d'analphabétisme), et aux insuffisances du personnel d'encadrement, et d'autre part, le faible taux de ressources allouées aux appuis institutionnels semble incohérent avec la taille et la complexité des dispositifs institutionnels mis en place, et insuffisant pour la pérennisation des structures en charge des actions dans l'agriculture.

Pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire énoncés dans les documents de politiques, il est certes nécessaire d'accroître le financement aux profits des producteurs; mais aussi d'améliorer leur traçabilité pour espérer que les ressources budgétaires atteignent les bénéficiaires finaux.

L'analyse détaillée des investissements laisse voir la prédominance des projets financés par des ressources extérieures par rapport à ceux bénéficiant des ressources propres de l'État. Cela pose de nombreux problèmes, notamment la vulnérabilité du secteur agricole à l'égard des chocs extérieurs (crises financières, crises énergétiques, crises alimentaires internationales, entre autres).

La forte dépendance des financements extérieurs (71% des financements de l'agriculture de 2006 à 2013¹¹²) s'accompagne d'une forte fragmentation en un grand nombre de projets, ce qui rend plus difficile la mise en œuvre de politiques sectorielles cohérentes, efficaces, efficientes et durables. L'organisation opérationnelle centrée sur des projets complique l'exercice de programmation budgétaire, de planification, de pilotage, de coordination, et de suivi-évaluation des activités pour la mise en place de l'approche programmes du PNSR.

Malgré les engagements répétés des Partenaires à favoriser progressivement les appuis budgétaires et les approches de type « panier commun », permettant de réduire la charge administrative et de renforcer progressivement les capacités de gestion financière du pays

Selon Oxfam (2016) : « Les coûts et les risques associés à une telle approche sont en relation avec la déperdition de ressources (liée au fonctionnement de multiples unités de gestion de projets parallèles), et aux difficultés de coordination et d'alignement, augmentant les risques de chevauchement et de duplication des interventions. La multiplication des projets et des acteurs va également de pair avec la multiplication des procédures de gestion financière, qui accaparent les ressources humaines des administrations burkinabè. Les rémunérations et conditions de travail des projets, souvent bien supérieures à celles des administrations, créent un système parallèle qui attire les ressources humaines les plus compétentes. [...] Partenaires au développement et Gouvernement se renvoient les responsabilités quant à la perpétuation de ce système. Le Gouvernement est critiqué pour son manque de leadership, l'instabilité institutionnelle qui prévaut dans le pays et le manque de transparence et de garantie offertes par ses procédures de passation de marché et de gestion financière. Les partenaires sont accusés de sacrifier la cohérence globale de leurs interventions et les enjeux d'alignement et de coordination au profit de la recherche de visibilité de chacun et à cause de la rigidité de leurs procédures de gestion et de prise de décision. Au-delà des procédures, ce sont aussi les compétences humaines qui font parfois défaut. Le passage à une approche sectorielle demande en effet un repositionnement des acteurs étatiques comme des partenaires au développement. En l'absence de directives et de priorisation claires dans ce sens, le personnel ne dispose pas toujours du temps, des moyens et des compétences nécessaires pour relever les enjeux de l'approche programme » (Oxfam, 2016).

bénéficiaire, l'aide-projet reste la forme la plus dominante de financement dans le secteur agricole¹¹³. La revue des dépenses publiques du secteur agricole de la Banque Mondiale réalisée en 2012 indiquait que 80 à 100 des projets figurent au budget du Ministère en charge de l'Agriculture chaque année.

Selon l'UNICEF et le CIFOEB (2013), il s'avère important d'augmenter les recettes propres pour espérer maîtriser les choix de développement. La véritable problématique est comment relever les ressources propres « face à une population vivant de plus en plus dans une tendance de paupérisation avec un secteur économique plus informel et surtout, un système juridique incapable de garantir la sécurité des investissements dans le secteur formel et lutter efficacement contre le phénomène de la corruption » (UNICEF, CIFOEB, 2013).

L'analyse des dépenses par filière montre aussi des incohérences par rapport aux textes des politiques (notamment en ce qui concerne les filières prioritaires). On constate que les filières riz et coton bénéficient d'importants soutiens de la part de l'État et des bailleurs : le coton et le riz absorbent la majorité des dépenses, avec des parts respectives de 52,2% et 32,4%, tandis que les neuf autres filières combinées représentent uniquement 15,4%¹¹⁴. Certaines filières prioritaires n'y figurent pas (ex: maïs), certaines filières prioritaires ont très peu de ressources

¹¹² FAO, MAFAP, 2014

¹¹³ OXFAM 2016

¹¹⁴ Yaméogo et al. 2014

allouées (ex: bovin-lait), et d'autres qui n'ont pas été définies comme prioritaires dans les textes reçoivent des soutiens importants (ex: blé). Il semblerait que l'allocation des ressources aux différents axes stratégiques des politiques et aux différentes filières est faite plutôt en fonction d'autres priorités que celles formulées par le PNSR, ce qui rend la réalisation des objectifs à long terme des politiques difficile.

7.2.2. Financement de la nutrition

La lutte contre la malnutrition est multisectorielle et elle intervient à plusieurs niveaux, nécessitant une bonne coordination et une synergie des actions. Elle doit s'appuyer sur l'existence d'un environnement favorable avec un engagement financier effectif, sur la disponibilité des ressources humaines de qualité, sur des actions guidées par des recherches scientifiques solides et sur un système de suivi-évaluation fiable et performant.

Pour l'année 2010, les dépenses des interventions de nutrition dans le secteur de la santé au Burkina Faso s'élevaient à près de 12.406.568.933 francs CFA avec une contribution du Gouvernement d'environ 62.706.814 soit 0,5% du montant total. Les financements provenant des partenaires d'aide au développement et versés au gouvernement ont été évalués à 9.603.213.066 franc CFA soit 77,40 % des dépenses totales de nutrition. Malgré une prise de conscience de l'importance des interventions en nutrition aussi bien sur le plan économique que sur le plan de la santé, on constate que les fonds provenant des gouvernements reste outrageusement faible. Les interventions en nutrition sont surtout financées par l'extérieur et viennent rappeler la nécessité d'une meilleure implication des Gouvernements locaux pour que les efforts consentis dans la lutte contre la malnutrition ne soient pas vains.

VIII. DEFIS NORMATIFS ET INSTITUTIONNELS

8.1. Cadre normatif

Au plan international, l'Etat burkinabé a ratifié un nombre important d'instruments juridiques relatifs au droit à l'alimentation¹¹⁵ parmi lesquels le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)*. En effet, en 1966, presque 20 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Etats ont adopté le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Dans ce pacte, les Etats ont reconnu plusieurs droits humains, économiques, sociaux et culturels, parmi lesquels le droit à l'alimentation, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit au logement et le droit au travail. Par son article 11, les Etats se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour réaliser : « le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture suffisante (...) ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence » et « le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim ». Le Burkina Faso a ratifié ce pacte le 04 janvier 1999.

¹¹⁵Notamment le Pacte International relatif aux Droits Economiques Sociaux et Culturels (PIDESC article 11), le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP article 06), la Convention internationale sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF articles 12 et 14), la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP article 16), le protocole à la charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme (Protocole de Maputo article 15), la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH article 26), la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE articles 24 et 27), la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE articles 14 et 20)

Au plan national, le droit à l'alimentation n'a été expressément consacré ni dans la Constitution actuelle, ni dans aucun autre texte législatif et réglementaire. Il existe cependant des lois sectorielles qui visent l'atteinte de la sécurité alimentaire, à savoir :

- Le domaine foncier avec la Loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière, et la Loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural ;
- Le secteur de l'eau régi par la Loi n°002-2001/AN du 08 février 2001 portant Orientation relative à la gestion de l'eau ;
- Le secteur de l'élevage avec la Loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant Orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso ;
- Le secteur forestier avec la Loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier ;
- L'environnement avec la Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement ;
- Le secteur agro-sylvo-pastoral avec la Loi n°70-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso ;
- La Loi inter professionnelle n°050-2015/AN du 30 octobre 2012 portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso.

Les institutions administratives (Médiateur du Faso) et les juridictions administratives sont compétentes pour connaître des litiges impliquant l'Etat et les collectivités territoriales.

La Commission de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV) et les juridictions civiles sont compétentes pour connaître des litiges opposant des personnes privées relativement au foncier rural.

De nos jours le foncier rural est régi par les dispositions de la Loi 034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso qui a été adoptée le 02 juillet 2012 par l'Assemblée Nationale et promulguée par Décret n°2012-716/PRES du 06 Septembre 2012 ainsi que la loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural. Cette loi vise selon son article 1, les objectifs suivants :

- Assurer un accès équitable aux terres rurales pour l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et de droit privé.
- Promouvoir les investissements, accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural ;
- Favoriser la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- Contribuer à la préservation et à la consolidation de la paix sociale.

Ces textes garantissent un accès sécurisé et équitable de la femme à la terre. En effet, l'accès des femmes à la terre et les moyens de défense et de protection des droits des femmes sont garantis dans des cahiers des charges¹ par la présence des femmes en nombre élevé par rapport aux autres groupes sociaux et professionnels dans les différents organes prévus. Pour les terres aménagées de types hydro-agricoles et de cultures fluviales, la commission d'attribution des terres comprend deux représentants des organisations féminines tandis que tous les autres acteurs sont représentés par un seul membre.

8.2. Défis normatifs

Les principaux défis normatifs sont les suivants :

- La reconnaissance juridique du droit à l'alimentation dans la Constitution ;
- L'adoption d'une Loi spécifique sur l'alimentation et la nutrition, y compris une Loi pour l'application du code de substitut du lait maternel.
- La mise en place de mécanismes efficaces de renforcement des Lois sur les services publics;

- L'instauration de mécanismes de suivi des plaintes du public.

8.3. Défis Institutionnels

Les grands défis institutionnels qui sont à relever sont entre autres :

- Le renforcement du dispositif de coordination et de suivi-évaluation du Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) à tous les niveaux ;
- Le renforcement de l'implication de l'ensemble des parties prenantes contribuant à la sécurité alimentaire ;
- Le renforcement du système de veille sur l'ensemble du dispositif ;
- Le renforcement des capacités techniques des acteurs du secteur genre, notamment les points focaux des cellules genres, accompagné de l'intégration, de la promotion et de la participation à l'élaboration des budgets sectoriels sensibles au genre.

8.4. Défis opérationnels sur les piliers de la sécurité alimentaire

8.4.1. Défis en matière de disponibilité alimentaire

Les défis en matière de disponibilité alimentaire à relever sont entre autres :

- Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs ;
- L'appui à l'émergence des promoteurs de l'agro business ;
- La maîtrise effective et une gestion efficiente de l'eau de production ;
- La gestion durable des terres et des écosystèmes forestiers ;
- La préservation des diversités faunique, floristique et halieutiques ;
- L'amélioration de la productivité des produits fauniques ;
- Le renforcement des capacités des structures de contrôle phytosanitaire.

La sécurité foncière est une contrainte majeure pour la grande majorité des femmes en milieu rural. Dans la plupart des sociétés, la problématique «femme et foncier » se pose généralement en termes d'accès à la terre fertile et de sécurité sur les terres attribuées. Dans les sociétés « Mossi », la femme se voit attribuer un lopin de terre dont l'emplacement n'est pas garanti. Dans les sociétés à filiation matrilineaire, les femmes peuvent hériter de la terre ; pour les Peulhs, les femmes ne cultivant pas, le problème de sécurité foncière des femmes ne se pose donc pas.

8.4.2. Défis en matière d'accessibilité alimentaire

L'analyse diagnostique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle fait ressortir les défis et enjeux suivants :

- Le renforcement des programmes de valorisation des produits locaux (recherche, transformation, mise en marché, etc.).
- L'amélioration de la mise en marché par le développement des infrastructures marchandes structurantes ;

- L'amélioration de la compétitivité des produits agro-pastoraux, fauniques et des PFNL sur le marché ;
- Le fonctionnement optimal du marché intérieur et la promotion des produits locaux ;
- L'alimentation saine et nutritive à une population en pleine croissance démographique ;
- La reconquête des labels sur les produits à forte valeur ajoutée (haricot vert, mangue, sésame, anacarde, etc.)
- L'exonération des droits et taxes à l'importation des produits prémixés entrant dans la production locale des farines infantiles et des aliments fortifiés ;
- L'amélioration du plan annuel de réponse à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle afin qu'il soit le plus inclusif possible.

8.4.3. Défis liés aux régions agro écologiques

Il existe des zones structurellement déficitaires, notamment dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord, du Centre-Est, du Centre-Ouest, du Plateau Central et de l'Est. Les défis majeurs dans ces zones sont :

- La maîtrise de l'eau pour une production suffisante afin de couvrir les besoins des populations ;
- La mise en place de semences de variétés hâtives adaptées aux courtes saisons pluvieuses ;
- La mise en place d'infrastructures de stockage pour prévenir les périodes de soudure.

En revanche, d'autres zones se positionnent comme étant suffisamment productrices et généralement excédentaires chaque année. Il s'agit notamment de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et du Centre-Sud. Dans ces zones, les défis concernent la gestion des excédents. Il convient de relever les défis liés :

- À la mise en marché des produits agricoles ;
- À la mise en place des infrastructures de stockage et d'unités de transformations.

8.5. Défis en matière de nutrition

8.5.1. Les défis à relever en matière de lutte contre la malnutrition

Au regard des différentes interventions et actions entreprises dans la lutte contre la malnutrition au Burkina Faso, plusieurs défis sont encore à relever pour répondre à l'ambitieux objectif de « Faim zéro » d'ici 2030.

8.5.1.1. Défis des secteurs spécifiques à la nutrition

8.5.1.1.1. Prise en Charge de la Malnutrition Aiguë

La prise en charge de la malnutrition aigüe a été intégrée dans le Paquet Minimum d'Activité (PMA) des formations sanitaires publiques et confessionnelles. Pour améliorer la couverture des programmes, la composante communautaire a été mise en place depuis 2011 dans tous les districts sanitaires du pays. Dans le cadre de cette stratégie, la prise en charge de la MAS bénéficie d'une gratuité des intrants sur toute l'étendue du territoire tandis que pour celle de la MAM, sept (07) régions bénéficient à ce jour d'appui en intrants nutritionnels. Pour plus

d'efficacité dans cette prise en charge, le protocole national de prise en charge de la malnutrition aigüe a été révisé et validé en 2014 en prenant en compte les nouvelles normes de l'OMS.

Malgré l'amélioration de la prise en charge, des défis restent à relever par les acteurs. Il s'agit notamment de :

- La perception de la malnutrition au sein des communautés rurales par une meilleure communication sur le sujet ;
- La mobilisation communautaire sur la question de la malnutrition ;
- Les capacités humaines du système de santé dans la prise en charge de la malnutrition ;
- Le plateau technique pour la prise en charge de la malnutrition ;
- La coordination des actions depuis le niveau central jusqu'au niveau le plus déconcentré ;
- Les intrants aussi bien pour la prise en charge de la MAM que pour la MAS ;
- La couverture géographique, celles des cibles et la qualité de prise en charge de la malnutrition aigüe.

8.5.1.1.2. L'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE)

Le Burkina Faso s'est doté depuis 2013 d'un plan de passage à l'échelle des interventions d'ANJE. Ce plan définit le paquet d'activités à mettre en œuvre de façon progressive jusqu'en 2025. L'objectif est : « Augmenter le taux de pratique d'allaitement maternel exclusif chez les enfants âgés de moins de 6 mois de 38% en 2012 à au moins 80% en 2025 et le taux de pratique d'alimentation minimale acceptable chez les enfants âgés de 6- 23 mois de 3,5% en 2012 à au moins 30% en 2025 ».

Pour réussir la stratégie, les femmes enceintes et allaitantes seront organisées en groupes d'auto soutien au niveau communautaire.

La promotion de l'ANJE fait face à certains défis majeurs à savoir :

- La promotion de l'ANJE au niveau communautaire, au niveau des formations sanitaires ;
- La création d'un environnement favorable à l'allaitement maternel exclusif ;
- La disponibilité, l'accès physique et financier à des aliments de compléments à base d'aliments locaux ;
- La couverture géographique et celles des cibles en matière de promotion de l'allaitement maternel et de promotion d'aliments de complément ;
- Le cadre juridique et règlementaire sur la commercialisation des substituts du lait maternel ;
- La mise en œuvre et la gestion de l'ANJE dans le contexte du VIH et des situations d'urgence.
- La Prévention de la malnutrition chronique
- La prévention de la malnutrition chez les adolescentes et les femmes en âge de procréer.

8.5.1.1.3. La lutte contre les carences en micronutriments

Plusieurs stratégies sont développées pour la lutte contre les carences en micronutriments. Des campagnes de supplémentation en vitamine A associées au déparasitage sont organisées semestriellement à l'endroit des enfants de 6-59 mois. En plus, les femmes enceintes bénéficient

de supplémentation en fer et acide folique dans les formations sanitaires de même que les enfants en âge scolaire dans certaines provinces du pays.

Par ailleurs, le Burkina Faso s'est engagé depuis 2007 dans la fortification des aliments de grandes consommations notamment les huiles végétales en vitamine A et les farines de blé tendre en fer/acide folique. Aussi, le pays s'est engagé dans la stratégie d'iodation universelle du sel ayant abouti en 2013 à l'adoption d'un arrêté interministériel rendant obligatoire l'importation de sel iodé au Burkina.

Cependant des défis demeurent, il s'agit notamment de :

- L'intégration de la supplémentation en vitamine A dans la pratique routinière des soins dans le système de santé ;
- La disponibilité de premix pour la fortification des aliments dans les ménages ;
- L'équipement des unités de production et de contrôle des aliments fortifiés ;
- La qualité du contrôle du sel importé tout au long de la chaîne (production, transport et stockage) ;
- Le renforcement de la communication pour la promotion des aliments enrichis ;
- La disponibilité d'un meilleur aliment véhicule qui puisse atteindre les populations rurales.

8.5.1.2. Défis pour les secteurs sensibles à la nutrition

8.5.1.2.1. La prévention et la prise en charge des maladies chez les enfants et la femme enceinte

Dans le cadre de l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile, le Burkina Faso a mis en œuvre plusieurs stratégies telles que la subvention des SONU, la feuille de route pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile, le plan de relance de la Planification familiale, etc.

Cependant, il y a toujours nécessité d'améliorer la planification familiale et l'assistance qualifiée à l'accouchement. Selon l'annuaire statistique 2015 du Ministère de la santé, le taux de consultation prénatale à la 4^{ème} visite est de 34,1% et le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié est de 82,5%. Le défi reste l'amélioration de la qualité de la CPN avec les conseils nutritionnels, l'utilisation du fer/acide folique et la mise au sein précoce dès les premières heures de l'accouchement. La mise en œuvre de la stratégie de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) à partir de 2003 constitue une belle opportunité d'intégration et d'amélioration de la qualité de la prise en charge de la malnutrition. Cependant selon les résultats d'une évaluation faite par la DSF en 2012, seulement 8,2% des enfants de 0 à 5 ans ont été pris en charge selon l'approche PCIME au plan national. Plusieurs défis demeurent aussi bien pour les enfants que pour les femmes enceintes dans la lutte contre des maladies dont la contribution à la malnutrition n'est pas négligeable. Au nombre des défis à relever on retient :

- Réduire la persistance des maladies diarrhéiques ;
- Lutter contre l'endémie des parasitoses intestinales chez les enfants de 12 à 59 mois ;
- Promouvoir l'utilisation des moustiquaires imprégnées ;
- Eradiquer les barrières socioculturelles à la planification familiale ;
- Accroître la couverture des consultations prénatales ;
- Garantir le traitement préventif intermittent du paludisme pour toutes les femmes enceintes ;

- La nécessité de s'attaquer aux tabous et interdits sociaux (faire contrepoids) qui affectent négativement l'offre et la demande des services aux femmes et aux enfants par la sensibilisation des autorités et leaders communautaires ainsi que les intervenants dans les instances judiciaires, sanitaires et éducatives;
- Un renforcement plus efficace des bonnes pratiques de prévention contre les effets néfastes des privations de services (santé, hygiène, nutrition, éducation, eau, assainissement); la nécessité de créer un système de partage (networking) des connaissances, bonnes pratiques et résultats avec d'autres prestataires des services aux enfants et aux femmes.

8.5.1.2.2. La sécurité sanitaire des aliments

Les contaminations biologiques, chimiques ou physiques des aliments constituent aujourd'hui une sérieuse menace pour la santé et pour l'économie des pays en développement¹¹⁶. Que cela soit à l'échelle des industries agroalimentaires¹¹⁷, à l'échelle des ménages¹¹⁸ ou à l'échelle des cuisines collectives¹¹⁹, les conséquences des contaminations alimentaires sont toujours dramatiques. On sait aujourd'hui que les maladies d'origine alimentaire et particulièrement les maladies diarrhéiques constituent une importante cause de la morbi-mortalité des pays en développement¹²⁰. Environ 70% des diarrhées sont liées à une consommation d'aliments contaminés¹²¹. La part des maladies et plus spécifiquement des maladies diarrhéiques dans la malnutrition des enfants de moins de cinq ans est énorme¹²². Face au risque de contamination des aliments, un bon système de surveillance et de prise en charge des cas de contamination est indispensable pour que les efforts de lutte contre la malnutrition ne soient pas compromis. Cela suppose que les défis suivants soient relevés :

- L'opérationnalisation d'un système de surveillance épidémiologique pour la sécurité sanitaire des aliments ;
- Le renforcement des services d'inspection et de contrôle officiel des denrées alimentaires ;
- L'amélioration de la communication sur le risque en matière de sécurité sanitaire des aliments ;

¹¹⁶WHO. (2002) *Global surveillance of foodborne disease: Developing a strategy and its interaction with risk analysis. Report of a WHO consultation, pp.26–29, Switzerland, Geneva [Nov. 2001].*

¹¹⁷Centres for Disease Control and Prevention, *Outbreak Investigation, Atlanta, USA.2012. <http://www.cdc.gov/foodsafety/outbreaks/investigating-outbreaks/index.html>. Accessed 2015.*

¹¹⁸World Health Organization. *Foodborne disease outbreaks: guidelines for investigation and control. World Health Organization; 2008. http://www.who.int/foodsafety/publications/foodborne_disease/outbreak_guidelines.pdf Accessed 2015*

¹¹⁹Gabida M1, Gombe NT2, Chemhuru M3, Takundwa L4, Bangure D5, Tshimanga M6. *Foodborne illness among factory workers, Gweru, Zimbabwe, 2012: a retrospective cohort study. BMC Res Notes. 2015 Sep 29;8:493.*

¹²⁰Mohammed FA. *The incidence of enterobacteriaceae causing food poisoning in some meat products. Adv J Food Sci Technol. 2011;3(2):116–21.*

¹²¹Food Safety and Inspection Service. *Contamination with microorganisms, pathogen (FSIS). Washington DC; 1998.*

¹²²Kane AV1, Dinh DM1, Ward HD1. *Childhood malnutrition and the intestinal microbiome. Pediatr Res. 2015 Jan;77(1-2):256-62.*

- Le renforcement des équipements en vue de la mise en place et l'actualisation de la base de données épidémiologiques centralisées au plan national sur les maladies d'origine alimentaire ;
- L'acquisition d'équipements et intrants de prise en charge des maladies d'origines d'alimentaire ;
- La mise en place de sites appropriés à la destruction des produits contaminés ;
- La mise à disposition des guides multisectoriels de bonnes pratiques sur la sécurité sanitaire des aliments.

8.5.1.2.3. Production végétale, animale et halieutique dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition

L'agriculture en tant que source de revenus, joue un rôle important dans l'approvisionnement alimentaire des populations¹²³. D'autre part, un investissement annuel dans l'agriculture à l'échelle mondiale de 8 milliards de US\$ contribuerait à une réduction de 10 millions le nombre d'enfants malnutris et de 201 millions le nombre de personnes menacées par la faim d'ici 2050¹²⁴. L'amélioration de la productivité agricole pourrait malgré tout se révéler insuffisante pour assurer un accès à une alimentation nutritive et diversifiée aux populations pauvres¹²⁵. C'est pourquoi l'accent est mis aujourd'hui sur des approches qui visent notamment les ménages pauvres, et axées sur des aliments à très haute valeurs nutritive, prenant en compte aussi bien la production, la conservation que la transformation de ces produits¹²⁶ qui doit relever plusieurs défis qui sont notamment :

- L'organisation, la gestion et l'entretien des petits périmètres irrigués et barrages ;
- Le développement de la petite irrigation à partir de l'eau souterraine (puits et forages) ;
- La promotion de la production familiale (cultures maraîchères, vivrières et fruits) riches en nutriments ;
- Le développement de groupements agricoles pour un approvisionnement alimentaire diversifié des cantines scolaires ;
- La promotion de bonnes techniques de récolte auprès des ménages ;
- Le renforcement des capacités des services d'encadrement ;
- Le renforcement des capacités logistiques et opérationnelles des sociétés coopératives pour un transport adéquat des denrées alimentaires ;
- L'organisation de la commercialisation primaire des produits agricoles ;

¹²³Pinstrup-Andersen P, ed. The African food system and its interactions with human health and nutrition. Ithaca: Cornell University Press, 2010

¹²⁴Hoddinott J, Rosegrant M, Torero M. Investments to reduce hunger and undernutrition. In: Lomborg B, ed. Copenhagen Consensus, 2012. Cambridge: Cambridge University Press, 2013.

¹²⁵Ruel MT1, Alderman H; Maternal and Child Nutrition Study Group. Nutrition-sensitive interventions and programmes: how can they help to accelerate progress in improving maternal and child nutrition? Lancet. 2013 Aug 10;382(9891):536-51.

¹²⁶Ruel MT1, Alderman H; Maternal and Child Nutrition Study Group. Nutrition-sensitive interventions and programmes: how can they help to accelerate progress in improving maternal and child nutrition? Lancet. 2013 Aug 10;382(9891):536-51.

- La promotion des bonnes techniques de conservation et de stockage des aliments post récolte et post capture ;
- La fabrication locale des aliments de compléments pour les enfants à partir des produits locaux;
- L'accessibilité des femmes aux ressources de production agricole qui reste encore faible. Les défis résident dans la capacité des organisations féminines existantes, l'inaccessibilité des femmes au foncier, l'appui des groupements féminins avec des petits matériels de transformations, l'accès des femmes aux technologies de production et transformation avec une faible pénibilité au travail.

La contribution des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) à la lutte contre la malnutrition bien que non documentée ne doit pas être négligée. On constate aujourd'hui que la production de PFNL est estimée à 863 190 tonnes¹²⁷, constituée essentiellement des amandes de karité et produits dérivés, de poudre de pain de singe, de feuilles et poudre de feuilles de baobab, de graine et poudre de néré. Ils sont de plus en plus utilisés en milieu urbain essentiellement pour leurs valeurs nutritionnelles et en milieu rural surtout en période de soudure et de crise. La commercialisation de ces produits contribue à la résilience des ménages. En dépit de ces résultats fort encourageants, force est de constater que cette filière est confrontée à des défis de transformation, de promotion de la consommation et de commercialisation.

L'élevage familial influence favorablement les quatre dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité des aliments¹²⁸. L'importance de l'élevage familial dans la lutte contre la malnutrition ne se limite pas à la quantité de micronutriments qu'il fournit, mais est également liée à leur qualité¹²⁹. Les protéines animales sont excellentes et se digèrent plus facilement que la plupart des protéines végétales¹³⁰. Cependant, même si des animaux sont élevés au sein de la plupart des ménages dans les pays d'Afrique et que les opportunités d'accéder aux produits d'origine animale sont réelles, leur consommation reste insuffisante. Diversifier la production animale et halieutique dans les zones à risque d'insécurité alimentaire offrirait aux ménages une accessibilité plus grande à ces produits mais se confronte à plusieurs défis :

- La promotion des bonnes techniques pastorales auprès des ménages ;
- Le développement du petit élevage au sein des ménages au niveau rural ;
- La promotion de l'aquaculture au sein des communautés vivant aux alentours des points d'eau (étangs piscicoles...) ;
- La promotion de la pêche artisanale dans les zones en insécurité alimentaire et favorables à l'activité ;

¹²⁷Annuaire statistique 2008, Ministère de l'environnement

¹²⁸Godber OF1, Wall R. Livestock and food security: vulnerability to population growth and climate change. *Glob Chang Biol.* 2014 Oct;20(10):3092-102.

¹²⁹Wu G1, Fanzo J, Miller DD, Pingali P, Post M, Steiner JL, Thalacker-Mercer AE. Production and supply of high-quality food protein for human consumption: sustainability, challenges, and innovations. *Ann N Y Acad Sci.* 2014 Aug;1321:1-19.

¹³⁰Schönfeldt HC1, Gibson Hall N. Dietary protein quality and malnutrition in Africa. *Br J Nutr.* 2012 Aug;108 Suppl 2:S69-76.

- La promotion des bonnes techniques de transformation, des produits halieutiques post capture.

8.5.1.2.4. L'eau, l'hygiène et l'assainissement dans la lutte contre la malnutrition

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement restent toujours limité en dépit des progrès enregistrés. Le taux d'accès à l'eau potable était de 76% au niveau national. Selon le lieu de résidence, 30,4% des ménages n'avaient pas accès à l'eau potable en milieu rural contre 6,5% en milieu urbain¹³¹. Le taux d'accès des ménages à l'assainissement selon le milieu d'habitation en 2014 était de 32% en milieu urbain contre 9% en milieu rural¹³². Le taux de défécation à l'air libre était de 80,4% en 2010¹³³ selon l'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta.

Les défis restent entiers en la matière :

- la promotion de la stratégie harmonisée de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC). ;
- la promotion des lavages des mains au savon ;
- l'amélioration de l'accès aux infrastructures d'assainissement ;
- L'amélioration de l'accès aux sources d'eau potable ;
- la promotion du traitement de l'eau à domicile.

8.5.1.2.5. La protection sociale dans la lutte contre la malnutrition

Les programmes de protection sociale peuvent être regroupés en deux catégories : les filets sociaux et l'assurance sociale.

Les programmes de filets sociaux mis en œuvre portent principalement sur les transferts monétaires (« cash transfert »), les transferts en nature, les subventions et exemptions et les travaux à Haute Intensité de Main-d'Oeuvre (HIMO).

En matière de *cash transfert*, plusieurs expériences ont été développées dans les secteurs de l'agriculture, des ressources animales, de l'éducation et de l'action sociale et de certaines ONG. La plupart de ces interventions sont à titre pilote à l'échelle provinciale et couvre une faible partie des groupes cibles vulnérables.

Dans le domaine de la protection sociale sensible à la nutrition, les défis actuels demeurent :

- Le passage à l'échelle de ces interventions pour couvrir le maximum de groupes vulnérables ;
- l'élaboration d'un registre national unique de personnes vulnérables et la mobilisation des ressources ;
- La nécessité de revigorer et rendre plus efficaces les cadres de concertation sur la précarité et la rareté de moyens financiers afin d'améliorer l'offre des services qui demeure encore

¹³¹INSD : Enquête multisectorielle continue 2014

¹³²Rapport bilan du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) 2014

¹³³Rapport de l'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta

insuffisante au regard des besoins et pour assurer la qualité et la viabilité à moyen terme de ces services;

- L'urgence de renforcer et de mettre à niveau les capacités du personnel en place, incluant une plus grande sensibilisation aux besoins, à la vulnérabilité et à la prise en charge des bénéficiaires de services ;
- Le besoin d'amélioration de la capacité de rapportage, de collecte de données et des indicateurs sexo-spécifiques et désagrégés par groupe d'âges et par sexe et cela dans un délai raisonnable ;
- Le renforcement de la capacité de gestion des organisations communautaires et des volontaires portant sur le genre et le droit des enfants et des personnes âgées dans les zones vulnérables ainsi que l'appui à certaines des initiatives de ces organisations ;
- L'exploration de pistes novatrices pour le financement de certains services de base ;
- Le renforcement de l'accès des services aux femmes et aux hommes vivant dans les zones défavorisées ;
- La facilitation du développement de certains cours pratiques de formation dans les secteurs de pénurie de service, notamment les emplois de soins infirmiers et obstétricaux, du fait de la rareté des opportunités ;
- La facilitation des transferts d'équipement et d'outils (santé, counselings, planification familiale, hygiène, etc.) dans les centres de services desservant les zones désignées ;
- La poursuite et le renforcement des initiatives visant à réduire la persistance des pratiques socioculturelles néfastes au bien être des femmes et des enfants (une plus grande implication des hommes dans la gestion de la santé de la reproduction familiale);
- La sensibilisation des leaders quant aux effets néfastes des pratiques culturelles telles que les mutilations génitales, le mariage forcé et/ou précoce, les viols mais aussi les rapports sexuels non-protégés).

8.5.1.2.6. L'éducation et la lutte contre la malnutrition

Au niveau de l'éducation, trois interventions sensibles sont mises en œuvre : il s'agit de la scolarisation et le maintien des filles à l'école, de la promotion d'activités de santé, d'hygiène et de nutrition en milieu scolaire et les cantines scolaires avec un objectif nutritionnel.

Concernant le maintien des filles à l'école, le taux d'achèvement au primaire des filles est passé de 25,9% en 2004 à 59,7% en 2014, cachant d'énormes disparités entre les régions. L'écart entre les taux brut de scolarisation filles et garçons s'est réduit progressivement avec un indice de parité qui est de 1,01 au primaire et 0,92% au post-primaire en 2014.

La promotion des activités de santé, d'hygiène et de nutrition en milieu scolaire reste parcellaire. Le défi actuel demeure la mise en œuvre effective du volet santé-nutrition du Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) qui prendra en compte tous les aspects essentiels liés à la santé scolaire, à la promotion de l'hygiène/assainissement dans les structures éducatives, à la nutrition scolaire avec un accent sur la vulgarisation de l'éducation nutritionnelle où il existe des modules déjà élaborés.

Les cantines scolaires ont été adoptées par l'Etat pour l'ensemble du pays. Toutefois, la couverture effective des besoins alimentaires des élèves pendant toute l'année scolaire et la

diversification du panier alimentaire avec un objectif nutritionnel demeurent des défis importants à relever. Par ailleurs, les jardins scolaires qui sont censés améliorer la fourniture de repas équilibrés, ne sont fonctionnels que dans 10,06% des écoles en 2014¹³⁴.

Cependant, parmi les différents groupes cibles, les adolescents non scolarisés ne sont pas suffisamment pris en compte par les interventions de nutrition.

Pour relever les nombreux défis, un certain nombre de recommandations ont été formulées en visant chaque cible de l'ODD2.

¹³⁴ Annuaire statistique MENA 2014

IX. RECOMMANDATIONS

9.1. *Recommandations visant 100% d'accès à une alimentation adéquate toute l'année*

- Valoriser le potentiel aménageable ;
- Assurer la mécanisation de l'agriculture ;
- Promouvoir les technologies innovantes d'irrigation ;
- Faciliter l'accès des producteurs aux intrants et équipements agricoles ;
- Assurer la mise à l'échelle de l'opération de production de maïs à haut rendement en saison sèche ;
- Renforcer l'appui-conseil et la vulgarisation agricole ;
- Renforcer davantage l'appropriation du concept genre par les Autorités ;
- Sensibiliser les populations sur l'accès à la terre et la sécurisation des possessions foncières des femmes ;
- Veiller à la prise en compte systématique de la dimension genre lors de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des nouvelles politiques sectorielles dans le cadre de l'opérationnalisation du PNDES.

9.2. *Recommandations assurant que tous les systèmes agro-alimentaires sont durables*

- Promouvoir les PME/PMI en matière de production agro-alimentaire et mettre en place, à cet effet, les institutions d'accompagnement nécessaires (incubateurs, fonds de bonification, fonds de garantie, fonds de capital-risque, etc.);
- Faciliter l'accès aux financements ;
- Fournir un accès égal aux hommes et aux femmes aux ressources productives, aux technologies et aux pratiques intelligentes face aux changements climatiques pour une agriculture durable ;
- Renforcer les formations sur divers domaines d'activités et de corps de métiers (microentreprises, culture maraîchère, tôlerie, mécanique, élevage, etc.) ;
- Former les femmes aux bonnes pratiques agricoles pour une agriculture durable.

9.3. *Recommandations visant 100% d'augmentation de la productivité et des revenus des petits exploitants*

- Faciliter l'accès des petits producteurs aux intrants et équipements agricoles ;
- Renforcer l'appui-conseil et la vulgarisation agricole ;
- Assurer la maîtrise de la volatilité des prix des produits agricoles ;
- Promouvoir l'égalité des chances des femmes et des hommes de la production jusqu'à la commercialisation ;
- Renforcer les actions de plaidoyer auprès des structures financières pour un meilleur accès au crédit des femmes et des hommes ruraux ;
- Promouvoir l'effectivité d'une budgétisation sensible au genre et produire les données statistiques désagrégées par sexe et par âge ;

- Appliquer et vulgariser la Loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural.

-

9.4. Recommandations visant Zéro perte ou gaspillage de produits alimentaires

Les pertes après récoltes ont non seulement un impact négatif sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations vulnérables, mais aussi sur l'environnement et le développement économique en général. Elles affectent de façon disproportionnée les femmes, très souvent en charge de la gestion des opérations de manutention après-récolte. Les recommandations sont alors les suivantes :

- Intégrer la problématique des pertes et de leur gestion dans les programmes de développement agricole et de sécurité alimentaire, et renforcer les filières agroalimentaires ;
- Renforcer les programmes d'appui au développement des filières agroalimentaires ;
- Préparer et mettre en œuvre un programme/une stratégie de réduction des pertes ;
- Moderniser les infrastructures clés dont celles rurales en particulier et les services connexes (transport, marchés, fourniture d'électricité, etc.) pour assurer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement après-récolte ;
- Soutenir le développement du secteur privé et les investissements dans les agro industries (PME) en appui au secteur de la transformation (information et formation, conseil et crédit) ;
- Promouvoir le développement d'installations de stockage dans les principaux marchés, la formation et la réhabilitation des entrepôts ;
- Appuyer l'acquisition de matériels après-récolte (bâches, équipements de battage/égrenage, structures de stockage hermétiques) pour la conduite adéquate des opérations après-récolte, et la construction de magasins de stockage au profit d'organisations faitières provinciales ou communales pour le stockage et la conservation de leurs produits en vue de la commercialisation.

9.5. Recommandations pour l'atteinte de « Zéro malnutrition sous toutes ses formes » d'ici 2030

9.5.1. Lutte contre la malnutrition globale

- Réussir à changer la perception de la malnutrition au sein des communautés rurales par une meilleure communication sur le sujet ;
- Mettre en place un programme de prévention de la malnutrition selon une approche cycle de vie dans les zones affectées par le retard de croissance.
- Améliorer les capacités humaines et techniques du système de santé dans la prise en charge de la malnutrition ;
- Réussir la disponibilité des intrants aussi bien pour la prise en charge de la MAM que pour la MAS dans toutes les régions ;
- Améliorer la couverture (géographique, celles des cibles) et la qualité de prise en charge de la malnutrition aigüe ;
- Renforcer la promotion de l'ANJE au niveau communautaire, au niveau des formations sanitaires ;

- Poursuivre la lutte contre les maladies diarrhéiques et améliorer la couverture géographique des interventions ;
- Mettre en place un système de surveillance nutritionnelle pour la détection des cas de malnutrition et leur référence vers les sites de prise en charge
- Renforcer la prévention du paludisme pour les femmes enceintes ;
- Poursuivre le déparasitage actif des enfants de 12 à 59 mois ;
- Rendre accessible la planification familiale à toutes les femmes en âge de procréer ;
- Améliorer la couverture des consultations prénatales.

9.5.2. Lutte contre les carences en micronutriments

- Poursuivre les campagnes de distribution de masse en vitamine A aux enfants de moins de cinq ans ;
- Mettre en place la distribution de la vitamine A en routine dans le système de santé ;
- Renforcer la supplémentation en fer/acide folique des femmes enceintes ;
- Assurer la disponibilité de premix pour la fortification des aliments dans les ménages ;
- Renforcer les équipements des unités de production et de contrôle des aliments fortifiés ;
- Améliorer le contrôle de qualité de sel importé tout au long de la chaîne (production, transport et stockage) ;
- Renforcer la communication sur les aliments enrichis ;
- Promouvoir la diversification alimentaire ;
- Trouver un meilleur aliment véhicule qui puisse atteindre les populations rurales.

9.5.3. Recommandations aux secteurs sensibles à la nutrition

9.5.3.1. Pour une sécurité alimentaire favorable à la lutte contre la malnutrition

- Organiser la gestion et l'entretien des petits périmètres irrigués et barrages ;
- Développer la petite irrigation à partir de l'eau souterraine (puits et forages) ;
- Promouvoir la production familiale (cultures maraîchères et vivrières, fruits) riches en nutriments ;
- Développer des groupements agricoles pour un approvisionnement alimentaire diversifié des cantines scolaires ;
- Promouvoir les bonnes techniques de récolte auprès des ménages ;
- Renforcer les capacités des services d'encadrement ;
- Renforcer les capacités logistiques et opérationnelles des sociétés coopératives pour un transport adéquat des denrées alimentaires ;
- Organiser la commercialisation primaire des produits agricoles ;
- Promouvoir les bonnes techniques de conservation et de stockage des aliments post récolte et post capture ;
- Assurer la fabrication locale des aliments de compléments pour les enfants à partir des produits locaux ;

- Garantir l'accessibilité des femmes aux ressources de productions agricoles ;
- Assurer la transformation, de promotion de la consommation et de commercialisation des PFNL ;
- Promouvoir les bonnes techniques pastorales auprès des ménages ;
- Développer le petit élevage au sein des ménages au niveau rural ;
- Promouvoir l'aquaculture au sein des communautés vivant aux alentours des points d'eau (étangs piscicoles...) ;
- Promouvoir la pêche artisanale dans les zones en insécurité alimentaire et favorables à l'activité ;
- Promouvoir les bonnes techniques de transformation des produits halieutiques post capture.

9.5.3.2. Pour la sécurité sanitaire des aliments

- Rendre opérationnel un système de surveillance épidémiologique pour la sécurité sanitaire des aliments ;
- Renforcer les capacités des services d'inspection et de contrôle officiels des denrées alimentaires ;
- Améliorer la communication sur le risque en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
- Mettre en place et actualiser une base de données épidémiologiques centralisées au plan national sur les maladies d'origine alimentaire ;
- Assurer l'acquisition d'équipements et d'intrants pour la prise en charge des maladies d'origine alimentaire ;
- Mettre en place des sites appropriés pour la destruction des produits contaminés ;
- Rendre disponibles des guides multisectoriels de bonnes pratiques sur la sécurité sanitaire des aliments.

9.5.3.3. Pour le secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement

- Promouvoir la stratégie harmonisée de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) ;
- Promouvoir le lavage des mains au savon ;
- Assurer l'accès aux infrastructures d'assainissement ;
- Assurer l'accès aux sources d'eau potable ;
- Promouvoir le traitement de l'eau à domicile.

9.5.3.4. Pour le secteur de la protection sociale

- Assurer une supplémentation alimentaire aux personnes en situation de vulnérabilité ;
- Mettre en place un système d'octroi d'aliments aux femmes enceintes malnutries ;
- Mettre en place un système d'octroi d'aliments aux mères accompagnant les enfants MAS en hospitalisation ;
- Assurer une assistance, des conseils et un soutien nutritionnel aux personnes malnutries vivant avec le VIH (PVVIH) sous traitement ;

- Assurer des rations alimentaires aux personnes rendues vulnérables par les épizooties ;
- Créer des emplois THIMO (Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre) « argent contre travail » au profit des ménages vulnérables ;
- Augmenter les ressources monétaires des bénéficiaires du programme « vivres contre travail » par la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR).

9.5.3.5. Pour le secteur de l'éducation

- Mettre à l'échelle du Burkina Faso les programmes suivants : (i) la scolarisation et le maintien des filles à l'école, (ii) la promotion d'activités de santé, d'hygiène et de nutrition en milieu scolaire, (iii) les cantines scolaires avec un objectif nutritionnel ;
- Développer des stratégies nouvelles qui prennent en compte les adolescents non scolarisés qui ne sont malheureusement pas suffisamment pris en compte par les interventions de nutrition ;
- Encourager une plus grande autonomie financière pour les femmes à travers les associations et les groupements ;
- Renforcer les actions de sensibilisation, d'éducation, de formation et de plaidoyer sur la lutte contre les violences basées sur le genre et l'autonomisation financière des femmes.

9.5.3.6. Pour la gouvernance

- Renforcer la collaboration intra et intersectorielle par une organisation de la structure de coordination des actions en nutrition ;
- Développer et renforcer le plaidoyer en nutrition ;
- Renforcer la formation en nutrition dans les écoles et universités de formation en santé et en agriculture ;
- Renforcer la recherche fondamentale et opérationnelle en nutrition ;
- Mettre en place un cadre législatif et réglementaire structuré en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ;
- Former les leaders coutumiers et religieux sur les questions de nutrition, de sécurisation alimentaire et foncière en milieu rural et les impliquer dans les actions de sensibilisation ;
- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques / expériences ;
- Mettre en place un système dynamique et fiable de suivi-évaluation.

ANNEXES

Annexe 1 : Caractéristiques générales des zones agro-écologiques du Burkina Faso

Zones agro-écologiques	% du territoire national	Pluviométrie annuelle en mm	Occupation des sols
Sahel	13,4	< 400	Steppe arbustive à épineux et à graminées annuelles -Zone à vocation pastorale évoluant vers l'agro-pastoralisme à dominante pastorale. -Agriculture vivrière à base de mil, sorgho et niébé - Elevage peul transhumant de Zébus.
Sub-sahel	15,3	400 à 700	Steppes arbustives à Combrétacées et à graminées annuelles. Zone agropastorale à dominante agricole Forte densité humaine et saturation foncière Agriculture céréalière d'autoconsommation à base de sorgho, de mil et de niébé. Elevage pastoral transhumant et élevage agropastoral sédentaire.
Nord-soudanien	38,9	700 à 900	Savanes arborées à arbustives. - Zone agropastorale à dominante agricole.- Fortes densités des populations humaine et animale. Bassin cotonnier et agriculture à base de sorgho, de mil, de niébé et d'arachide - Elevage pastoral transhumant et élevage villageois sédentaire.
Sud-soudan	32,4	900 à 1 200	Savanes arborées à arbustives et boisées, forêts claires. - Zone à vocation agricole caractérisée par les cultures pérennes (manguiers, agrumes, anacardiens, etc.), la culture cotonnière, de l'igname et des céréales (sorgho, mil et maïs). - Zone d'accueil des transhumants en saison sèche et de conflits quelquefois mortels entre agriculteurs et éleveurs Elevage villageois sédentaire de taurins.

Source : Dr ir Hamadé Kagone Profil fourrager

Annexe 2 : Evolution du prix des produits agricoles de 2000 à 2016 (FCFA/kg)

Données	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Maïs : prix détail	86	124	144	101	88	166	118	104	151	156	144	160	193	160	146	153	164
Maïs : prix producteur	66	98	120	75	75	142	96	84	132	133	120	136	160	128	111	132	138
Mil : prix détail	93	146	159	120	103	188	129	122	156	169	166	168	247	201	193	193	193
Mil : prix producteur	75	120	135	98	88	170	114	105	150	149	153	160	224	188	176	174	176
Sorgho : prix détail	87	129	149	106	89	170	116	109	137	154	142	147	201	167	163	162	164
Sorgho : prix producteur	69	106	125	86	75	157	102	93	124	136	127	138	178	146	142	146	145
Niébé : prix détail	179	240	210	209	159	242	202	182	239	208	255	281	401	314	279	291	321
Niébé : prix producteur	153	202	176	169	142	222	192	168	227	199	251	282	388	313	275	290	319
Riz local décortiqué : prix détail	221	244	235	227	225	247	238	237	321	332	300	339	356	330	328	317	316
Riz local décortiqué : prix producteur	195	206	238	195	203	236	232	214	290	291	265	308	336	318	300	293	286
Sésame : prix détail	341	276	226	285	264	244	236	258	560	360	433	466	492	652	933	542	491
Sésame : prix producteur	304	233	218	250	281	267	295	330	706	447	612	775	1058	1211	1190	593	508
Arachide coque : prix détail	181	206	215	183	164	222	213	202	232	211	218	300	373	330	321	370	361
Arachide coque : prix producteur	153	173	186	156	140	196	201	183	209	198	197	286	350	290	285	328	287
Voandzou : prix détail	149	202	195	184	146	221	182	180	220	202	219	258	379	289	299	318	348
Voandzou : prix producteur	114	168	158	161	128	181	174	167	258	209	233	265	378	304	262	285	308

Source : SONAGESS 2016

Annexe 3 : Quantités de produits céréaliers importés de 2005 à 2015 (tonnes)

Années	Riz	Blé	Céréales	Total
2005-2006	178 235	45 078	6 085	229 398
2006-2007	249 299	351 132	26 879	627 310
2007-2008	208 583	45 526	17 240	271 349
2008-2009	198 924	39 485	9 384	247 793
2009-2010	217 404	38 016	19 633	275 053
2010-2011	236 066	58 961	19 582	314 609
2011-2012	201 031	57 458	25 643	284 132
2012-2013	242 690	58 561	21 510	322 761
2013-2014	280 340	71 234	61 982	413 556
2014-2015	360 927	69 912	494 593	925 432
Total 10 ans	2 373 499	835 363	702 531	3 911 393
Moyenne annuelle	237 350	83 536	70 253	391 139
Proportion (%)	61	21	18	100

Source : DGESS/MAAH 2015

Annexe 4 : Quantités de produits reçus sous forme d'aide de 2005 à 2015 (tonnes)

Années	Riz	Céréales	Total
2005-2006	5 000	7 494	12 494
2006-2007	13 855	20 988	34 843
2007-2008	9 372	31 860	41 232
2008-2009	4 479	4 429	8 908
2009-2010	994	7 021	8 015
2010-2011	14 142	8 631	22 773
2011-2012	2 600	1 778	4 378
2012-2013	12 200	4 466	16 666
2013-2014	571	21 249	21 820
2014-2015	8 000	-	8 000
Total 10 ans	71 213	107 916	179 129
Moyenne annuelle	7 121	10 792	17 913
Proportion (%)	40	60	100

Source : DGESS/MAAH 2015

Annexe 5 : Nombre de personnes en insécurité alimentaire

Période concernée : Avril à Septembre 2015

1 580 678 personnes sont identifiées sur l'ensemble du pays. Les provinces du Sahel (Oudalan et Soum) renferment 58% de ces populations vulnérables. En outre, environ 14 961 personnes sont susceptibles de basculer dans la phase 4.

Régions	Population en phase 2 (Stress)	Population en phase 3 (Urgence)	Population en phase 4 (Crise)	Population totale en phase 3 à 5
Centre	25 191	0	0	0
Plateau Central	41 104	5 114	0	5 114
Centre-Nord	284 091	23 835	0	23 835
Centre-Ouest	191 613	17 317	0	17 317
Centre-Sud	160 121	22 122	0	22 122
Sahel	301 394	185 913	14 961	200 874
Boucle du Mouhoun	111 087	31 234	0	31 234
Est	120 227	5 278	0	5 278
Centre-Est	14 634	0	0	0
Nord	281 883	17 087	0	17 087
Sud-Ouest	16 224	9 911	0	9 911
Haut Bassins	22 540	0	0	0
Cascades	10 570	0	0	0
Total national	1 580 678	318 333	14 961	318 333

Source : CPSA, mars 2015

Période concernée : Juin-Juillet-Août 2016

- 2 542 745 personnes, réparties dans toutes les régions, seraient sous stress ;
- 478 746 personnes, seraient en crise (phase 3) avec des besoins d'assistance adaptée et immédiate en nutrition et santé, en accès alimentaire et en protection des moyens d'existence. Ces populations se concentrent plus au Sahel, à l'Est et au Centre-Nord.

Régions	Population en phase 2 (Stress)	Population en phase 3 (Urgence)	Population totale en phase 3 à 5
Centre	131 176	0	0
Plateau Central	108 831	13 122	13 122
Centre-Nord	367 486	79 252	79 252
Centre-Ouest	199 047	54 887	54 887
Centre-Sud	115 997	25 780	25 780
Sahel	297 468	115 043	115 043
Boucle du Mouhoun	205 849	17 914	17 914
Est	353 994	112 271	112 271
Centre-Est	179 991	8 761	8 761
Nord	293 688	27 145	27 145
Sud-Ouest	156 492	24 571	24 571
Haut Bassins	103 878	0	0
Cascades	28 848	0	0
Total national	2 542 745	478 745	478 745

Source : CPSA, mars 2016

Période concernée : Juin-Juillet-Août 2017

- 1 788 787 personnes, réparties dans toutes les régions, seraient sous stress (phase 2) ;
- 257 238 personnes, seraient en crise (phase 3) avec des besoins d'assistance adaptée et immédiate en nutrition et santé, en accès alimentaire et en protection des moyens d'existence. Les populations en phase de crise se concentrent principalement dans les régions du Sahel (38%), de l'Est (12%) et du Nord (12%).

Annexe 6 : Bilan des politiques, stratégies et plans en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

Politiques/stratégies	Prise en compte de la sécurité alimentaire	Prise en compte de la nutrition
La Politique Nationale de Nutrition (PNN) 2005 à 2015	Dans le cadre de la lutte contre la sous-nutrition, un objectif spécifique est adressé à la sécurité alimentaire en prônant notamment : Le renforcement des interventions de sécurité alimentaire sensibles à la nutrition, le développement du maraichage des produits riches en nutriments, la promotion du petit élevage, la promotion de la transformation, l'utilisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL), la promotion de l'utilisation des semences améliorées et/ou bio fortifiées (patate douce à chair orange, maïs jaune et niébé).	Mentionne que la nutrition est un problème mais occulte les interventions sensibles à la nutrition.
Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2013 à 2025 (PNSAN)	Elle repose essentiellement sur la satisfaction des quatre dimensions de la sécurité alimentaire à travers des axes stratégiques et des orientations stratégiques en vue de l'attente d'une sécurité alimentaire durable à l'horizon 2035.	Il mentionne bien les questions de nutrition, mais occulte les aspects sur l'eau l'hygiène et l'assainissement.
Plan stratégique de Nutrition (PSN) de 2010 à 2015	La sécurité alimentaire est prise en compte dans le cadre des interventions sensibles à la nutrition.	Mentionne que la malnutrition est un problème surtout chez les femmes en âge de procréer et les enfants.
Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable de 2011 à 2015 (SCADD)	La SCADD comporte un axe entièrement dédié à la sécurité alimentaire.	Mentionne que la malnutrition est un problème avec les objectifs de la santé et la nutrition ci-dessus ne donne pas de liens spécifiques à la nutrition.
Politique Nationale de Santé (PNS) depuis 2011	La sécurité alimentaire est reconnue comme un pilier important qui préserve la santé des populations.	La PNS mentionne que la malnutrition est un problème et mentionne les mères et les enfants comme étant vulnérables à la

		malnutrition et ne prend pas assez en compte les interventions sensibles de nutrition
Politique Nationale de Développement Durable de l'Élevage au Burkina Faso (PNDEL) 2010 à 2025	Ce document mentionne bien que l'élevage contribue fortement à la sécurité alimentaire à travers les apports alimentaires variés.	La PNDEL mentionne que la malnutrition est un problème
Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) 2013-2023	Elle mentionne la sécurité alimentaire dans le dispositif de mise en œuvre.	La PNPS mentionne la malnutrition comme étant un problème dans le pays, surtout pour les femmes et les enfants,
Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS)	Elle mentionne la sécurité alimentaire dans le dispositif de mise en œuvre.	Ne mentionne pas spécifiquement la nutrition
Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB) 2012-2021	La sécurité alimentaire est prise en compte dans les cantines scolaires.	Mentionne que la malnutrition est un problème pour les élèves.
Système des Nations Unies au Burkina Faso: Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2011-2015 (UNDAF)	La sécurité alimentaire y est mentionnée comme étant une problématique de développement	La malnutrition est mentionnée comme étant un problème. L'UNDAF mentionne des indicateurs spécifiques et sensibles à la nutrition
Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2011 à 2020	La sécurité alimentaire est reconnue comme un pilier important qui préserve la santé des populations.	Il ne mentionne pas la malnutrition comme étant un problème.
Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement (PSNA) depuis 2007	Ne mentionne pas spécifiquement la sécurité alimentaire.	Ils ne mentionnent pas la malnutrition comme étant un problème et ne donnent pas d'indicateurs nutritionnels.
Politique Nationale de l'Eau (PNE) 2015 à 2030	Ne mentionne pas spécifiquement la sécurité alimentaire.	Elle ne mentionne pas la malnutrition comme étant un problème et ne donne pas d'indicateurs nutritionnels.
Stratégie de Mise en œuvre de l'ATPC (SMA) de 2014 à 2030	Ne mentionne pas spécifiquement la sécurité alimentaire.	Il ne mentionne pas des objectifs nutritionnels ni des indicateurs nutritionnels.

Politique Nationale en Matière d'Environnement 2005 à 2015 (PNME)	Les interactions entre la préservation de l'environnement et la sécurité alimentaire sont soulignées.	La malnutrition n'est pas mentionnée comme étant un problème et il n'y a pas non plus des indicateurs nutritionnels ni d'indicateurs liées à la nutrition
Politique Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (PNDDAI) 2004 à 2015	La sécurité alimentaire est perçue comme un résultat de la mise en œuvre de cette politique	Ne mentionne pas la malnutrition comme étant un problème. Ne donne pas d'indicateurs nutritionnels.
Stratégie Nationale de Développement Durable des Ressources Halieutiques à l'Horizon 2025 (SN-DDRH) 2010- 2025	La sécurité alimentaire est perçue comme un résultat de la mise en œuvre de cette politique	Elle ne mentionne pas la malnutrition comme étant un problème et ne donne pas d'indicateurs nutritionnels.
Stratégie Nationale de Valorisation et de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (SDPFNL) 2010 à 2025	La contribution des PFNL à la sécurité alimentaire des populations est mentionnée dans cette stratégie	Elle ne reconnaît pas la malnutrition comme étant un problème et ne donne pas d'indicateurs nutritionnels.
Politique Nationale du Genre (PNG) 2009- 2015	Les femmes sont des acteurs importants et incontournables dans la prévention et la gestion des crises alimentaires et dans les productions alimentaires.	Elle ne mentionne pas la malnutrition comme étant un problème, mais reconnaît la santé comme étant un problème pour les femmes sans pour autant donner des indicateurs nutritionnels.
Politique Sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (POSICA) 2011 à 2020	Ne mentionne pas spécifiquement la sécurité alimentaire	Ne mentionne pas que la malnutrition est un problème et ne contient pas d'indicateurs nutritionnels
Politique Nationale de Développement Durable 2013 à 2050 (PNDD)	Les problématiques liées aux terres agricoles, aux ressources pastorales et halieutiques y sont évoquées.	Elle ne mentionne pas la malnutrition comme étant un problème et ne donne pas d'indicateurs nutritionnels. Un point fort cependant de cette politique se trouve dans le fait qu'elle reconnaît que la nutrition est un composant du développement durable.
Programme Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'Horizon 2006 à 2015 (PN-AEPA)	La sécurité alimentaire est perçue comme un résultat de la mise en œuvre de ce programme	Il mentionne que la malnutrition est un problème mais ne donne pas d'indicateurs nutritionnels

Stratégie de Développement Rural à l'Horizon 2015 (SDR) 2004-2015	Le renforcement de la sécurité alimentaire est mentionné comme un enjeu de cette stratégie.	Mentionne que la faim et la malnutrition sont des problèmes mais ne contient pas d'indicateurs nutritionnels.
Politique Sectorielle de l'Education du Burkina Faso (PSE/BF) 2014-2023	La sécurité alimentaire est prise en compte dans les cantines scolaires.	Mentionne que la malnutrition est un problème, mais ne contient pas d'indicateurs nutritionnels, même si des objectifs sensibles à la nutrition sont poursuivis
Programme National du Secteur Rural 2011- 2015 (PNSR)	Ce document dispose d'un sous-programme dédié à la prévention et la gestion des crises alimentaires.	Ne mentionne pas la malnutrition comme étant un problème. Ne donne pas d'indicateurs nutritionnels.
Politique Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique (PNRST)	Ne mentionne pas spécifiquement la sécurité alimentaire.	Ne mentionne pas la malnutrition comme étant un problème. Ne donne pas d'indicateurs nutritionnels.
Politique Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture (PNPA)	La sécurité alimentaire est perçue comme un résultat de la mise en œuvre de cette politique.	Ne mentionne pas la malnutrition comme étant un problème. Ne donne pas d'indicateurs nutritionnels.

Source : Adapté de la Cartographie REACH

Annexe 7 : Répartition des Ouvrage de mobilisation des ressources en eau par région

Régions	Barrages	Boulis	Lacs	Mares	Total
Boucle du Mouhoun	52	12		53	117
Cascades	25	5	2	16	48
Centre	83	6			89
Centre-Est	74	9	1	19	103
Centre-Nord	96	179	4	11	290
Centre-Ouest	201	32		7	240
Centre-Sud	102	10		2	114
Est	64	38		16	118
Hauts-Bassins	39	3	2	17	61
Nord	91	35		11	137
Plateau-Central	86	100			186
Sahel	47	122	1	71	241
Sud-Ouest	41	5		4	50
Total pays	1001	556	10	227	1794

(Inventaire 2011-DEIE/DGRE)

Annexe 8: Représentants des différents départements ministériels ayant participé aux missions terrain

MINISTERE	POINT FOCAL
Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)	Maxime Silga Chef de service du suivi et évaluation des politiques publiques. Tél 76 43 35 74 mail silgmax@yahoo.fr
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)	Roger Iboudo (DAMSSE) 70 25 20 87/78 86 48 35/76 00 06 00 ilboudoroger@hotmail.com
Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH)	Dr Souleymane Ouédraogo Conseiller Technique, 70 27 84 73 kouedsouley144@outlook.fr
Ministère de la Santé	Dr Alfé Dabiré, Chef du projet d'appui nutritionnel aux groupes vulnérable 25 30 52 01/06- 70 09 38 80 dabirealfe@yahoo.fr
Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement climatique (MEEVCC)	Boubakar ILBOUDOU ? Directeur de la Formulation des politiques à la DGESS 71 64 40 13, mail Boubakr79@yahoo.fr
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH)	
Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP)	Adrien Ounténi Yonli, Directeur de la Prospective et de la Planification Opérationnelle 70 72 15 36/78 44 44 15 mail adrienyonli@yahoo.fr
Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MFSNF)	Ypene Florent BAKOUAN SP/CONASUR 70996731 mail bakyflo@gmail.com
Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Siébou SOU, Chef de service de la formulation des politiques et stratégies à la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles 76 44 53 28 Mail sousiebou@yahoo.fr

Annexe 9 : Personnes rencontrées

Nom et Prénoms	Localité/ région	Fonction/ structure	Adresse
BADOLO Boubié	Nanoro/ Koudougou	Préfet	
BAYILI Dieudonné	Nanoro/	action sociale	
Ouedraogo Moumouni	Koudougou	environnement	
PAMA Dominique	Nanoro/	élevage	
Dr Karim OUEDRAOGO	Gourcy	médecin	
OUEDRAOGO Yacouba	Gourcy	Directeur provincial Action social	
Dr Baro Karim	Ouahigouya	Médecin	
Issouf OUEDRAOGO	Ouahigouya	DR/PI/Agriculture	
Thombiano Seydou	Ouahigouya	DR Agric	
SANOOGO Moctar	Ouahigouya	DREEVCC	tél 70163113 sanogomoctar@yahoo.fr
BAKO Adama	Ouahigouya	DREEVCC	70186449 bakadams61@yahoo.fr
BAZONGO André	Gourcy /Ouahigouya	DPEEVCC/Zandoma	andrebazongo@yahoo.fr
Mess	Gourcy	ONG (4personnes)	
OUEDRAOGO K. Hamadé	Yako/ Ouahigouya	DPEEVCC/Passoré	70162404 sabce11@gmail.com
LANKOANDE Clément	Ouahigouya	DREEVCC	70984948 ckoyenga@yahoo.fr
BELEM Salam	Ouahigouya	DREEVCC	71909241
ZIDA S Bruno	Ouahigouya	DREEVCC	71162583 brunozida636@gmail.com
Groupe de femmes (4)	Ouahigouya	centre de transformation des PFNL	
KABRE Andègma	Dori	DR Environnement	
DICKO Oumarou	Dori	Coordonnateur PLCE	
Kabore Eugène	Dori	PAM	
OUEDRAOGO Yacouba	Dori	PAM	
SAWADOGO Hamado	Dori	Enseignant Ecole Wendo /PAM	73441180
KONE Dofiko	Dori	Directeur de l'Ecole Wendo	72563122
BILGO Patricia	Bogandé	CRENE/CMA	71982906
WILLI Saidou	Bogandé	Environnement	73293431
Mme LANKOANDE Jacqueline	Bogandé	centre de transformation PFNL	70891288/79651991
MAIGA Ousmane	Fada	PAM	
YELEMOU Registre	Fada	PAM	
Mme PARE Melissa	Fada	Agriculture	70593749

Mme	Piela/Bogand é	CRENE	
Mme	Piela/Bogand é	CRENE	
Mme	Piela	CEPS	
TRAORE	Tenkodogo	Bagrepole	70179277 albantraore@yahoo.fr
Mmes	Bagré	Groupe de femmes (environ 20)	
BADO Emmanuel	Banfora	Environnement	70228613
TRAORE Souleymane	Banfora	Environnement	70371331
BADO Mathias	Banfora	DP Agriculture	70072297
OUEDRAOGO Abdoulaye	Bobo- Dioulasso	Coordonnateur PDIS	70255629
SANOU André	Bobo- Dioulasso	Technicien PDIS	
OUEDRAOGO Abdoul Kader	Bobo- Dioulasso	Technicien génie civil PDIS	
DABIRE	Gaoua	DP/PI Environnement	
ENDRES TERESA	Gaoua	ONG GiZ	73930202 theresa.endres@giz.de
TIENDREBEOGO Mireille	Gaoua	ONG GiZ	73930505
DOLD Sabrina	Gaoua	ONG GiZ	51619661 sabrina.dold@giz.de

Annexe 10 : Profil environnemental du Burkina Faso

De par sa position géographique en Afrique de l'Ouest, le climat est essentiellement de type tropical à dominance sahélienne, caractérisé par deux saisons contrastées (une saison de pluies et une saison sèche) couplées avec deux régimes de vents (les vents humides de mousson porteurs de pluies et les vents secs d'harmattan chargés généralement de poussière).

On distingue trois grandes zones climatiques :

- ✓ la zone sahélienne au nord du pays : moins de 600 mm de pluviométrie par an et des amplitudes thermiques élevées. Elle couvre les provinces du Soum, de l'Oudalan, du Séno et de Yagha avec une population estimée à 1 121 764 habitants et 27 communes
- ✓ la zone nord-soudanienne entre 11° 3' et 13° 5' de latitude Nord. C'est une zone intermédiaire pour les températures et les précipitations ; avec une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 600 et 900 mm ;
- ✓ la zone sud-soudanienne au sud du pays : plus de 900 mm de pluie par an et des températures moyennes relativement basses.

Le pays dispose d'un potentiel en matière de ressources en eau significatif, estimé en moyenne à 402 milliards de m³.

Pays peu arrosé et peu accidenté, le réseau hydrographique présente cependant un chevelu assez dense avec 3 bassins internationaux, le Niger, la Volta et la Comoé, eux-mêmes subdivisés en sous-bassins nationaux.

Les quatre (4) grands bassins versants nationaux :

- le bassin de la Comoé avec une superficie de 17.590 km² et représentant 7% du territoire national ;
- le bassin du Mouhoun qui couvre une superficie de 91.036 km², soit 33% du territoire. C'est le plus grand bassin avec des cours d'eau pérennes tels que le Mouhoun et le Kou ;
- le bassin du Nakanbé avec 81.932 km², soit 30% du territoire. Ce bassin comporte d'importantes retenues d'eau telles que Bagré, Kompienga, Ziga et Toécé ;
- le bassin du Niger a une superficie de 83.442 km², soit 30% du territoire national.

Au niveau des écosystèmes, les éléments de la diversité biologique sont:

- Formations forestières avec tous les sous ensembles que cette notion comporte
- Les agro systèmes
- Les écosystèmes pastoraux
- Les zones humides
- Les collines et montagnes
- Les plantations urbaines
- Flore : 2067 espèces (Thiombiano et als, 2012);
- Faune: 128 espèces de mammifères, 518 espèces d'oiseaux et plus de 60 espèces de reptiles (monogr, 1999)
- Ichtyofaune: 121 espèces regroupées dans 57 genres, 24 familles.
- Champignons supérieurs: 28 espèces réparties dans 8 familles et 13 genres (Sougoti-Guissou, 2005)
- Algues: 291 taxons répartis dans 64 genres, 24 familles et 5 embranchements (Zongo, 2011)
- Insectes : 1515 espèces appartenant à 250 genres et 151 familles
- Micro-organismes: virus (33 familles et 84 genres), bactéries (83 familles et 413 genres), champignons et moisissures (18 familles et 113 genres).
- **Plantes cultivées**: 124 espèces cultivées (Thiombiano et als, 2012),

- **Animaux d'élevage:** Les races locales : 2 races bovines, 3 races ovines, 3 races caprines, 3 souches de poules, 2 souches de pintades, 1 race asine, 1 porcine, 1 équine et 1 cameline. Les races constamment importées: 3 races bovines (Tarentaise, la Brune des Alpes et la Montbéliarde) pour la production laitière auxquelles s'ajoutent 3 autres (Jersey, la Holstein et la Limousine) et à peu près 7 races de poules.

Etat de la biodiversité

- **Forêts:** 13,3 millions d'ha dont 6,8 millions considérées par la FAO
- **Aires protégées:** domaine classé de l'Etat (3,9 millions d'ha, 77 Forêts classées), domaine des collectivités territoriales (99 zones villageoises d'intérêt cynégétique (zovic) recensés en 2007) et les sites sacrés dont 1206 bois sacrés recensés (Savadogo, 2013);
- **15 sites Ramsar**(652 502 ha).
- **Ecosystèmes agricoles:** 8 970 000 ha (parcs agroforestiers, jachères et plantations)
- **Ecosystèmes pastoraux :** 26 zones aménagées fonctionnelles (763000 ha) et 161 zones pastorales et aires de pâture potentielles (1 200 000 ha environ)

Faune

- **Espèces disparues:** Oryx et Autruche à cou rouge
- **Espèces menacées:** 5 mammifères (Damalisque, Gazelle Dorcas, Guépard, Léopard, Lycaon) et 2 oiseaux (Autruche d'Afrique, Marmaronette marbrée)
- **Espèces vulnérables:** 2 mammifères (Eléphant, Gazelle Rufifrons) et 2 reptiles (Crocodile à museau court et Crocodile à museau long)

Espèces végétales, par zone climatique, (Thombiano (2010) a dénombré:

- 19 espèces ligneuses menacées en zone sahélienne;
- 31 espèces ligneuses menacées en zone nord soudanienne;
- 30 espèces ligneuses menacées en zone sud soudanienne.

Annexe 11 : Principales PFNL par région

Régions	Principales espèces pourvoyeuses de PFNL	
	Nom scientifique	Nom vernaculaire (local)
Centre-Ouest	<i>Vitellaria paradoxa</i> <i>Parkia biglobosa</i> <i>Adansonia digitata</i> <i>Moringa oleifera</i> (Karité Néré Baobab Moringa)
Sud-Ouest	<i>Vitellaria paradoxa</i> <i>Parkia biglobosa</i> <i>Moringa oleifera</i> <i>Adansonia digitata</i>	Karité Néré Moringa Baobab
Centre Nord	<i>Balanites aegyptiaca</i> <i>Adansonia digitata</i> <i>Azadirachta indica</i> <i>Moringa oleifera</i>	Dattier du désert Baobab Neem Moringa
Nord	<i>Adansonia digitata</i> <i>Moringa oleifera</i> <i>Acacia macrostachya</i> <i>Saba senegalensis</i>	Baobab Moringa Zamné Laine goïne

Source, ANPFNL, 2012

Liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection Particulière

<i>N° d'ordre</i>	<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>
01*	<i>Faidherbia albida</i>	Cad, kad (e)
02	<i>Acacia senegal</i>	Gommier blanc
03	<i>Adansonia digitata</i>	Baobab
04	<i>Adenium obesum</i>	Baobab des chacals
05	<i>Azelia Africana</i>	Lingué
06	<i>Anogeissus leiocarpus</i>	Bouleau d'Afrique
07	<i>Bombax costatum</i>	Kapokier à fleurs rouges
08	<i>Borassus aethiopum</i>	Rônier à fruits jaunes
09	<i>Borassus flabellifer</i>	Rônier à fruits verts
10	<i>Ceiba pentandra</i>	Fromager
11	<i>Celtis integrifolia</i>	Micocoulier africains
12	<i>Delbergia melanoxylon</i>	Ebénier du Sénégal
13	<i>Elaeis guineensis</i>	Palmier à huile
14	<i>Guibourtia copallifera</i>	Copallier de Guinée
15	<i>Khaya senegalensis</i>	Caïlcédrat
16	<i>Parkia biglobosa</i>	Néré
17	<i>Prosopis Africana</i>	Prosopis
18	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Vène, Palissandre du Sénégal, Kino de Gambie
19	<i>Pterocarpus lucens</i>	Vène
20	<i>Tamarindus indica</i>	Tamarinier
21	<i>Vitex doniana</i>	Prunier noir
22	<i>Vitellaria paradoxa</i>	Karité
23	<i>Ximenia Americana</i>	Prunier de mer, Citronnier de mer

* Les 11 espèces en gras bénéficiaient de mesures de protection particulière depuis l'arrêté n° 1762 S.F.CH du 30 décembre 1948 portant application de certaines dispositions du décret du 04 juillet 1935 sur le régime forestier en Afrique Occidentale Française.

Source : Arrêté n° 2004-019/MECV du 07 juillet 2004 portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière (art. 1^{er}).

Annexe 12 : Les profils des régions du Burkina Faso sont présentés dans le tableau suivant.

Régions	Données administratives	Superficie et démographie	Caractéristiques écologiques	Alimentaire (production)	Santé et Nutrition	Education	Economie
1 Sahel	4 provinces : Oudalan, Séno, Soum, Yagha. 4 communes urbaines (Gorom Gorom, Dori, Djibo, Sébba), 23 communes rurales	Superficie : 36 142 km ² Population : 1 121 764 hbts (2011)	pluviométrie : moins de 500mm type de végétation : steppe arborée et arbustive faune terrestre: biodiversité : types de sol : Peu d'espèces PFNL/	Agricole : 234946 t Cheptel 1000bovins ; Nbr de petits ruminants : 1000 têtes Animaux abattus : Halieutique : 53T(1999) Faune :	68 CSPS, 20 médecins, 162 infirmiers Couverture prénatale CPN2 : 75,5% Taux de fréquentation sanitaires : 54,9% Taux de malnutris : Taux de morbidité : 5,2% (2005)	Taux d'alphabétisation : 18%(2007) Taux brut de scolarisation Primaire : 44,6%(2010-2011) Taux brut de scolarisation du Secondaire : 2%(2010-2011)	Seuil de pauvreté : 82 672 FCFA
2 Centre	1 province : Kadiogo, 1 commune urbaine(Ouagadougou), 12 arrondissements, 7 départements	Superficie : 2 869 km ² Population : 2 532 311 hbts(2015)	pluviométrie : moins de 900mm type de végétation : savane arbustive et herbacé faune terrestre : biodiversité : types de sol : Nbre espèces PFNL/	Agricole : 234 946 tonnes Cheptel Nbr de bovins :1000 têtes ; Nbr de petits ruminants : 1000 têtes Animaux abattus : Halieutique : 457tonnes(1999)	Nbre de CSPS : 68 Nbre de médecins : 20 Nbre d'infirmiers : 162 Couverture prénatale CPN2 : 75,5%	Taux d'alphabétisation : 18%(2007) Taux brut de scolarisation Primaire : 44,6%(2010-2011) Taux brut de scolarisation du	Seuil de pauvreté : 82 672 FCFA

					Taux de fréquentation des formations sanitaires : 54,9% Taux d'enfants malnutris : Taux de morbidité :	Secondaire : 2%(2010-2011)	
3 Est/Fada	5 provinces : Gnagna, Gourma, Komandjoari, Kompienga, Tapoa 5 communes urbaines (Bogandé, FadaN'gourma, Gayéri, Pama, Diapaga), 22 communes rurales	Superficie : 46 694km ² Population : 1 615 740(en 2015)	pluviométrie :entre 600 et 800mm type de végétation : savane arbustive et arborée, galerie forestière et de steppe faune terrestre abondant biodiversité abondante types de sol : beaucoup espèces PFNL/ environ 10	Agricole : céréales=339950t, Mil=72572T, Sorgho=142975T, Mais=90051T, Coton=29261T Cheptel 1075,2 bovins ; 1567,6 petits ruminants : Animaux abattus : 448 en moyenne par an Halieutique : 1183T(1999),	130 CSPS 36 médecins 272 infirmiers Couverture prénatale CPN2 : 76,11% Taux de fréquentation des formations sanitaires : 74,4% Taux d'enfants malnutris : 44,8% Taux de morbidité : 7,90%	Taux d'alphabétisation : 23,8%(2014) Taux brut de scolarisation Primaire : 56,1%(2014- 2015) Taux brut de scolarisation du Secondaire : 6,5%(2014- 2015)	Seuil de pauvreté : 82 672 FCFA(2003)
4 Plateau Central	4 provinces : Kanzourgou, Kourw'ogo, Oubritenga (Boussé, Zorgho, Ziniaré),	Superficie : 8605km ² Population : 784746hbts(20 11)	pluviométrie : entre 600 et 900 mm type de végétation : savane arbustive et herbacé faune terrestre: petite	Agricole (2015- 2016) : céréales=195384ton nes, Mil et sorgho=159962ton nes,	Nbre de CSPS : 109 11 médecins : 148 infirmiers	Taux d'alphabétisation : 28,3%(2007) Taux brut de scolarisation Primaire :	Seuil de pauvreté : 82 672 FCFA

	17 communes rurales		biodiversité : peu types de sol : Nbre espèces PFNL/	Mais=22384tonnes, Coton=3556tonnes Cheptel Nbr de bovins (1000 têtes) : 299,4 ; Nbr de petits ruminants (1000 tetes) :1278,0 Animaux abattus :	Couverture prénatale CPN2 : 70,8% Taux de fréquentation des formations sanitaires : 72,9 % Taux d'enfants malnutris : 38,5% Taux de morbidity : 6,8%(2007)	87,7%(2010- 2011) Taux brut de scolarisation du Secondaire : 6,9%(2010- 2011)	
5 centre Nord	3 provinces : Bam, Namentenga, Sanmatenga 3 communes urbaines (Kongoussi, Boulsa, Kaya), 25 communes rurales	Superficie : 19 677 km2 Population : 1 547 565 hbts (2015)	pluviométrie : entre 500 et 800mm type de végétation : savane herbacé et arbustive faune terrestre: biodiversité :peu Nbre espèces PFNL peu diversifié	Agricole (2015- 2016) : céréales=174004T, Mil sorgho=155524T, Mais=7725, Coton=8T Cheptel 1000 bovins : 522,2 ; Nbr de petits ruminants (1000:2375,6 Halieutique : 52T(1999)	131CSPS 58 médecins 246 infirmiers Couverture prénatale CPN2 : 71,7% Taux de fréquentation des formations sanitaires : 78% Taux d'enfants malnutris : 28,7%(2010) Taux de morbidity : 7%(2007)	Taux d'alphabétisatio n : 24,9(2014) Taux brut de scolarisation Primaire : 75,4%(2014- 2015) Taux brut de scolarisation du Secondaire : 7,5%(2014- 2015)	Seuil de pauvreté : 153530FCF A

6 Centre –Est	4 provinces : Boulgou, koulpéolgo, Kouritenga. 6 communes urbaines (Bittou, Garango, Tenkodogo, Koupéla, Pouytenga, Ouargaye), 24 communes rurales	Superficie : 14 710 Km ² Population ; 1 470 903hbts(2015)	pluviométrie : entre 600 et 900mm type de végétation : savane arbustive et herbacé faune terrestre: moyen biodiversité : moyen Nbre espèces PFNL/	Agricole (2015-2016) : céréales=263929T, Mil=28440 et sorgho=84704T, Mais=83243T, Coton=41558T Cheptel Nbr de bovins(1000 têtes) :453,3 Nbr de petits ruminants(1000) :1858,9 Halieutique : 45t(1999)	126 CSPPS 52 médecins : 299 infirmiers Couverture prénatale CPN2 : 69,7% Taux de fréquentation des formations sanitaires : 100% Taux d'enfants malnutris : 33,1%(2012) Taux de morbidité : 13,4%(2014)	Taux d'alphabétisation : 21,9%(2014) Taux brut de scolarisation Primaire : 85,9%(2014-2015) Taux brut de scolarisation du Secondaire : 9,3%(2014-2015)	Seuil de pauvreté : 153 530 FCFA
7 Centre-Ouest	4provinces (Boulkiemdé, Sanguié, Sissili, Ziro) 4 communes urbaines (Koudougou, Léo, Réo, Sapouy) ; 34 communes rurales	Superficie : 21 752 km ² Population : 1 348 784hbts(2011),	pluviométrie : entre 600 et 900mm type de végétation faune terrestre: Savane arbustive et herbacé biodiversité : moyen Nbre espèces PFNL moyen	Agricole (2010-2011) : céréales= 71811T, Mil sorgho=60260T, Mais=7797T, Cheptel Nbr de bovins(1000 têtes) :144,0 Nbr de petits ruminants(1000 tetes) :499,3 Animaux abattus : Halieutique : 8t(1999)	83 CSPPS 214 médecins : 467 infirmiers : 467 Couverture prénatale CPN2 : 64,7% Taux de fréquentation des formations sanitaires : 88,1 % Taux d'enfants malnutris : 20,7%	Taux d'alphabétisation : 63,0%(2007) Taux brut de scolarisation Primaire : 84,4%(2010-2011) Taux brut de scolarisation du Secondaire : 28,3%(2010-2011)	Seuil de pauvreté : 82 672FCFA

				Faune : grands mammifères de savane peuplent les forêts classées et les zones protégées denses : éléphants, buffles, hypotragues, bubales, damalis, phacochères, singes rouges, hyènes, crocodiles, lièvres outardes, pintades, poules de roches etc.	Taux de morbidité : 14,0%(2007)		
8 Centre-Sud	3 provinces (Bazèga, Nahouri, zoundwégo) ; 3 communes urbaines (Kombissiri, Manga, Po) 16 communes urbaines ;	Superficie : 113457 km2 Population : 804709 hbts(2015)	pluviométrie : entre 600 et 900mm type de végétation : savane arbustive et herbacé faune terrestre: bien biodiversité : bien types de sol : sols antibirimiennes et sols minéraux Nbre espèces PFNL/	Agricole (2015-2016) : céréales=192925T, Mil=28103T, Sorgho=6999T Mais=73734T Coton=28231T Cheptel Nbr de bovins(1000 têtes) :324,4 Nbr de petits ruminants(1000) : 1190,5	102 CSPS 24 médecins : 177infirmiers Couverture prénatale CPN2 : 56,1% Taux de fréquentation des formations sanitaires : 88,8% Taux d'enfants malnutris : 33,2(2012) Taux de morbidité : 8%(2014)	Taux d'alphabétisation : 24,1(2014) Taux brut de scolarisation Primaire : 96,9%(2014-2015) Taux brut de scolarisation du Secondaire : 13,2%(2014-2015)	Seuil de pauvreté : 153530FCF A

9 Nord	4 provinces : Loroum, Passoré, Yatenga, Zondoma 4 communes urbaines (Titao, Yako, Ouahigouya, Gourcy), 27 communes rurales	Superficie = 16 414 km ² Population : 1 343 897hbts (2011)	pluviométrie : entre 500 et 800mm type de végétation : steppe arborée et savane arbustive faune terrestre: biodiversité : types de sol : hydromorphes, lithosols, ferrugineux, sols peu évolués, sols sodiques, brun eutrophes Nbre espèces PFNL/	Agricole (2015-2016) : céréales=321052tonnes, Mil et Sorgho=301856tonnes, Mais=11191tonnes, Coton=0tonnes Cheptel Nbr de bovins(1000 têtes) :384,3 Nbr de petits ruminants (1000 têtes) : 1925,1 Halieutique : 18T(1999)	147 CSPPS 29 médecins 209 infirmiers : 209 Couverture prénatale CPN2 : 68,0% Taux de fréquentation des formations sanitaires : 67,9% Taux d'enfants malnutris : 38,3% Taux de morbidité : 7.9(2007)	Taux d'alphabétisation : 28,3%(2007) Taux brut de scolarisation Primaire : 101,4%(2010-2011) Taux brut de scolarisation du Secondaire : 9,2%(2010-2011)	
10 Hauts Bassins	3 provinces :(Houet, KénéDougou, tuy) 3 communes urbaines (Bobo-dioulasso, Orodara Houndé), 18 communes rurales	Superficie : 25 479 km ² Population : 1 776 803hbts(2012)	pluviométrie : entre 900 et 1000mm type de végétation : steppe, fourré et forêt dense faune terrestre riche Nbre espèces PFNL très abondant	Agricole (2011-2012) : céréales=622097T, Mil et Sorgho=226878T Mais=348995T Coton=208448T Cheptel Nbr de bovins (1000 têtes) :1394,5 Nbr de petits ruminants(1000 têtes) : 1477,8 Animaux abattus :	142 CSPPS : 88 médecins : 389 infirmiers : 389(2010) Couverture prénatale CPN2 : 76,4% Taux de fréquentation des formations sanitaires : 56,6% Taux d'enfants malnutris : 31,8%	Taux d'alphabétisation : 33,4%(2007) Taux brut de scolarisation Primaire : 85,9%(2010-2011) Taux brut de scolarisation du Secondaire : 15,9%(2010-2011)	Seuil de pauvreté : 82 672 FCFA

				Halieutique : 101tonnes(1999) Faune : PFNL :	Taux de morbidité : 7,8(2007)		
11 Cascades	2 provinces : Comoé, Léraba 3 communes urbaines (Banforo, Niangoloko, Sindou) 14 communes rurales	Superficie : 18424km ² Population : 637279 hbts(2011)	pluviométrie : plus de 900mm type de végétation forêt dense, fourré faune terrestre: biodiversité : types de sol : Nbre espèces PFNL/	Agricole (2010- 2011) : céréales=200028Mi l et sorgho=39679tonn es, Mais=125082tonne s, Coton=34259tonne s Cheptel Nbr de bovins (1000 têtes) :624,9 Nbr de petits ruminants(1000:41 0,2	65 CSPPS 15 médecins 119 infirmiers : Couverture prénatale CPN2 : 79,3% Taux de fréquentation des formations sanitaires : 55,6% Taux d'enfants malnutris : 33,7%(2010) Taux de morbidité : 5,1%(2007)	Taux d'alphabétisatio n : 20,4%(2007) Taux brut de scolarisation Primaire : 74,5%(2010- 2011) Taux brut de scolarisation du Secondaire : 6,2%(2010- 2011)	Seuil de pauvreté : 82 672 FCFA
12 Boucle du Mouhoun	6 provinces :Balé, Banwa, Kossi, Mouhoun, Nayala, Sourou ; 6 communes urbaines (Boromo,Solenzo, Nouna, Dedougou, Toma, Tougan), 41 communes rurales	Superficie : 76 240 km ² ; Population : 1442 749 hbts	pluviométrie : type de végétation faune terrestre: biodiversité : types de sol : Nbre espèces PFNL/	Agricole : 234 946 tonnes Cheptel Nbr de bovins :1000 têtes ; Nbr de petits ruminants : 1000 Halieutique : 261T(1999)	68 CSPPS 20 médecins 162 Infirmiers Couverture prénatale CPN2 : 75,5% Taux de fréquentation des formations	Taux d'alphabétisatio n : 22,5 %(2009) Taux brut de scolarisation Primaire : 44 ,6% Taux brut de scolarisation	Seuil de pauvreté : 82 672 FCFA

					sanitaires : 54,9%	Secondaire : 2%	
13 Sud-ouest	4 provinces : Bougouriba, Loba, Nounbiel Poni. 4 communes urbaines (Dédougou, Gaoua, Dano, Batié), 24 communes rurales	Superficie : 16318Km ² Population : 708 336hbts	pluviométrie : entre 700 et 900mm type de végétation : savane arbustive, forêt claire, steppe fourré faune terrestre: abondant biodiversité :abondant Nbre espèces PFNL abondant	Agricole (2010- 2011) : céréales=301012t Mil et sorgho=199551T Mais=90829T, Coton=60524T Cheptel Nbr de bovins (1000 têtes) : 317,0 Nbr de petits ruminants (1000: 788,4 Halieutique : 60T(1999)	82 CSPPS 17 médecins : 161 infirmiers Couverture prénatale CPN2 : 69, 3% Taux de fréquentation des formations sanitaires : 59,0% Taux d'enfants malnutris : 34,6% Taux de morbidity : 8,1%(2007)	Taux d'alphabétisation : 18,1%(2007) Taux brut de scolarisation Primaire : 77,4%(2010- 2011) Taux brut de scolarisation du Secondaire : 10,7%(2010- 2011)	Seuil de pauvreté : 82 672 FCFA

Annexe 14 : Quelques photos illustratives



Rencontre aux sud-ouest avec des ONG et médecins intervenant dans la sécurité alimentaire et la malnutrition



Poissons (ressources halieutiques)



Raisin sauvage



Soumbala produits de la transformation des graines du *Parkia biglobosa* et Feuilles de baobab



Fleurs de *Bombax costatum* et tomates



Produits maraichers en partance pour le Ghana



Série de rencontres sur le terrain.